

LAFUMA[®] GROUPE

DOCUMENT DE REFERENCE

Exercice clos le 30 Septembre 2012

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31.01.2013, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

> le rapport d'activité, les comptes consolidés et les comptes annuels de Lafuma et les rapports des Commissaires aux Comptes, pour l'exercice 2009/2010, tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 janvier 2011 sous le n° D11-0038.

> le rapport d'activité, les comptes consolidés et les comptes annuels de Lafuma et les rapports des Commissaires aux Comptes, pour l'exercice 2010/2011, tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 janvier 2012 sous le n° D12-0051.

Les informations incluses dans ces documents autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent document de référence.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de LAFUMA, www.groupe-lafuma.com et de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org.

Table des matières

<i>Table des matières</i>	3
A. <i>MOT DU PRESIDENT</i>	4
B. <i>CHIFFRES CLES</i>	5
C. <i>PRESENTATION DU GROUPE</i>	8
D. <i>RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</i>	18
E. <i>DEVELOPPEMENT DURABLE</i>	33
F. <i>RAPPORT JURIDIQUE LAFUMA SA</i>	39
G. <i>ACTIONNARIAT</i>	44
H. <i>LAFUMA EN BOURSE</i>	52
I. <i>RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE</i>	55
J. <i>PRESENTATION DES RESULTATS CONSOLIDES DE LAFUMA SA</i>	81
K. <i>PRESENTATION DES RESULTATS SOCIAUX DE LAFUMA S.A</i>	136
L. <i>RESOLUTIONS SOUMISES A l'AsSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 MARS 2013</i>	165
M. <i>RENSEIGNEMENTS DE CARRACTERE GENERAL CONCERNANT LE GROUPE LAFUMA</i> 188	
N. <i>TABLE DE CONCORDANCE</i>	197

A. MOT DU PRESIDENT

Chères et chers Actionnaires,

2012 s'inscrit dans l'histoire du groupe comme un exercice d'évolutions fortes qui introduit une nouvelle étape.

Deux principaux événements ont marqué cette évolution :

Un niveau de perte élevé lié à la dégradation des résultats d'Oxbow qui nous a amenés à en déprécier assez significativement la valeur d'actif.

La cession de Le Chateau qui a réduit le caractère « outdoor pluriel » du groupe, mais a favorisé sa structure financière.

Dans ce contexte propre au groupe, mais aussi lié à des tendances économiques plus incertaines, nous avons cherché à renforcer nos fondamentaux stratégiques en privilégiant le développement de nos marques, via les collections, le marketing, et l'international.

Nous avons aussi favorisé l'innovation en maintenant nos investissements industriels pour permettre au groupe d'anticiper sur les attentes marché et d'améliorer ses marges.

Nous avons tenu nos engagements sur l'avenir en travaillant sur de nouveaux concepts de magasins, en engageant pour Lafuma un partenariat stratégique au Japon, et en renforçant nos sites de vente en ligne.

Parallèlement, Oxbow a engagé une profonde réorganisation de ses structures et de son offre pour revenir rapidement à un niveau de performance correspondant aux ambitions de la marque.

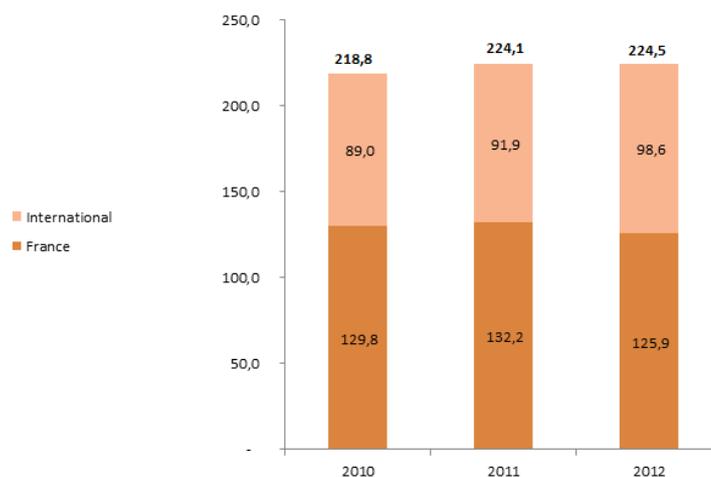
Enfin, le marché de l'outdoor reste bien orienté dans un univers du sport et des loisirs moins sensible que d'autres aux risques d'une économie en tension.

Plus personnellement, c'est avec passion que j'ai accompagné le groupe pendant 29 ans, et je sais les équipes prêtes à aborder cette nouvelle étape avec compétence et dynamisme.

Philippe JOFFARD
Président du Conseil d'Administration

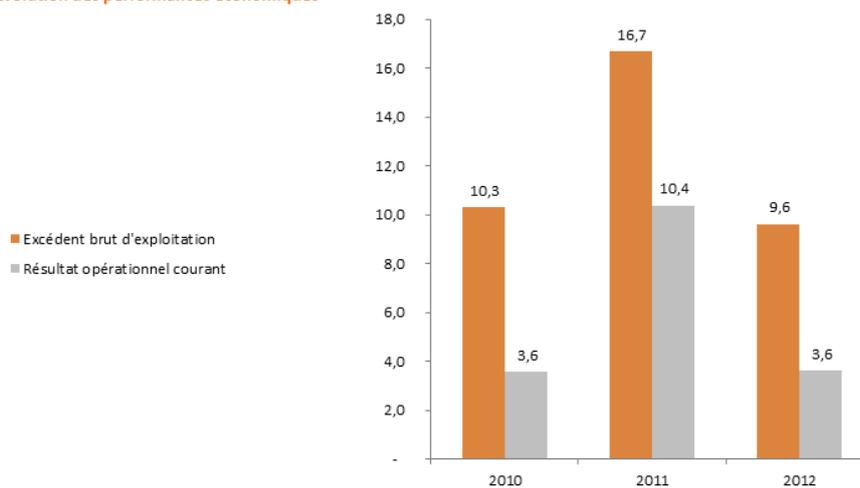
B. CHIFFRES CLES

Evolution du chiffre d'affaires (en millions d'€) *



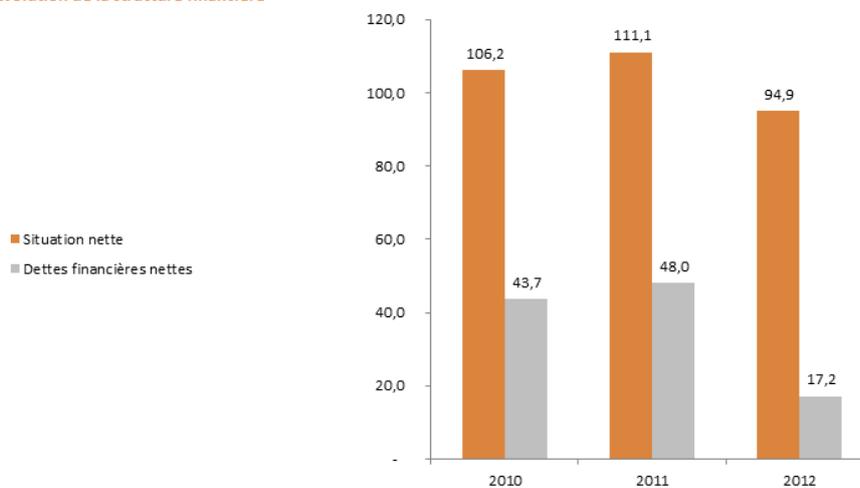
* Données proforma au périmètre du 30 septembre 2012

Evolution des performances économiques *

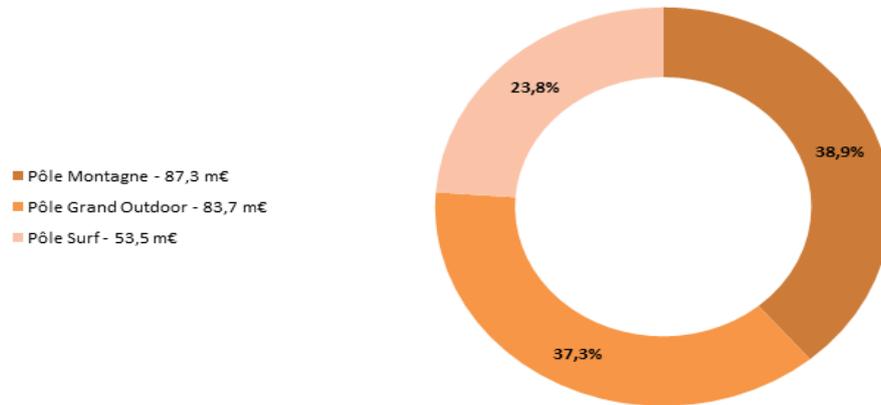


* Données proforma au périmètre du 30 septembre 2012

Evolution de la structure financière

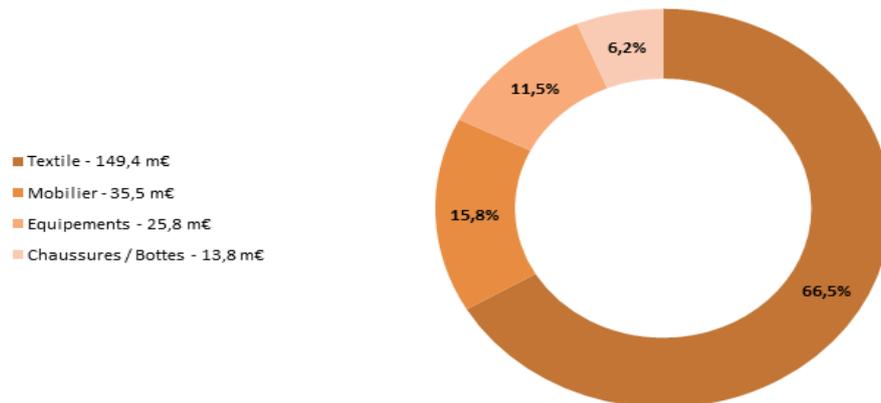


Répartition du chiffre d'affaires 2011-2012 par pôle (en millions d'€) *



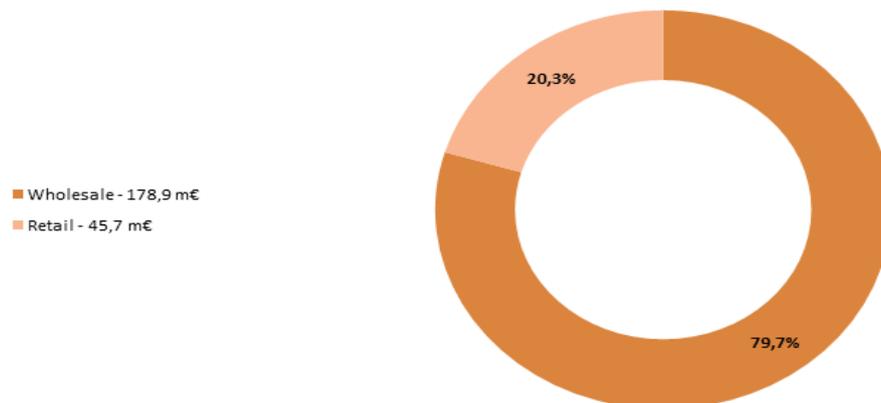
* Données proforma au périmètre du 30 septembre 2012

Répartition du chiffre d'affaires 2011-2012 par famille de produits (en millions d'€) *



* Données proforma au périmètre du 30 septembre 2012

Répartition du chiffre d'affaires 2011-2012 par canal de distribution (en millions d'€) *



* Données proforma au périmètre du 30 septembre 2012

C. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe Lafuma est un groupe spécialisé dans l'outdoor. Par outdoor, on entend les activités sportives pratiquées en plein air, généralement dans la nature. Il est habituel de segmenter le marché de l'outdoor en fonction du lieu de pratique :

- L'outdoor vert : activités en montagne comme la randonnée, le trail, le trekking activités d'été ou encore activités en plaine comme le camping, la chasse, la pêche, L'outdoor brun : activités de haute montagne comme l'alpinisme
- L'outdoor blanc : activités de montagne pratiquées en hiver notamment le ski de piste, de randonnée ou freeride, ou encore le surf de neige,
- L'outdoor bleu : activités sur mer et notamment le nautisme et le surf,

Le groupe est présent sur chacun de ces segments à l'exception l'exception du nautisme, de la chasse et de la pêche.

UNE COUVERTURE TRES LARGE DU MARCHE OUTDOOR

A l'origine en 1932, la société Lafuma fabriquait des sacs à dos. Elle a connu une croissance rapide grâce à l'invention du sac à dos à armature métallique à une époque où l'avènement des congés payés se traduisait par une forte progression des activités à l'extérieur.

La société a ensuite poursuivi son développement en élargissant son offre dans le domaine du camping grâce à la création en 1952 des premiers meubles pliants en tube et toile, pratiques pour cette activité.

Grâce à sa forte présence dans le sac à dos et dans le mobilier de camping la marque Lafuma est devenue une marque très populaire en France et dans certains pays d'Europe.

S'appuyant sur cette légitimité la société a élargi son offre au début des années 1990:

- en développant une offre textile, chaussure et équipement techniques ;
- en élargissant son champ d'activités par croissance externe avec les acquisitions successives des sociétés Millet (1994 - équipement pour l'alpinisme), Le Chameau (1995 - fabrication de bottes / cédée en 2012), Oxbow (2005 - équipements pour le surf), Eider (2008 - vêtements pour le ski) ;
- en se développant à l'international sur l'ensemble des pays d'Europe Occidentale, l'Extrême-Orient et dans une moindre mesure les Etats-Unis et l'Europe Centrale.

Aujourd'hui le Groupe est présent sur la plupart des segments de l'outdoor à l'exception du nautisme, de la chasse et de la pêche.

Le Groupe aborde le marché en apportant des réponses spécifiques en fonction de l'ensemble des aspects du secteur. Ces réponses sont établies par marques, par familles de produits, par pays et enfin par canaux de distribution.

La réponse « Marques »

Le Groupe intègre une marque référente pour chacune de ces « tribus » de consommateurs.

La « couverture » par 4 marques de nos segments de l'outdoor, est représentée par ce tableau qui présente les complémentarités de chaque marque et des recouvrements compétitifs et non concurrentiels.

Segments / Marques	Great Outdoor	Snow	Alpinisme	Surf
	Outdoor vert ou brun	Outdoor blanc	Outdoor brun	Outdoor bleu
LAFUMA				
MILLET				
EIDER				
OXBOW				

Pour chaque segment, le Groupe développe une marque forte considérée comme une référence dans son domaine. Néanmoins, toutes les marques débordent de leur segment pour empiéter sur le segment d'une autre marque en développant une offre complémentaire.

L'exemple le plus marquant de cette complémentarité se retrouve dans le domaine du ski avec quatre marques qui proposent une offre différente :

- Eider est la marque référente sur le ski. Elle développe des produits haut de gamme offrant une bonne technicité pour des skieurs de bon niveau jusqu'au ski extrême (freeride)
- Lafuma propose une offre ski orientée vers le ski familial et le ski loisir sans développer une technicité excessive.
- Millet, à l'opposé, se concentre sur une offre très technique pour le skieur de randonnée
- Enfin Oxbow présente une collection destinée aux surfeurs plutôt qu'aux skieurs.

La réponse « Produits »

Le Groupe a progressivement élargi le portefeuille de produits de chaque marque afin de développer une offre la plus complète possible dans chaque segment :

- en faisant évoluer LAFUMA et MILLET du sac à dos au vêtement, puis à la chaussure,
- en développant progressivement des collections de sandales et de bagagerie chez Oxbow.
- ou encore en construisant une offre été pour Eider, marque qui était jusqu'à présent centrée sur l'hiver avec le ski.

Cette stratégie d'élargissement de la gamme est concentrée sur l'équipement de la personne et n'amène pas le Groupe à étendre ses activités dans le matériel, à l'exception historique du mobilier de camping.

Produits / Marques	Bagagerie et Sac à dos	Equipement, dont sac de couchage et Tentes	Vêtement	Chaussure	Mobilier de Camping
LAFUMA	Hist. (1930)	Dvlpt (1990)	Dvlpt (1993)	Dvlpt (2000)	Hist. (1950)
MILLET	Hist. (1945)	Dvlpt (2000)	Dvlpt (1980)	Dvlpt (1999)	
EIDER			Hist. (1962)		
OXBOW	Dvlpt (2005)		Hist. (1985)	Dvlpt (2006)	

Hist. Produits Historiques et date de création
 Dvlpt Date de développement et de lancement

La réponse « Pays »

Le Groupe profite des économies d'échelle dans les pays en appliquant des choix opérationnels identiques pour chaque marque dans les pays où il s'implante : filiales ayant le statut d'agents en Europe, filiales ayant le statut de distributeurs en Amérique du Nord et en Asie, licences dans certains pays de taille plus petite (Taïwan, ...) ou à l'inverse joint-venture avec un partenaire local bien implanté (Chine). Cette politique est toutefois adaptée dans certains pays en fonction du potentiel de croissance de la marque.

En juillet 2012, un accord de licence et de distribution sur les lignes vêtements a été signé sur la marque Lafuma avec World Co, Groupe japonais leader dans le textile et la distribution. Cet accord permettra une croissance plus rapide de la marque Lafuma au Japon avec à la fois le développement de collections dédiées à ce marché et de magasins à l'enseigne de la marque.

LMKK, la filiale à 100% du groupe se concentrera sur le développement de Millet qui représente 75% des ventes. LMKK poursuivra aussi la commercialisation des gammes Lafuma en sacs, chaussures et camping dans les magasins ouverts à l'enseigne par World Co et dans les réseaux japonais sport et outdoor.

Grandes zones et Pays	US A	All .	U.K	It	Esp .	Bel g	Holl .	Pologn e	Turqui e	Taiwa n	Chin e	Japo n
LAFUMA	G	G	P	G	G	G	G	G	P	P	JV	G/L
MILLET	G	G	P	G	G	G	P	G	P		L	G
EIDER	G	G		G	G	P	P	G	P	L		
OXBOW	G	G	P	G	G	G	G		P			P

G = filiales Groupe

P = Partenaires groupe généralement communs

L = Licences

JV= Joint-venture

La réponse « Distribution Directe » : magasins et Internet

Face à la concentration progressive de la distribution d'articles de sport et le développement des marques distributeurs, le Groupe développe progressivement un réseau retail en France et à l'international.

- Par activité retail, il faut entendre :
- Les ventes par les réseaux de boutiques à marques propres,
- L'activité des magasins d'usine (outlets)
- Le e-commerce

La part de cette activité est actuellement la plus dynamique et s'avère stratégique dans le cadre de notre développement en Asie qui passe principalement par des points de vente mono-marque.

Les boutiques

Magasins OXBOW : le réseau, déployé uniquement en France, est composé de 11 magasins succursales, 8 commissions affiliation et de 6 franchisés.

Magasins LAFUMA : les magasins succursales sont au nombre de 4 en France. La marque a par ailleurs réussi son implantation internationale avec 12 magasins à Hong-Kong. Le Groupe dispose par ailleurs de 64 magasins succursales en Chine à travers la co-entreprise Lafuma Beijing.

Magasins MILLET/EIDER : jusqu'à présent, en Europe, pour les marques Millet et Eider le développement en partenariat avec des distributeurs locaux a été privilégié à la distribution directe. Le Groupe dispose néanmoins de 3 magasins succursales au Japon où il dispose d'une notoriété significative.

Le commerce par internet

Les sites e-commerce de Lafuma et Oxbow ont été lancés en 2007. Le site Eider a été lancé en 2009. Ces sites représentent des relais de croissance et « d'acquisition de compétence ». En cinq ans en effet, ces trois sites ont réussi à marquer l'environnement du e-commerce dans le domaine des produits outdoor et sont devenus des intervenants significatifs sur ce créneau particulier du commerce par internet.

Le Groupe a acquis dans le domaine d'internet une expertise nouvelle grâce à une équipe compacte et efficace qui représente un parfait modèle de développement intégré.

Le Groupe peut par ailleurs s'appuyer sur une maîtrise de la logistique qui capitalise sur l'expérience de picking nécessaire pour assurer les réassorts auprès des magasins indépendants.

Si le commerce internet reste encore mineur dans l'activité globale du Groupe, il représente néanmoins un véritable relai de croissance et soutient la progression de l'activité sur les années à venir. La multiplication des échanges croisés entre le réseau des boutiques et les sites marchands renforce notre dispositif de réponses aux attentes de nos clients et profite à toutes les marques présentes et tous les segments.

Les magasins d'usine

Encore appelés « Factory Outlet » le Groupe gère au total 24 magasins d'usines en France, en Europe et en Asie: éléments historiques et clés dans la gestion de nos stocks, les magasins d'usine répondent à une attente actuelle des consommateurs et s'installe progressivement comme un axe de distribution significatif du commerce textile.

Ce réseau particulièrement puissant comparé à la taille du Groupe a joué un rôle essentiel dans la gestion des campagnes de déstockage. Il représente un maillon indispensable pour assurer un bon développement de l'activité tout en permettant au Groupe d'éviter un trop gros risque de perte de marge sur les collections des années précédentes.

Nombre de points de vente au 30 septembre 2012	Magasins intégrés	Magasins d'usine	Magasins intégrés International	Factory Outlets	Sites marchands
--	-------------------	------------------	---------------------------------	-----------------	-----------------

	France	France		International	
Lafuma	4		12		1
Millet			3	3	1
Oxbow	25	6			1
Multimarques	1	7		8	
Total	30	13	15	11	3

Au total, le groupe exploite 69 points de vente en France et dans le monde ainsi que 3 sites marchands. L'activité retail réalise 20% du chiffre d'affaires consolidé au 30 septembre 2012 contre 18% l'année précédente.

En synthèse, la stratégie de positionnement et de développement du Groupe est fondée sur les éléments suivants :

4 marques complémentaires,

- Une gamme de 3 à 4 familles de produits selon les marques,
- Une présence internationale appuyée sur des structures ou des partenaires Groupe,
- Une distribution alliant distributeur (wholesale) et vente directe (retail) avec plusieurs concepts de magasins et des sites Internet afin de répondre à l'évolution de consommation et de la distribution du sport.

Cette politique multimarque, dans le respect de l'identité de chacune, multi-produits, multi-pays en synergie avec les services Groupe en R&D, industrie, logistique et système d'information commercialisation, résume notre stratégie de développement.

DES METIERS TRANSVERSAUX

Les activités Recherche & Développement, industrielles, sourcing, logistique et informatique ont été centralisées au niveau du Groupe afin de faire bénéficier chaque marque de la meilleure expertise.

Recherche & Développement

La R&D Groupe est à la fois interne à chaque pôle et s'appuie sur un partage de la recherche comme de certains développements choisis.

Les axes de recherche privilégiés sont :

Les nouvelles technologies en matières premières en intégrant depuis 2003 déjà des critères de développement durable.

La conception des produits dont la priorité porte sur l'ergonomie que nous définissons comme un « confort technique », l'intelligence pratique (poches, capuches, laçage, fermetures de sacs, etc...) et la durabilité (critères globaux d'éco-conception dans le choix des matières et la construction la plus résistante dans le temps de nos produits).

Le design car le désir est un élément essentiel de la différenciation sur le marché et de la sélection par le consommateur.

Industrie et Sourcing

La stratégie du Groupe s'appuie à la fois sur la maîtrise industrielle (en France et délocalisée) et le sourcing. Dans chaque cas, ces organisations sont transversales et centralisées pour le Groupe mais multi-pays dans leurs approvisionnements.

L'organisation repose ainsi sur 3 compétences complémentaires : le « Made in France », le « Made in Lafuma » et le « Made for Lafuma ».

La filière Industrielle :

➤ Made in France (15 % en équivalent C.A.)

En chiffres : 700.000 pièces de mobilier, sur 2 sites (Ain et Drôme) employant 120 personnes environ. Le Groupe opère en France la quasi-totalité du processus de production. Une profonde refonte des process de production de cette activité a été menée aboutissant à une très forte automatisation des process.

➤ Made in LAFUMA (20 % en équivalent CA, dont les 1/3 confiés à des sous-traitants locaux)

Il s'agit de nos usines délocalisées au nombre de 3 :

- 2 sites consacrés au textile en Tunisie et en Hongrie (environ 440 personnes); l'usine tunisienne est principalement dédiée aux produits « polaires », l'usine hongroise étant elle consacrée aux vêtements à forte empreinte technique.
- un site en Chine (environ 180 personnes) pour la fabrication des sacs à dos.

L'organisation industrielle du Groupe et le savoir-faire développé est un atout majeur dans la capacité à sélectionner les matières et maîtriser des productions en circuit court. Cette organisation est ainsi clé lors de la défaillance d'un sous-traitant puisqu'elle permet aux entités du groupe de se substituer à ceux-ci et d'assurer la mise à disposition des produits finis.

La filière Sourcing :

➤ Made for LAFUMA (65 % en équivalent CA)

La sous-traitance concerne uniquement la fabrication des produits à partir d'un cahier des charges strict fourni par le groupe. Le design et la conception sont réalisés par le Groupe. La centrale d'achat Groupe coordonne et globalise la sélection, la négociation, l'audit et le contrôle des fournisseurs.

La Chine reste la première origine d'approvisionnement du Groupe. L'Inde, le Vietnam ou l'Indonésie sont néanmoins en progression dans l'origine des produits sous-traités.

Depuis 2010, l'avantage compétitif des productions asiatiques est en décroissance :

- La hausse des matières premières relativise les coûts de fabrication,

La montée des salaires, notamment en Chine, marque le début d'une évolution structurelle de rééquilibrage des pouvoirs d'achat,

L'augmentation des coûts de transport réduit l'écart avec des fabrications réalisées au Maghreb ou en Europe centrale

l'allongement des délais de fabrication suite à la flambée de la demande intérieure chinoise amène une prise de risque supplémentaire pour les acheteurs

Dans ce contexte, le Groupe transfère progressivement une partie de ses fabrications vers d'autres pays d'Asie et rapatrie partiellement certaines productions au Maghreb ou en Europe centrale.

Logistique et systèmes d'information

Le Groupe a centralisé sa logistique sur trois sites

un site à Saint-Rambert d'Albon dans la Drôme-France (26). Ce site de 36.000 m² couvre les clients sur toute l'Europe Occidentale et Centrale pour les marques Lafuma, Millet, et Eider,
un site à Bordeaux en Gironde-France (33). Ce site couvre les clients sur toute l'Europe Occidentale pour la marque Oxbow,
une base logistique à Hong Kong qui a pour mission de centraliser les achats sourcing réalisés en Chine pour les router vers les bases logistiques de Saint Rambert et Bordeaux et de livrer en direct les filiales distributrices en Chine, au Japon et aux Etats-Unis.

Contexte concurrentiel

Le Groupe Lafuma est un groupe de taille intermédiaire dans le marché de l'outdoor. Le Groupe est présent dans la plupart des univers et des grands pays. Six grands groupes internationaux, avec un chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard de dollars représentant environ un tiers du marché mondial avec un leadership significatif de sociétés anglo-saxonnes. L'industrie Outdoor est actuellement en concentration progressive sur le plan mondial du fait d'une forte segmentation du marché originellement composé de nombreuses petites entreprises spécialisées.

Le groupe bénéficie de positions fortes en France. Il s'appuie sur l'une des structures d'offre marques et produits parmi les plus complètes en Europe. Son organisation en 3 pôles représente une véritable pluralité de l'outdoor, avec un ensemble cohérent, complémentaire et synergique.

Le choix d'un développement, basé sur 4 marques, correspond aux différentes familles de sportifs composant le large marché de l'outdoor. Les consommateurs se retrouvent dans des marques dédiées à leur domaine d'activité préféré. La stratégie du groupe est d'offrir sur chacun des segments majeurs de l'outdoor la marque, l'organisation commerciale et l'offre produits référente à son univers.

Dans ces conditions, même si certaines marques débordent sur le marché d'une autre, elles ont à chaque fois un positionnement qui s'adresse à une clientèle différente.

A moyen terme, les leviers de croissance sont :

- Le développement à l'international sur des zones géographiques à fort potentiel (Asie)
- Le renforcement du positionnement de chacune des marques du groupe sur son secteur d'activité
- L'évolution de la distribution vers les activités retail.

Saisonnalité de l'activité

Le Groupe travaille ses collections selon un rythme à deux saisons (été et hiver), équilibré en terme de volume de ventes. L'essentiel des ordres clients (70 % à 80 % selon les marques) sont des commandes de pré-saisons, le solde étant du réassort.

La part de chaque saison peut être différente selon les segments : le mobilier de plein air à marque Lafuma se vend essentiellement en période estivale. De même la marque Eider est une marque orientée

« hiver » (dominante de l'offre ski) alors que la marque Millet est plutôt une marque orientée « été » (alpinisme).

La diversification des segments et l'internationalisation atténue les effets de saisonnalités.

Pour l'ensemble du Groupe, la saisonnalité se traduit par deux trimestres d'activité importants en termes de chiffre d'affaires

- le second trimestre (janvier à mars) qui correspond aux livraisons de la campagne d'été à la clientèle,
- le troisième trimestre (juillet à septembre) qui correspond aux livraisons de la campagne d'hiver,
- les deux autres trimestres sont des périodes de réassort avec une activité plus faible.

Sur les derniers exercices, la répartition du chiffre d'affaires par trimestre était la suivante :

T1: oct. - déc.	T2 : janv.- mars	T3 : avr. - juin	T4 : juil. – sept.
20-22%	26-30%	20-22%	30-34%

A terme, le développement de l'activité retail pourrait amener à une réduction de la saisonnalité avec un renforcement du chiffre d'affaires réalisé sur les premier et troisième trimestres.

HISTORIQUE DU GROUPE

1930

Création de l'entreprise par trois frères : Victor, Alfred et Gabriel LAFUMA qui se lancent, à partir de leur compétence de tanneur et de sellier, dans la fabrication et la commercialisation de tout type de sac, dont le sac à dos.

1936

Invention de l'armature du sac à dos en même temps que celle des congés payés. Le " LAFUMA " était né.

1954

Création du mobilier de camping. Ce lancement coïncide avec l'ère de la voiture et des loisirs. Le succès est immédiat.

1970

Poursuite du développement et début à l'international.

1984

Changement de génération à la tête de l'entreprise et décision stratégique de développer, autour du sac à dos, une gamme complète de produits de randonnée.

1986

Création d'une filiale de fabrication en Tunisie qui emploie aujourd'hui 221 personnes.

1987

Première ouverture du capital avec l'arrivée d'AXA et de SIPAREX.

1988

Naissance de LAFUMA USA.

1989

Création de LAFUMA HONG KONG, filiale chargée à la fois du sourcing et de la commercialisation sur la zone Asie.

1992

Création de LAFUMA HONGRIE spécialisée dans la fabrication de vêtements techniques à Sarvar, qui emploie aujourd'hui 230 personnes.

1995

Reprise de la société MILLET et acquisition de LE CHAMEAU.

1997

En mai Introduction au Second Marché de LAFUMA S.A.

En septembre reprise de la société RIVORY et JOANNY (cordes de montagne) fusionnée avec MILLET.

1998

Reprise de la société LA DUNOISE afin de lancer une collection textile sous la marque LE CHAMEAU.

1999

Ouverture du premier magasin à Hong Kong.

2000

Ouverture de boutiques LAFUMA à Nice et Lyon.

2001

Reprise de la société LALLEMAND, spécialisée le mobilier en aluminium et dans la fabrication de pièces plastiques.

2002

Reprise de la société BIG PACK, société allemande de matériel d'Outdoor.

2003

Reprise de l'activité du licencié MILLET au JAPON intégrée dans une nouvelle filiale créée pour commercialiser les marques du groupe dans l'archipel.

2004

Accord de licence avec le Groupe LG en Corée.

2005

Création d'un pôle « Surf » avec l'acquisition d'OXBOW.

Ouverture d'une boutique LAFUMA à Chamonix.

2006

Renforcement des fonds propres par un appel au marché via une augmentation de capital de 25 M d'€. Reprise de la société de Tongs BISHOES intégrée dans OXBOW.

2007

Ouverture de boutiques dans des lieux symboliques : Paris pour LAFUMA, Biarritz, Hossegor, Bordeaux et Chamonix pour OXBOW, Tokyo et Chamonix pour MILLET.

Démarrage des sites de ventes en ligne LAFUMA et OXBOW.

2008

Acquisition de la marque EIDER venant renforcer le pôle Montagne avec MILLET.

2009

Cession des marques Lafuma, Millet et Eider à leur licenciés respectifs en Corée.

Augmentation de capital de 10 millions d'euros.

2010

Création d'une joint-venture avec le groupe Coréen LG Fashion pour développer la marque Lafuma en Chine.

2012

Cession de la société Le Chameau.

2013

Prise de participation de la société Calida France dans la société Lafuma SA et nomination de Felix Sulzberger comme Directeur Général de Lafuma SA.

COMMENTAIRES SUR LES PERFORMANCES AU 30 SEPTEMBRE 2012

L'exercice clos au 30 septembre 2012 a été un exercice transformant pour le Groupe Lafuma qui a su développer au cours de cette année 3 ambitions :

- le maintien de son activité dans un contexte économique difficile malgré un très fort ralentissement de son pôle Surf, grâce à la bonne dynamique des autres pôles et à l'accélération de sa diversification géographique et des modes de distribution ;
- la réorganisation de ses activités en choisissant de se concentrer autour de ses 4 marques au cœur du segment Outdoor Sport ;
- une stratégie de désendettement, avec une dette réduite à 17, 2 M€ soit un ratio dettes financières nettes sur fonds propres de 0,2 à la clôture de l'exercice.

Cet exercice a ainsi été marqué par 5 réalisations clés :

- une stabilité du Chiffre d'Affaires net à périmètre comparable dans un contexte économique général incertain, avec en particulier un pôle Surf en fort ralentissement (-16,4 %) et un pôle montagne en croissance (+11,5 %), et une forte dynamique à l'international avec une progression du Chiffre d'Affaires hors de France de 6,6%, et en particulier + 25 % en Asie ;
- la cession à 100% de l'activité country regroupée sous la marque Le Chameau au 30 septembre 2012 ;
- un résultat net en forte baisse avec une perte de -15,2 M€ du fait de trois principaux événements : une pression sur les marges liées principalement à l'effet du déstockage dans le cadre de l'optimisation du Besoin en Fonds de Roulement, une dépréciation de 10,7 Mio € de l'écart d'acquisition lié à l'acquisition de la marque Oxbow en 2005, une perte de - 2,3 Mio € lié au démarrage de l'activité retail de la co-entreprise chinoise ;
- une baisse significative du Besoin en Fonds de Roulement opérationnel à périmètre comparable, suite aux différentes actions engagées au cours de l'exercice, qui permet à celui-ci de s'établir à 22% du Chiffre d'affaires brut au 30 septembre 2012 contre 29% l'année précédente ;
- une forte baisse de l'endettement avec une division par 3 de son montant. La dette nette au 30 septembre 2012 s'établit à 17,2 Mio € contre 48 Mio € l'année précédente.

ACTIVITE :

Le chiffre d'affaires du Groupe LAFUMA ressort à 224,5 millions d'euros, en stabilité sur l'exercice (224,1 Mio € au 30 septembre 2011, retraité des activités Le Chameau cédées et Ober en cours de cession).

Les variations d'activité saisonnière au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2012 ont été très forte avec un premier semestre (collection hiver 2011 et été 2012) en fort développement à + 8,7%, et un deuxième semestre (réassort été 2012 et hiver 2012) en retrait à -8,7% par rapport aux mêmes semestres de l'exercice précédent

Période	S1 2011	S2 2011	S1 2012	S2 2012
Evolution de l'activité	+ 1,9 %	+ 2,5 %	+ 8,7%	- 8,7%

Activité par pôles

En milliers d'euros

Activité par Pôle	Annuel 2012	Annuel 2011*	Var.
Grand Outdoor	83 971	81 953	2,5%
Montagne	87 124	78 140	11,5%
Surf	53 518	64 026	-16,4%
Total Groupe	224 537	224 118	0,2%

* : données pro forma au périmètre du 30 septembre 2012 (hors le Chameau et Ober)

Pôle Grand Outdoor – LAFUMA (le pôle Grand Outdoor représente 37 % de l'activité Groupe)

Le Pôle Grand Outdoor confirme son retournement avec une deuxième année de croissance : +2,5% sur l'exercice clos au 30 septembre 2012 contre +0,1% l'année précédente.

Cette croissance est portée par le segment du mobilier de camping-jardin qui représente 43% de l'activité avec une croissance d'activité de 5,6%. Les segments vêtement/équipement/chaussure ont été quasi stables au global sur l'exercice clos au 30 septembre 2012, avec néanmoins un recul de la chaussure où Lafuma propose une offre randonnée et trail-running, après une année 2010/2011 en forte progression sur ce segment (+ 26 %).

L'activité Grand Outdoor est en croissance à l'international sur tous ses canaux de distribution et en retrait en France :

- A l'international l'activité du pôle a cru de + 6% porté par Hong Kong, l'Allemagne et les USA ;
- L'activité wholesale, prépondérante avec 77% de l'activité a connu une baisse de 5% tant en France qu'à l'international. L'activité retail, représentant 23% de l'activité, a cru très rapidement avec une croissance de +21%, dont + 33% à l'international lié principalement à l'ouverture de magasins-succursale en Asie et + 13% en France lié en particulier à la croissance des ventes du site internet +23%.

Pôle Montagne – MILLET – EIDER (le pôle Montagne représente 39 % de l'activité Groupe)

Le pôle Montagne est devenu le premier pôle du groupe Lafuma au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2012 avec 39% de l'activité totale du groupe. Ce pôle continue sa croissance avec une activité en développement de + 11,5% contre déjà + 10,4% lors de l'exercice précédent.

Ce pôle regroupe 2 marques complémentaires par leur positionnement montagne entre l'alpinisme été/hiver pour MILLET, et le ski pour EIDER. Au cours de l'exercice, La marque Millet a connu une activité particulièrement soutenue avec une croissance de +15,8%.

L'activité Montagne est en croissance sur toutes ses zones géographiques et tous ses canaux de distribution :

- A l'international l'activité du pôle a cru de + 14% porté par le Japon, l'Allemagne et les USA ; en France de + 8%.
- L'activité wholesale, prépondérante avec 85% de l'activité a connu une croissance globale de 10% avec une croissance de +13% à l'international et + 7 % en France. L'activité retail, représentant 15% de l'activité, croit plus rapidement avec une croissance de +20%, dont + 25% à l'international liée principalement à la bonne performance des magasins-succursale au Japon et + 15% en France lié à la croissance des ventes en magasins d'usines et des ventes du site internet.

Tous les segments vêtement/équipement/chaussure ont progressé. En particulier, le segment chaussure est en forte progression avec + 25%, représentant désormais 6% de l'activité du pôle.

Pôle Surf – OXBOW (le pôle Surf représente 24 % de l'activité Groupe)

L'activité du Pôle Surf enregistre une deuxième année consécutive de retrait avec un chiffre d'affaire en baisse de -16,4% au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2012 contre -5,5% l'année précédente.

L'activité du pôle Surf est en baisse sur toutes ses zones géographiques et dans la distribution wholesale alors qu'à contrario elle enregistre une croissance de sa distribution retail :

- En France l'activité du pôle, qui représente 85% de l'activité totale a diminué de - 14%, à l'international l'activité du pôle a diminué de - 19%;
- L'activité wholesale, prépondérante avec 77% de l'activité a connu une baisse de 5% tant en France qu'à l'international. L'activité retail, représentant 23% de l'activité, a cru très rapidement avec une croissance de +20%, dont + 21% en France lié en particulier à un programme d'ouverture de commission affiliation.

Les segments vêtement et équipement ont baissé de 15% quand le segment chaussure a cru de 7%. Celui-ci en développement représente aujourd'hui 2% du Chiffre d'Affaires du pôle.

Activité par produits

Chiffre d'Affaires Net par produit en ('000) EUR	30.09.2012	30.09.2011*	Variation
Vêtements	150 693	152 646	-1,3%
Mobilier	37 601	35 750	5,2%
Equipements	23 062	23 085	-0,1%
Chaussures	13 181	12 637	4,3%

Total	224 537	224 118	0,2%
-------	---------	---------	------

* : données pro forma au périmètre du 30 septembre 2012 (hors le Chameau et Ober)

Le Groupe recouvre 4 secteurs d'activité produits dont la part dans le Groupe varie légèrement d'une année sur l'autre. Ces 4 lignes de produits sont : le vêtement, le matériel, la chaussure et le mobilier, que nous étudions ci-après :

Le vêtement (67.1 % du chiffre d'affaires groupe et -1.3%)

Il s'agit de la première famille de produits du Groupe qui s'est lancée dans cette activité en 1992. Sa part est prédominante, du fait de 2 marques qui réalisent l'essentiel de leur CA dans cette famille : OXBOW à 94 % et EIDER à 100 %, quand les autres marques ont un meilleur équilibre avec d'autres familles stratégiques comme le mobilier pour LAFUMA, l'équipement pour MILLET et LAFUMA.

L'équipement (10.3 % du chiffre d'affaires à -0.1%)

La famille Equipement comprend les collections sac à dos, sac de couchage, et les familles accessoires comme les gants de ski.

La chaussure (5.9 % du chiffre d'affaires groupe à + 4,3 %)

Collection de plus en plus stratégique et qui est l'une des familles outdoor dont la croissance marché est la plus forte (22 à 25 % du marché du sport en progression de plus de 10 %). Nous progressons en chaussures pour les marques MILLET et OXBOW.

Le mobilier (16.7 % du chiffre d'affaires à + 5.2 %)

Le succès des collections mobilier LAFUMA est lié à leur innovation, au design, à leur niveau de conception et de qualité.

La fabrication est « made in France » avec un niveau d'automatisation qui permet à la fois un positionnement marché attractif et les marges les plus élevées du Groupe.

Le potentiel industriel de cette famille est important, grâce à un rééquilibrage en cours de la compétition avec les pays à main d'œuvre bon marché. Ce rééquilibrage passe par 3 éléments dont l'évolution nous favorise enfin : leurs coûts salariaux augmentent, leur accès aux matières premières s'effectue dans des conditions équivalentes aux nôtres, et enfin à leurs coûts de transport qui impactent leurs coûts et leur note écologique.

Activité par zones géographiques

Chiffre d'Affaires Net en ('000) EUR	30.09.2012	30.09.2011*	Variation
France	128 316	133 854	-4,1%
Allemagne & Autriche	12 819	11 459	11,9%

Belgique et Luxembourg	12 399	11 930	3,9%
Italie	6 964	6 940	0,4%
Espagne & Portugal	4 716	5 256	-10,3%
Royaume-Uni	3 120	3 903	-20,1%
Pays-Bas	2 894	3 908	-25,9%
Suisse	3 057	3 391	-9,8%
Autres	6 048	5 819	3,9%
Europe hors France	52 018	52 605	-1,1%
Japon	21 403	17 543	22,0%
Hong Kong	7 575	5 675	33,5%
Chine	529	589	-10,1%
Autres	5 124	3 889	31,7%
Asie	34 631	27 696	25,0%
USA	6 038	5 001	20,7%
Canada	654	821	-20,3%
Amérique du Nord	6 692	5 822	14,9%
Autres	2 880	4 142	-30,5%
Total Groupe	224 537	224 118	0,2%

* : données pro forma au périmètre du 30 septembre 2012 (hors le Chameau et Ober)

La croissance des activités internationales de 6,6% au cours de l'exercice confirme à la fois l'internationalisation de notre Groupe et son gisement de croissance globale et spécifique à certains pays :

- Le développement très rapide et rentable en Asie de +25%. Ce développement n'intègre pas la croissance de 250% de l'activité de la co-entreprise chinoise consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Cette croissance de type « start-up », due au déploiement en cours de son réseau de magasins a par ailleurs généré une perte significative de (2 317) milliers d'euros, liée aux coûts de démarrage.
- La performance nord-européenne, ou le groupe à travers des chiffres d'affaires significatifs supérieur à 10 Mio € commence à profiter de ses investissements commerciaux. L'Allemagne a par exemple particulièrement bien progressé sur le segment mobilier.
- Le repositionnement des opérations aux USA, porte ses fruits avec une croissance de 20% et une progression significative du segment mobilier et de la marque Eider.

Fort de ses développements, le groupe continue à investir sur l'international en privilégiant l'Europe et l'Asie.

PERFORMANCES FINANCIERES

En k€	2 012	2011*	Diff. 1112 vs 1011 (%)
CA Net	224 537	224 118	0,2%
COGS	(116 319)	(109 497)	6,2%
Marge Brute	108 218	114 621	-5,6%
Marge Brute (% CA Net)	48,2%	51,1%	
Résultat opérationnel courant	3 635	10 386	-68,1%
Produits/(charges) non-courants	(11 293)	(697)	
Résultat opérationnel	(7 658)	9 689	-182,4%
Résultat financier	(2 922)	(2 712)	7,8%
Résultat des activités abandonnées	(697)	(2 550)	-72,7%
Résultat des mises en équivalence	(2 349)	(919)	155,7%
Impôt sur le résultat	(1 564)	258	-706,6%
Résultat net	(15 190)	3 767	-511,8%
EBITDA	10 254	17 091	-38,9%

Malgré une activité stable, l'évolution du mix (baisse de l'activité du pôle Surf à forte marge et augmentation de l'activité du pôle Montagne pénalisée par d'importants déstockages) la marge brute a évolué défavorablement et s'établit en baisse de 5,6% à 48,2% pour l'exercice clos au 30 septembre 2012 contre 51,1% durant l'exercice précédent. Cette baisse de la marge brute impacte négativement la performance économique à hauteur de (6 403) milliers d'euros.

Les charges ont été stables au cours de l'exercice dans un contexte de stabilité de l'activité. Le résultat opérationnel courant est donc en retrait de la perte de marge soit (6 751) milliers d'euros pour s'établir à 3 635 milliers d'euros, comme l'EBITDA qui ressort à 10 254 milliers d'euros.

Trois éléments exceptionnels ont affecté le résultat opérationnel au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2012 : la cession d'un bâtiment administratif à Annecy permettant de dégager une plus-value nette de 1 166 milliers d'euros, la restructuration financière ayant entraîné une charge d'honoraires de conseil pour (1 256) milliers d'euros et la dépréciation partielle de l'écart d'acquisition de la société Oxbow pour (10 700) milliers d'euros. Le résultat opérationnel affecté par ces éléments est une perte de (7 658) milliers d'euros.

Le résultat financier est quasiment stable à (2 922) milliers d'euros au 30 septembre 2012 contre (2 712) milliers d'euros à l'issue du précédent exercice affecté par une hausse des marges bancaires issues de la restructuration financière malgré une baisse significative de l'endettement sur la fin du quatrième trimestre.

Le résultat des activités cédées ou en cours de cessions à (697) milliers d'euros au 30 septembre 2012 intègre les résultats des opérations liées au pôle country (sociétés Le Chameau sas et SCZ) et Ober sas. La variation par rapport à l'année dernière s'explique principalement par la plus-value réalisée sur la cession de l'activité country 1 067 milliers d'euros.

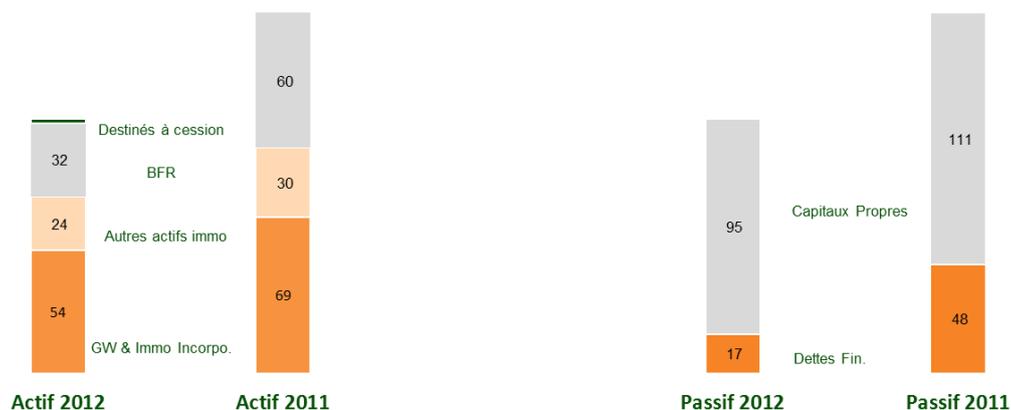
Le résultat des activités mise en équivalence est négatif à hauteur de (-2 349) milliers d'euros au 30 septembre 2012, soit une augmentation de la perte de (1 430) milliers d'euros suite à la poursuite du programme d'ouverture de magasins dans la co-entreprise chinoise qui entraîne d'importants coûts de lancement.

L'impôt est affecté par l'impôt dû au titre de la plus-value de cession sur le bâtiment administratif à Annecy et à la comptabilisation du CIR désormais en moins des charges opérationnelles.

Consécutivement, le résultat net est déficitaire à hauteur de (15 190) milliers d'euros au 30 septembre 2012 contre un gain de 3 767 milliers d'euros à l'issue du précédent exercice comptable.

SITUATION FINANCIERE :

En Millions d'euros



Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2012, le groupe a significativement renforcé son bilan autour de 3 axes :

- une baisse de son fonds de roulement de (27 231) milliers d'euros dont (17 713) milliers d'euros correspondent à une baisse du Besoin en Fonds de Roulement opérationnel qui s'établit à 22% du Chiffre d'affaires brut au 30 septembre 2012 contre 29% l'année précédente à périmètre constant (i.e. : hors activité Country et Ober) ;
- une baisse de son endettement net de (30 808) milliers d'euros lié à la baisse du Besoin en Fonds de Roulement et au crédit vendeur issu de la cession des activités country, correspondant à une division par 3 de l'endettement au 30 septembre 2011,
- un renforcement du ratio Dettes Financières Nettes / capitaux propres qui s'établit à 0,18 au 30 septembre 2012 contre 0,43 lors de la clôture de l'exercice précédent.

Evolution de la structure financière

En millions d'euros



Ratios d'endettement : respect des covenants

	Au 30.09.2010	Au 30.09.2011	Au 30.09.2012	Plafond
Dettes financières nettes / EBITDA	3,8	2,9	1,7	<3,5
Dettes financières nettes / Capitaux Propres	0,4	0,4	0,2	<1

L'analyse du tableau de flux financiers fait apparaître une génération de trésorerie de 11 871 milliers d'euros, liée principalement à la génération d'une capacité d'autofinancement de 18 935 milliers d'euros (EBITDA et diminution du BFR), à des flux d'investissements neutre (les 4 801 milliers d'euros d'investissements ayant été compensée par les produits de cession encaissés de 5 194 milliers d'euros) et à des flux financiers de trésorerie (remboursement de dette, résultats financiers et augmentation de capital de la co-entreprise chinoise) de (8 866) milliers d'euros.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2013

Dans un marché avec peu de visibilité sur les années à venir, le groupe donne une priorité à la rentabilité à travers la poursuite de la restructuration du pôle Surf, l'exploitation optimisée des gisements de croissance actuelle (marques, famille de produits, réseaux de distribution et présence internationale) et l'amélioration des marges unitaires.

A date le groupe constate un retrait du niveau de commande été 2013 par rapport à l'année précédente.

EVENEMENTS POST CLOTURE

Au cours du mois d'octobre 2012 une procédure de Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été engagée au sein de la filiale Oxbow SAS, afin de prendre en compte la décroissance constatée en 2011/2012 de l'activité du groupe dans l'activité Glisse (marque Oxbow). Cette procédure est actuellement en cours d'instruction.

Conformément aux normes IFRS, aucune provision n'a été constatée au 30.09.2012, la procédure ayant été engagée postérieurement à cette date.

Le 30 octobre 2012, le Groupe a encaissé la totalité du crédit vendeur lié à la cession des activités country (marque Le Chameau).

Le Groupe a par ailleurs significativement fait évoluer la structure de sa dette moyen-terme en octobre 2012, permettant un allongement de la maturité moyenne important à travers :

- un remboursement anticipé d'une partie de la dette moyen terme du groupe
- la mise en place d'un emprunt obligataire de 4 M€ souscrit par le FCP MICADO 2018.

PRESENTATION SOCIALE DU GROUPE

En 2012, le Groupe a poursuivi ses actions de développement des compétences des salariés, d'adaptation de son organisation et a contribué significativement à entretenir un dialogue social de qualité notamment en tant que président des Industries du Camping.

Effectifs : chiffres clefs

- Effectifs totaux :

	LAFUMA	Consolidé monde	Effectif moyen monde	France	Effectif moyen France
Effectif au 30/09/07	364	2 085	-	1 009	-
Effectif au 30/09/08	355	2 264	-	1 081	-
Effectif au 30/09/09	307	2180	2224	950	1010
Effectif au 30/09/10	305	2001	2046	897	909
Effectif au 30/09/11	291	1928	1928	851	874
Effectif au 30/09/12 (hors LE CHAMEAU)	292	1559	1873	737	846

- Répartition par catégories :

	2009	2010	2011	2012
Cadres	315	299	292	260
Non Cadres	1865	1702	1638	1296

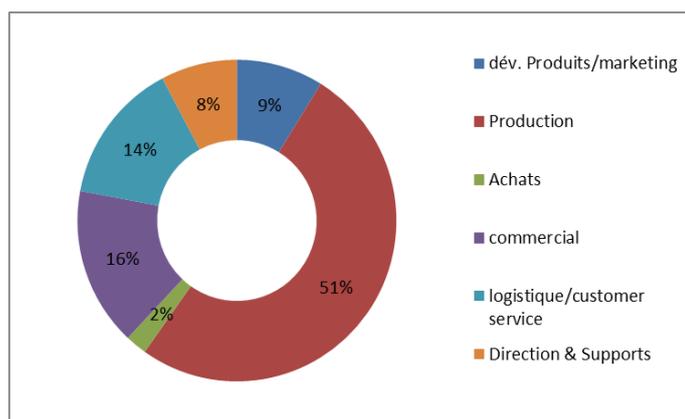
- Répartition par sexes :

	2010	2011	2012
HOMMES	805 (40%)	778 (41%)	522 (33,5%)
FEMMES	1196 (60%)	1150 (59%)	1037 (66,5%)

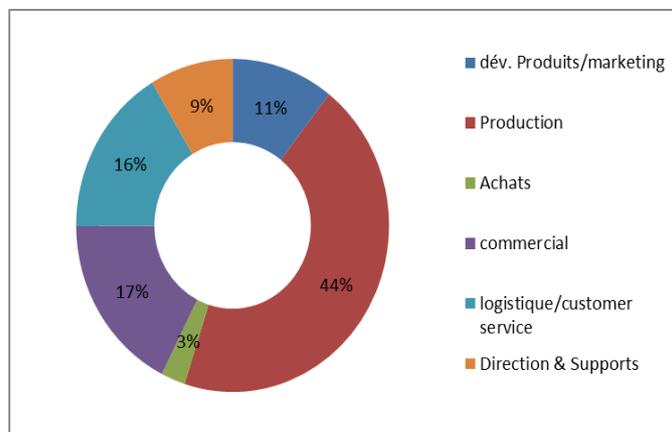
• Répartition par fonctions :

	2009	2010	2011	2012
Dév. Produits / Marketing	182	172	170	165
Production	1139	1011	983	692
Achats	36	27	42	39
Commercial – outlets	364	365	308	272
Logistique – Customer service	306	272	276	257
Direction & Supports &	153	154	149	134

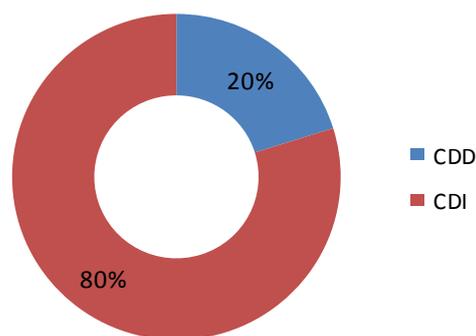
2011



2012



• Répartition par contrats :



4 éléments significatifs complètent ces indicateurs :

- Une confirmation de la baisse globale, pour la quatrième année consécutive, de l'effectif du Groupe de l'ordre de 4% hors LE CHAMEAU et de près de 20% en tenant compte de la cession LE CHAMEAU. Il convient de noter que ce dernier projet a reçu un avis favorable des représentants du personnel des sociétés LE CHAMEAU et LAFUMA.
- Un plan social portant sur 35 postes a été négocié chez OXBOW au dernier trimestre 2012 pour adapter l'effectif à la situation économique de l'entreprise et réunir les conditions du retour de la marque.
- La masse salariale représente désormais 20,9% du chiffre d'affaires soit une baisse relative de 1,7%.
- Le recours à l'intérim a baissé de 15% sur un an et correspond à une moyenne mensuelle de 120 personnes (ETP) sachant que LE CHAMEAU a représenté sur cette période plus du tiers de cet effectif. Le reste de l'intérim se répartit à parts égales entre l'organisation industrielle mobilier, la logistique et le retail japonais.

Politique RH

Mobilité

Le Groupe a recruté en France, en CDI, 37 collaborateurs durant l'exercice. La politique de gestion des compétences du Groupe a pour objectif de constituer un vivier formé en interne et de favoriser la mobilité intra-société ou intra-groupe :

- 20 personnes ont démarré en 2012 un contrat dans le cadre de l'alternance et 74 autres ont été stagiaires en France ou missionnées dans une filiale étrangère, notamment dans les domaines du commercial ou de la logistique,
- 35 salariés ont bénéficié d'une promotion au sein de leur société ou au sein du Groupe.

Formation

La politique de formation du Groupe a pour objectif de développer les compétences des collaborateurs dans leurs fonctions actuelles ou à venir et de les rendre acteurs de leur évolution professionnelle.

Les formations mises en place répondent, en priorité, à trois critères :

- Privilégier le sur-mesure,
- Pouvoir être déployées dans les sociétés du Groupe en favorisant les synergies et l'harmonisation des pratiques,
- S'inscrire dans le cadre d'un partenariat fort avec l'organisme de formation, évalué régulièrement.

Des formations sont réalisées également en interne, basées sur le partage d'expérience entre les sociétés.

En 2012, les principales sociétés du Groupe ont investi plus de 615 K€ dans la formation, ce qui représente 12 898 heures de stage soit une hausse de 25%. C'est ainsi que 60% des salariés, en moyenne, ont bénéficié d'une action de formation.

La communication autour du Droit Individuel à la Formation a suscité des demandes d'actions équivalant à 1050 heures de formation pour ce seul dispositif.

Le dialogue social

Les partenaires sociaux de la convention collective des industries du Camping, sous la présidence LAFUMA, ont signé un avenant général révisant les principales clauses de la convention. Ce travail de refonte n'avait jamais été réalisé depuis la création de la branche. Les autres étapes de la négociation se poursuivront en 2013.

Actionnariat et participation des salariés

100% des salariés sont concernés, soit par un accord de participation, soit par un accord d'intéressement d'une durée de 3 ans, sachant que 71% des salariés bénéficient de ces deux dispositifs.

Sommes versées dans le cadre des accords d'intéressement ou de participation au cours des cinq derniers exercices :

Au titre de l'exercice 07/08	468 K€
Au titre de l'exercice 08/09	1 093 K€
Au titre de l'exercice 09/10	153 K€
Au titre de l'exercice 10/11	512 K€
Au titre de l'exercice 11/12*	522 K€

*Hors LE CHAMEAU

Un projet d'accord d'intéressement groupe a, en outre, été remis aux représentants syndicaux Groupe en complément des accords d'intéressement par société afin d'associer plus étroitement les salariés aux performances collectives et renforcer la culture et l'esprit groupe. Ce projet d'accord est construit sur le principe d'un intéressement progressif adossé sur le résultat d'exploitation.

Un fonds d'actions LAFUMA a été créé en 2011 dans les Plans d'Epargne Entreprise de chacune des entités afin de réaliser une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés en juin. Le taux moyen de souscription a été de 26%. A cette occasion, l'ensemble des PEE a changé de gestionnaire et les profils des fonds ont été rationalisés et harmonisés.

Par ailleurs, un certain nombre de salariés ou d'anciens salariés sont actionnaires de la société à titre personnel, soit par achat direct d'actions, soit à la suite de la conversion d'options d'achats ou de souscription.

La société estime que ces salariés détiennent environ 0,7 % du capital.

Evolution des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité

Conditions de travail

Le contenu des documents uniques en matière d'évaluation des risques est en cours de révision en intégrant les nouveaux risques identifiés par le législateur.

Les investissements industriels ont été systématiquement précédés d'études ergonomiques et d'analyses par des groupes de salariés visant à améliorer les conditions de travail.

Au plan international et en France, les usines du Groupe, comme celles de nos fournisseurs, sont soumises à des audits sociaux réguliers sur les conditions de travail, l'hygiène, la sécurité et le respect de la législation. Grâce à ces audits, toutes nos usines sont classées « vertes ».

Temps de travail

En 1984, LAFUMA a innové socialement en diminuant l'horaire hebdomadaire moyen à 35 heures et en l'annualisant, ceci afin de répondre à la saisonnalité de son activité.

Ces dispositions ont été progressivement étendues à l'ensemble des filiales industrielles françaises et étrangères dans le cadre des législations en vigueur localement.

Depuis 2000, l'ensemble des collaborateurs bénéficie par ailleurs de la réduction du temps de travail à 35 heures dans le cadre d'accords spécifiques.

Enfin, en 2001 LAFUMA a mis en place un accord 32 heures pour son personnel de production selon des critères d'âge et d'ancienneté. Ces dispositions sont toujours en vigueur et font l'objet d'une évaluation annuelle permettant d'interroger dans le temps leur adéquation aux besoins, compte tenu de l'évolution des conditions économiques et sociales.

E. DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe Lafuma, intervenant majeur marché de l'Outdoor, a une responsabilité sociale et environnementale à assumer. En effet, chacune de ses activités a un impact sur l'environnement et il est essentiel de les minimiser.

Le développement durable, un engagement depuis 1990

L'engagement du Groupe pour la préservation de l'environnement fait partie de l'essence même du produit outdoor sur le marché des sports nature et représente une composante essentielle du modèle de développement de l'entreprise.

En s'inscrivant dans une démarche développement durable dès les années 1990, Lafuma a mis en place une organisation interne et des bonnes pratiques durables à tous les niveaux : conception des produits, production et sourcing, transport et logistique, ressources humaines, commercial et communication.

Au fur et à mesure de l'intégration de nouvelles marques, la stratégie développement durable s'étend à tout le Groupe Lafuma, avec un socle commun solide et des spécificités propres à chaque marque.

Cette réflexion, qui guide les axes de progrès du Groupe, s'articule en trois points :

- Un engagement philosophique : le groupe n'est ni militant, ni opportuniste.

L'engagement du Groupe Lafuma pour le développement durable est un engagement historique et structuré qui dépasse le simple effet de mode et qui ne se veut pas donneur de leçons. Il répond à un modèle de croissance et à une logique produit.

- Un engagement technologique via l'éco-conception

L'éco-conception est devenue un véritable facteur d'innovation et de différenciation.

- Un engagement économique via une nouvelle approche de l'analyse de la valeur.

Convaincu qu'une démarche écologique rime avec économique, le Groupe Lafuma a opté pour une nouvelle approche de l'analyse de la valeur. Ainsi, nous consommons moins de matières, moins d'énergie, moins de déchets pour fabriquer des produits durables, plus polyvalents, plus sûrs et plus confortables, améliorant ainsi notre productivité.

Un Bilan carbone en 2009

Le Groupe Lafuma a réalisé fin 2008 un bilan carbone qui a porté sur ses activités commerciales et industrielles. Ce bilan englobe les émissions de CO₂ liées aux usines en propre, aux sites logistiques et aux sites d'administration et de gestion.

Le total des émissions du Bilan Carbone® du Groupe Lafuma est de 210 000 teqCO₂. Ce montant couvre l'ensemble des émissions liées aux produits et services dont dépend le Groupe et ne se limite pas aux émissions dont il est directement responsable. Ainsi, concernant les produits, le bilan intègre l'impact environnemental sur toute sa vie, de la fabrication à sa destruction en fin de vie, que celui-ci soit le fait du Groupe Lafuma ou d'un autre acteur (sous-traitant, commerçant, usine de traitement des

déchets...). C'est l'ensemble des impacts directs et indirects de l'activité du Groupe Lafuma qui a été comptabilisé.

Les principaux postes à fortes émissions se répartissent comme suit :

- les achats matières premières et produits finis (85% des émissions),
- le fret (5,9%),
- les déplacements professionnels (2,3%)
- l'énergie des sites (2,1%).

Ce bilan confirme la prépondérance de l'impact des matières et des produits des différentes marques sur l'ensemble des émissions du Groupe, point qui avait déjà été évalué de manière plus informelle en interne. Il met en évidence l'importance de l'engagement en faveur de l'éco-conception et la responsabilité des intervenants sur le marché de l'outdoor dans la chaîne de développement durable.

Suite aux conclusions de ce Bilan Carbone®, le Groupe Lafuma s'est fixé des objectifs pour la réduction les impacts les plus importants : intensification de la présence de l'éco-conception sur tous les produits, optimisation du fret et des déplacements professionnels...

Une mise à jour de ce bilan Carbone® est prévue au cours de l'année 2013.

Le Développement durable au cœur de l'entreprise :

Une prise en compte dès la conception

La plupart des produits du Groupe bénéficie d'une approche d'éco-conception que les bureaux d'études prennent en compte dans leur réalisation: une sélection avisée des matières premières, des processus de fabrication maîtrisés sur le plan énergétique, une stratégie d'acheminement réfléchi et la prise en compte du cycle de vie global dès la conception. La frontière entre les produits labellisés développement durable et les autres produits de nos collections devient ainsi de plus en plus floue au fur et à mesure des saisons, puisque les choix visant à concevoir des produits plus respectueux pourront demain se faire de façon transversale avec l'augmentation et l'amélioration de l'offre matières développement durable notamment.

Un travail de recyclage

La question de la fin de vie du produit représente un enjeu essentiel du développement durable. C'est à ce stade que l'on trouve les traces les plus polluantes pour le consommateur. C'est aussi à ce stade que l'image développement durable de la marque peut se retrouver mise en cause.

Le Groupe multiplie donc les initiatives pour collecter les produits en fin de vie et mettre en place des filières de recyclage.

La collecte reste néanmoins un challenge qui exige une évolution du comportement du consommateur. Il s'agit notamment de faire évoluer le tri et le recyclage textile d'un geste militant à un geste courant. Le Groupe apporte sa contribution à un mouvement plus large englobant les actions d'autres entreprises et les pouvoirs publics.

Millet recycle les cordes d'escalade

Afin de pérenniser et de créer de véritables débouchés pour son opération « Recyclez-Economisez », Millet a signé un partenariat avec Rhodia depuis avril 2009. Ils souhaitent ensemble revaloriser les cordes d'escalade usagées collectées par Millet depuis plus de 7 ans pour en faire des plastiques

techniques à destination d'équipements sportifs de montagne. Avec ce projet, Rhodia souhaite contribuer à l'émergence de filières de recyclage de polyamide en fin de vie et accélérer le développement de ses gammes de polyamide recyclé 4earthTM.

Pour Millet, l'objectif est de sécuriser et amplifier sa démarche d'éco-conception. S'associer avec Rhodia, leader du polyamide, ouvre accès à une expertise matériau et un réseau industriel mondial de recyclage.

Lafuma et Botanic® : opération recyclage ! Une success story pour cette opération commerciale « offrez une seconde vie à vos transats »

En 2012, après deux années de succès dans l'opération de recyclage des toiles, les magasins Botanic® se sont associés à Lafuma sur une opération de recyclage dont le principe était simple : les consommateurs pouvaient se rendre en magasin pour rendre les anciennes toiles de transatubes Lafuma qui ont été ensuite recyclées en Italie dans l'usine Texyloop.

En ne changeant que la toile usée des transatubes, les consommateurs avaient alors l'occasion de recréer simplement un nouveau transat aux coloris et motifs tendance du moment. Un geste simple pour l'environnement et une manière ludique de refaire sa collection à prix doux...

Cette démarche conjointe de Lafuma et Botanic® a permis de réduire l'impact environnemental de ce produit de 75 % car le recyclage et le renouvellement de la toile augmentent sa durée de vie de plusieurs années.

Les toiles Batyline® des transatubes de mobilier Lafuma sont fabriquées en France et composées de polyester enduit de PVC et certifiées Öko-Tex®.

Les structures acier Haute Limite Elastique sont composées de 50% d'acier recyclé et sa résistance a permis de réduire de 30 % l'épaisseur du tube. Ce travail d'amélioration des performances DD des produits provient de l'analyse de cycle de vie appelé aussi éco-bilan effectuée par EVEA.

La recherche d'économies d'énergies : 1 500 m² de toiture solaire intégrée

Lafuma a investi en 2008 dans la réalisation d'une centrale photovoltaïque intégrée en toiture d'une partie de son siège à Anneyron dans la Drôme. En parallèle des travaux de réfection d'une partie de la toiture, Lafuma a décidé d'investir dans une centrale photovoltaïque intégrée en toiture et raccordée au réseau public EDF de distribution d'électricité. Cette centrale en toiture produit annuellement 118 000 Kwh, soit la consommation électrique moyenne annuelle de 40 foyers. D'où une diminution de 50% des consommations de chauffage et de climatisation.

Le Transport

Le Groupe Lafuma a réalisé un audit de sa chaîne logistique en 2009.

Ce travail permet la mise en place d'une optimisation de l'impact environnemental de celle-ci selon deux axes majeurs à court terme :

- Une meilleure utilisation des modes de transport multi-modaux pour toutes les livraisons provenant du Havre (produits finis venant d'Asie) et de Marseille (produits finis venant d'Afrique du Nord)
- Une amélioration des plans de transport de livraisons clients au départ de notre centre logistique afin de diminuer les coûts & les impacts environnementaux.

Sur le long terme, les objectifs restent toujours de sélectionner des transporteurs engagés dans une démarche responsable et de favoriser le transport ferroviaire. Ce dernier point reste problématique aujourd'hui puisqu'il n'existe pas d'offre marché adaptée à nos volumes qui soit cohérente en termes de coûts et de réactivité. Nous poursuivons donc nos efforts dans ce sens.

Le développement durable comme approche commerciale

Lafuma affiche son éco-responsabilité : la collection « Pure Leaf »

Lafuma a mis en place une organisation dédiée pour le Développement Durable. Un comité de pilotage se réunit régulièrement en s'appuyant sur les travaux de 4 groupes de travail spécialisés sur une phase du cycle de vie du produit.

Ainsi tous les produits Lafuma intègrent une approche d'éco-conception sur leur cycle de vie afin d'optimiser au mieux leur impact environnemental par rapport aux fonctions des produits.

Le label « Pure Leaf », celui-ci est décerné aux produits dont un effort de réduction du bilan environnemental a été fait au niveau de l'utilisation des matières premières :

- Cela signifie l'utilisation de matières dont l'impact environnemental est réduit: matière à faible impact, matière recyclée ou d'origine biologique
- Optimisation du design pour réduire la quantité de matières et composants
- Optimisation du couple patronage – design pour limiter les chutes de coupe

Des informations sur l'historique de la démarche sont disponibles ici : <http://www.lafuma.com/generation-dexperience/>

Les produits « Naturally Committed » d'Oxbow

Les produits Naturally Committed sont la résultante de l'engagement d'Oxbow dans une démarche de Développement Durable. De la sélection des matières premières à la recyclabilité du produit fini, en passant par l'optimisation de l'énergie nécessaire à la fabrication et au transport du produit, Oxbow s'engage au côté du Groupe Lafuma dans l'identification de solutions pour améliorer sensiblement l'impact de ses produits sur l'environnement. Un travail au quotidien de l'ensemble des équipes de création et de production.

Cet engagement de la marque est visible pour nos consommateurs par le biais d'un étiquetage spécifique, le Naturally Committed Grade ©, une échelle de mesure de quatre indicateurs :

- Les matières premières utilisées dans la fabrication du produit
- Le temps machine nécessaire à la réalisation du produit
- L'impact du transport
- Le niveau de recyclabilité du produit

Quatre critères évalués sur une échelle de 1 à 3 (moyen/bon/excellent) pour une meilleure appréhension par le consommateur de l'impact du produit sur l'environnement. Un étiquetage qui sera présent sur l'ensemble des produits Naturally Committed en boutique.

Une sensibilisation des équipes

Les équipes et tout particulièrement les commerciaux sont régulièrement sensibilisés à la démarche à travers des modules dans lesquels interviennent des experts Développement Durable chez Lafuma ou le WWF® France dans le cadre de notre partenariat.

Le développement durable comme approche citoyenne

Fondation Groupe Lafuma

C'est pour porter plus loin ses engagements développement durable que le Groupe Lafuma a souhaité créer en 2009 une fondation d'entreprise.

Les missions de la Fondation Groupe Lafuma sont déclinées selon deux axes accompagnant ainsi les enjeux et la responsabilité du Groupe Lafuma en terme environnemental et social :

- le sport & la solidarité
- l'éco-conception & la biodiversité

Différents projets entrent dans les missions de la fondation notamment le renforcement du lien social à travers les thèmes du sport, de la solidarité et de la santé d'une part, et l'équilibre de la nature avec la biodiversité.

Sport, Solidarité & Santé : La Fondation Groupe Lafuma accompagne des jeunes en difficulté dans leur insertion ou réinsertion grâce au sport. Les valeurs promues par les sports Outdoor (effort, partage, authenticité, humilité) peuvent aider un jeune à grandir et lui offrir une chance de prendre en main ce qu'il est.

- o L'association *Sport dans la Ville* a pour but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes, par la mise en place de centres sportifs implantés au cœur de quartiers sensibles
- o L'association *En passant par la Montagne* a été créée en 1995 et intervient comme une interface entre le milieu de la montagne et celui du travail social. En 2008, ce sont une trentaine de projets éducatifs en montagne qui ont été réalisés en utilisant les valeurs de la montagne.
- o Enfin, *La Fondation d'Auteuil* accueille, éduque, forme et insère professionnellement tout jeune, en grande difficulté sociale, familiale, affective ou en risque d'exclusion. Par le biais de projets sportifs (tels que l'ascension du Mont-Blanc par un groupe de jeunes) et grâce à l'aide de la Fondation Lafuma, les jeunes peuvent ainsi sortir d'un quotidien difficile.

Biodiversité : La Fondation Groupe Lafuma investit en faveur de la biodiversité en soutenant des actions de sensibilisation ou de protection de l'environnement.

- Le Fondation d'entreprise Groupe Lafuma a choisi de soutenir le *WWF® France : World Wildlife Fund*, la première organisation mondiale de protection de l'environnement. Ce soutien est une suite logique du partenariat entre la Fondation WWF-France et la marque Lafuma depuis plus de 10 ans. La Fondation d'entreprise Groupe Lafuma s'associe spécifiquement au programme de Conservation de l'Arc Alpin. Ce programme, qui résulte d'une convention alpine entre la Slovénie, l'Autriche, la Suisse, le Lichtenstein, l'Italie, l'Allemagne, la France et Monaco, est mené par quatre ONG dont le WWF.
De plus, les équipes du WWF accompagnent celles du Groupe Lafuma dans leurs réflexions autour de l'éco-rating des produits, de l'augmentation du transport propre, de la sensibilisation des salariés aux bonnes pratiques environnementales...
- La protection & le respect de la montagne : *Mountain Riders* est une association qui promeut les pratiques respectueuses de l'espace de liberté et de pureté qu'est la montagne. Elle s'adresse à la fois au grand public et aux professionnels de la montagne. A destination des différents publics en contact avec la montagne, Mountain Riders organise des opérations de sensibilisation au travers d'événements (nettoyage de stations de ski : collecte nationale des déchets avec, en 2009, 55 stations participantes, 30 tonnes de déchets ramassées et 3500 ramasseurs volontaires)

Nettoyage de la Mer de Glace

À l'initiative du Club Alpin Français de Chamonix et de son président Roland Ravanel, une opération de nettoyage de la Mer de Glace dans le massif du Mont-Blanc a été menée le 21 Septembre 2012 où pas moins de cent personnes (salariés du Groupe, associations partenaires de la Fondation, bénévoles CAF et journalistes) étaient présentes.

Pour le cinquième anniversaire de cette opération, le choix s'est porté une nouvelle fois sur le massif du Mont-Blanc, l'occasion de travailler sur un site mythique des activités outdoor. En 2012, environ

trois tonnes de déchets ont été ramassées. Depuis 5 ans, le Groupe Lafuma organise des journées éco-citoyennes avec ses employés (Gorges de l'Ardèche en 2006, Parc Miribel Jonage 2007, Mer de Glace en 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012). Ces journées ont à la fois pour but le nettoyage des sites mais aussi la sensibilisation des pratiquants par les retombées médias qu'elle engendre.

Le Groupe Lafuma publie chaque année un Rapport sur le Développement Durable, accessible sur le site du groupe : www.groupe-lafuma.com

F. RAPPORT JURIDIQUE LAFUMA SA

Résultats

En milliers d'euros

Lafuma s.a.	30/09/2012	30/09/2011
Chiffre d'affaires	74 337	80 206
Résultat d'exploitation	(518)	231
Résultat financier	6 542	6 916
Résultat courant avant impôt	6 024	7 147
Résultat net	7 670	8 424

Les comptes sociaux de Lafuma SA mettent en évidence la double caractéristique de l'entreprise : celle-ci est à la fois une société d'exploitation et une société holding.

En ce qui concerne les performances de la société d'exploitation, l'analyse des comptes permet de faire les commentaires suivants :

- Le chiffre d'affaires est en baisse de 7,3%. L'évolution des deux activités de la société est contrastée :
 - o L'activité mobilier de plein air poursuit sa progression même si la fin de saison a été décevante en raison d'une météo contraire,
 - o L'activité outdoor est en baisse sur le deuxième semestre en particulier sur la saison hiver 2012.
- Les charges continuent à être maîtrisées avec une nouvelle réduction des charges qui passent de 21 288 milliers d'euros à 19 976 milliers d'euros et ce malgré une stabilisation des frais de personnel.
- En conséquence, et malgré la réduction des charges, le résultat d'exploitation est négatif à hauteur de - 518 milliers d'euros contre un résultat positif à hauteur de 230 milliers d'euros au 30 septembre 2011. Ce résultat est insuffisant et reflète l'impact du déstockage sur les marges commerciales.

Le résultat financier est majoritairement lié au rôle de société holding de Lafuma SA, du groupe Lafuma. Ainsi au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2012, la société enregistre à ce titre des écritures significatives liées à la gestion de ses participations.

- 12 200 milliers d'euros de produits de participation (contre 10 156 milliers d'euros durant l'exercice clos au 30 septembre 2011)
- (14 184) milliers d'euros de dotations financières aux provisions dont 9 441 milliers d'euros au titre d'une provision sur titre concernant la société Oxbow SAS.
- 9 441 milliers d'euros de reprises de provisions financières aux provisions, liés à la société EIDER sas en cours de redressement.

Par ailleurs la société a comptabilisé sur l'exercice (1 102) milliers d'euros de charges nettes d'intérêts et couvertures de taux lié à la dette nécessaire à la couverture des investissements en immobilisations corporelles et au besoin en fonds de roulement.

Situation Financière

La situation nette au 30 septembre 2012 s'établit à 98 139 milliers d'euros, en progression de 7 735 milliers d'euros par rapport au 30 septembre 2011. Cette variation s'explique principalement par le résultat de l'exercice pour un montant de 7 670 milliers d'euros.

Au 30 septembre 2012, la trésorerie de la société s'élève à 2 056 milliers d'euros contre 503 milliers d'euros au 30 septembre 2011.

L'endettement de la société a significativement évolué. Au 30 septembre 2012, la dette financière auprès des établissements de crédit, constituée de l'ensemble des facilités de crédit court terme vis-à-vis d'établissement de crédit s'élève à - 37 881 milliers d'euros ce qui représente un désendettement de 7 775 milliers d'euros au cours de l'exercice.

Filiales et participations (principales évolutions)

Au cours de l'exercice, Lafuma SA a notamment réalisé l'investissement financier suivant : la société a participé à une augmentation de capital de sa filiale Lafuma Beijing pour 3 919 milliers d'euros. Le montant de sa participation dans cette filiale est de 7 134 milliers d'euros.

Le tableau des filiales et participations de LAFUMA S.A. au 30 septembre 2012 est joint au présent rapport.

On notera plus particulièrement les points suivants :

- La perte très significative de la société Oxbow sas pour (6 702) milliers d'euros, liée à un recul du chiffre d'affaires de 16% et à une baisse significative de la marge brute liée aux opérations de déstockage.
- L'augmentation de l'activité (12%) de Millet sas et de son résultat net (22%).
- La baisse du résultat net de Lafprom sas qui s'établit à 50 milliers d'euros contre 4 249 milliers d'euros lors du précédent exercice. Cette baisse de résultat est liée à une baisse du volume d'activité d'une part et une provision sur les titres de participation de la société Ober sas.
- Les résultats positifs des unités industrielles, Lafuma Hongrie et BPNT
- La bonne performance commerciale des deux principales filiales asiatiques Lafuma HK (26%) et LMKK au Japon (21%).
- La croissance des résultats de Millet grâce à la bonne tenue de son activité.
- Une activité d'agent en croissance, mais encore insuffisante dans les sociétés commerciales européennes, ne permettant pas de couvrir l'ensemble des investissements commerciaux.
- Une croissance significative du chiffre d'affaires de la co-entreprise Lafuma Beijing (250%) avec un accroissement consécutif de la perte, (2 317) milliers d'euros, dans la mesure où la société est en cours de déploiement de son réseau de magasins.

Affectation du résultat

Le Conseil vous propose d'approuver les comptes qui présentent un résultat bénéficiaire de 7 670 323 euros et d'affecter ce résultat de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	7 670 323
Report à nouveau	
Solde à affecter	7 670 323
Distribution de dividende	
Affectation à la réserve légale	(383 516)
Affectation en autres réserves	(7 286 807)
Report à nouveau	0

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas proposer de dividendes au titre de l'exercice 2012. Il est rappelé que les dividendes mis en paiement au titre des cinq derniers exercices ont été les suivants :

Exercice au 30 septembre	Dividendes nets	Dividendes nets par action
2007	2 113 888 Eur	1,00 Eur
2008	-	-
2009	-	-
2010	-	-
2011	-	-

Disposition de l'article 223 quater du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 42 966 Euros correspondant aux dépenses non déductibles fiscalement.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce prévoit que les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes publient des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs ou de leurs clients suivant des modalités définies par décret.

Le [décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008](#) prévoit la publication dans le rapport de gestion des sociétés, de la "décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance" conformément aux dispositions de l'article D.441-4 du Code de commerce.

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 30 septembre 2012 de la société Lafuma SA par dates d'échéance (en K€)

	- de 30 j		Entre 30 et 60 j		Plus de 60 j		Total TTC	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Dettes à échoir	6 305	9 294	5 087	4 942	64	1 831	11 456	16 065
Dettes échues	3 628	987					3 628	987
Montant total TTC	9 933	10 241	5 087	4 942	64	1 831	15 084	17 053

Autres dispositions

La composition de capital et son évolution sur l'exercice avec l'identification des principaux actionnaires est traitée dans la partie du présent document « Actionnariat »

La composition du Conseil d'Administration et la liste des mandats des administrateurs est précisée dans la partie « Gouvernement d'entreprise ».

La détermination et la gestion des risques sont abordées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques dans la partie « gestion des risques ».

Les informations sur les activités en matière de recherche et développement sont communiquées dans le chapitre « Des métiers transversaux » de la partie Présentation du Groupe.

Evènements significatifs post-clôture

Le 30 octobre 2012, la société Lafuma SA a cédé 100% des titres de sa filiale Le Chameau SAS et a encaissé la totalité du produit de la vente.

La société a par ailleurs significativement fait évoluer la structure de sa dette moyen-terme en octobre 2012, permettant un allongement de la maturité moyenne important à travers :

- un remboursement anticipé d'une partie de la dette moyen terme du groupe
- la mise en place d'un emprunt obligataire de 4 M€ souscrit par le FCP MICADO 2018.

En novembre 2012, les discussions très préliminaires menées par le groupe Lafuma avec E-Land, à la suite de sa manifestation d'intérêt ont été interrompues définitivement. Elles n'ont en effet pas révélées de synergies suffisantes pour faire évoluer la stratégie de développement du groupe Lafuma notamment à l'international, et son capital.

Le 14 janvier 2013, le PDG, Mr Philippe Joffard et sa famille ont cédé leur participation de 15,2 % dans le capital de la société Lafuma SA à la filiale française du Groupe CALIDA dont la société de tête est une société suisse cotée à Zürich sur le SIX Swiss Exchange SWX. Concomitamment M. Philippe Joffard annonce sa démission en qualité de Directeur général.

Le conseil d'administration réuni le 14 janvier 2013 a décidé de le remplacer dans cette fonction par M. Felix Sulzberger, qui est par ailleurs Directeur Général du Groupe CALIDA. M. Philippe Joffard reste Président du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale, afin d'assurer la transition managériale. Par ailleurs le conseil d'administration a également décidé d'une augmentation de capital accroissant de 50% le nombre des actions existantes dans le cadre de la délégation de compétences qui lui est consentie par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 2 février 2011. Cette augmentation de capital réalisée avec maintien des droits préférentiels de souscription, a trois objets : donner aux marques les moyens de leur développement, fournir au groupe les ressources financières suffisantes pour poursuivre la réduction substantielle de son endettement et mettre en œuvre l'exécution du plan stratégique long terme. Le Groupe CALIDA, ainsi que d'autres actionnaires de référence garantiront la souscription de cette opération d'augmentation de capital dans des conditions normales de marché, étant précisé que la participation du Groupe CALIDA ne dépassera pas le seuil de 29% du capital du Groupe LAFUMA.

Fixation des jetons de présence

La société propose de maintenir le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration à la somme de 70 000 euros pour l'exercice clos le 30 septembre 2012..

Administration et contrôle de la Société

- Non-renouvellement du mandat d'un administrateur

Le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Aubert vient à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale du 20 mars 2013 et ce dernier n'étant pas candidat au renouvellement de son mandat, le Conseil vous propose d'en prendre acte et de ne pas pourvoir au poste vacant.

-Nomination d'un nouvel administrateur

Le Conseil vous propose de nommer la société Calida France en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

-Démission de certains administrateurs

Messieurs Philippe Joffard, François Chapuis, Christian Haas, Frédéric Bossard, Franck Silvent, Alain Krzentowski ont donné leur démission de leur mandat d'administrateur par lettre en date du 14 janvier 2013 avec effet à l'issue de la prochaine Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012. Le Conseil vous demande donc de prendre acte de ces démissions.

G.ACTIONNARIAT

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

Capital Social (au 30/09/2012)

Le capital social de LAFUMA s'élève à 27 903 472 euros. Il est composé de 3 487 934 actions d'une valeur nominale de 8 euros.

Evolution du capital social

Date	Evolution du capital	Nominal	Prime d'émission et de fusion	Montant successif du capital	Nombre cumulé d'actions
déc-90	Constitution de la société	100 FRF	0 FRF	32 082 100 FRF	320 821
juil-94	Fusion absorption de LAFUMA SA par TENSING DEVELOPPEMENT	100 FRF	13 586 251 FRF	57 338 900 FRF	573 389
août-94	Conversion d'obligations	100 FRF	520 800 FRF	58 818 100 FRF	588 181
janv-95	Augmentation de capital en numéraire	100 FRF	201 204 FRF	59 381 200 FRF	593 812
déc-96	Division du nominal	50 FRF	0 FRF	59 381 200 FRF	1 187 624
mai-97 à févr-99	Levée d'options de souscription	50 FRF	2 011 100 FRF	61 071 200 FRF	1 221 424
avr-00	Exercice de bons de souscription	50 FRF	2 952 000 FRF	64 671 200 FRF	1 293 424
sept-01	Conversion de capital en Euros	8 EUR	488 331 EUR	10 347 392 EUR	1 293 424
oct-01	Levée d'options de souscription	8 EUR	87 959 EUR	10 371 392 EUR	1 296 424
févr-02	Augmentation de capital en numéraire	8 EUR	4 000 000 EUR	11 171 392 EUR	1 396 424
févr-02	Paiement du dividende en actions	8 EUR	437 790 EUR	11 288 136 EUR	1 411 017
sept-02	Levée d'options de souscription	8 EUR	30 000 EUR	11 296 136 EUR	1 412 017
févr-03	Paiement du dividende en actions	8 EUR	701 404 EUR	11 458 152 EUR	1 432 269
sept-03	Levée d'options de souscriptions	8 EUR	150 000 EUR	11 498 152 EUR	1 437 269
févr-04	Paiement du dividende en actions	8 EUR	1 019 732 EUR	11 673 552 EUR	1 459 194
avr-04	Augmentation de capital en rémunération de l'apport des titres OBER	8 EUR	2 194 560 EUR	11 978 992 EUR	1 497 374
sept-04 à dec-04	Exercice de bons de souscription et levées d'options de souscription	8 EUR	1 392 160 EUR	12 426 352 EUR	1 553 294
févr-05	Paiement du dividende en actions	8 EUR	1 321 178 EUR	12 667 608 EUR	1 583 451
juin-05	Levées d'options de souscription	8 EUR	326 500 EUR	12 747 608 EUR	1 593 451
févr-06	Augmentation de capital en numéraire	8 EUR	21 052 944 EUR	16 571 888 EUR	2 071 486
août-06	Levée d'options de souscription	8 EUR	44 458 EUR	8 696 EUR	2 072 573
févr-07	Paiement du dividende en actions	8 EUR	1 714 877 EUR	16 883 432 EUR	2 110 429
sept-07	Levées d'options de souscription	8 EUR	141 473 EUR	16 911 104 EUR	2 113 888
févr-08	Paiement du dividende en action	8 EUR	495 794 EUR	17 040 808 EUR	2 130 101
juin-08	Augmentation de capital en rémunération de l'apport des OBSA Eider	8 EUR	1 156 000 EUR	17 384 808 EUR	2 173 101
avr-09	Augmentation de capital	8 EUR	0 EUR	27 815 688 EUR	3 476 961
juil-11	Augmentation de capital	8 EUR	121 910 EUR	27 903 472 EUR	3 487 934

Augmentation de capital

L'Assemblée Générale du 2 février 2011, dans sa 18^{ème} résolution, a délégué pour une durée de vingt-six (26) mois, au Conseil d'Administration, sa compétence pour décider l'émission d'actions réservées aux salariés de la société et des sociétés du groupe adhérentes au plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions, dans la limite de 2M euros.

Usant de cette délégation le conseil d'administration réuni le 25 mai 2011 a décidé le principe d'une émission d'actions représentant au maximum 2,03% du capital social et des droits de vote de la Société réservée à des salariés et mandataires sociaux de la Société et des filiales françaises et étrangères, pour un prix de souscription unitaire de 19,11 euros par action.

Le Président a constaté le 26 juillet 2011 l'augmentation de capital à hauteur de 87 784 euros soit 9 973 actions.

Emission de BSAAR (Rapport en application de l'article L.225-129-5)

L'Assemblée Générale du 2 février 2011, dans sa 17^{ème} résolution, a délégué pour une durée de dix-huit (18) mois, au Conseil d'Administration, sa compétence pour décider l'émission dans la limite de 5 % du capital social, en une ou plusieurs fois, de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (les « BSAAR ») avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires auxdits BSAAR au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises étrangères.

Usant de cette délégation le conseil d'administration réuni le 25 mai 2011 a décidé le principe d'une émission de BSAAR donnant droit à la souscription ou l'acquisition d'un nombre représentant au maximum 2,08% du capital social et des droits de vote de la Société réservée à des salariés et mandataires sociaux de la Société et des filiales françaises et étrangères.

A la clôture de la période de souscription, soit le 30 juin 2011, 62 200 BSAAR ont été souscrits par 44 bénéficiaires et libérés de leur prix d'émission de 1,50 euros par bon, soit un total de 93 300 euros. Les BSAAR ainsi souscrits donnent droit à leurs titulaires de souscrire une action par Bon moyennant un prix unitaire de 22,93 €.

Il est précisé que les conditions financières de l'émission des BSAAR ont été établies sur la base d'une étude réalisée le 8 juin 2011 par le cabinet indépendant « ACCURACY ».

Au 30 septembre 2012, 8 000 BSAAR ont été annulés, réduisant le nombre de BSAAR actifs à 54 200 pour un total de 41 bénéficiaires.

Droits de votes

En application des articles 10 et 25 des statuts de la Société, les actions entièrement libérées inscrites en compte nominatif depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire bénéficient d'un droit de vote double.

Il n'existe pas d'autre avantage en matière de droits de vote attribué à une catégorie d'actionnaires particulière.

Répartition du capital et des droits de vote au 30/09/2012 :

	actions	%	droits de vote	%
Comir	695 883	19,95%	1 391 766	28,99%
Familles	531 530	15,24%	1 063 060	22,14%
CDC	509 100	14,60%	509 100	10,61%
Fortis BNPParibas	259 789	7,45%	310 723	6,47%
JP Millet	391 685	11,23%	391 685	8,16%
Public	1 099 947	31,54%	1 134 152	23,63%
Total	3 487 934	100,0%	4 800 487	100,0%

Sources : Euroclear et interne

À la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires. En revanche, il existe une obligation statutaire de déclaration d'un franchissement de seuil, à la hausse comme à la baisse, pour tout actionnaire détenant plus de 3,0 % du capital, soit plus de 104 308 actions.

Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Actionnariat au 30 septembre	2012		2011		2010	
	% Capital	% DDV	% Capital	% DDV	% Capital	% DDV
FAMILLES	15,3	22,1	15,3	22,3	15,3	21,5
Comir	20,0	29,0	20,0	29,0	20,0	25,9
Bnpparibas Fortis	7,5	6,5	7,7	6,7	7,7	8,3
CDC Elan PME	14,6	10,6	14,6	10,6	14,6	11,3
JP Millet	11,2	8,2	7,7	5,6		
Public	31,4	23,6	34,7	25,8	42,4	33,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Au cours de l'exercice, Jean-Pierre Millet a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 10 % du nombre d'actions et détient à fin juin 2012 11,2% du capital et 8,7 % des droits de vote.

Au cours de l'exercice, Lazard frères gestion, agissant pour compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du nombre d'actions et détient à fin juin 2012 4.2% du capital et 3.0 % des droits de vote.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 3% du capital ou des droits de vote.

La Société détient au 30 septembre 2012, 3 223 actions Lafuma dans le cadre d'un contrat d'animation de marché. Ces actions représentent une valeur comptable de 72 K€.

Identité des personnes physiques ou morales détenant une participation significative

En application des dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce, nous vous informons que les personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié des neuf dixièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont les suivantes :

Déclarations de seuils (droits de vote)	30/06/2012
Supérieur à 25 %	Comir
De 10 % à 25 %	Sherpa finance (1) CDC Elan PME
De 5 % à 10 %	BNPParibas Fortis JP Millet

(1) Sherpa finance est le holding de la famille Joffard

Au cours de l'exercice, Jean-Pierre Millet a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 10 % du nombre d'actions et détient à fin juin 2012 11,2% du capital et 8,7 % des droits de vote.

Au cours de l'exercice, Lazard frères gestion, agissant pour compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du nombre d'actions et détient à fin juin 2012 4.2% du capital et 3.0 % des droits de vote.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 3% du capital ou des droits de vote.

La Société détient au 30 septembre 2012, 3 223 actions Lafuma dans le cadre d'un contrat d'animation de marché. Ces actions représentent une valeur comptable de 72 K€.

Changement de contrôle :

A l'exception des droits de vote doubles mentionnés ci-dessus, il n'existe pas de dispositions particulières susceptibles de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

Options de souscriptions d'actions (Rapport Spécial en application de l'article L225-184 du code de commerce)

L'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2006 a autorisé un plan de souscription d'actions dans la limite de 2 % du capital social. Au titre de ce plan, le conseil d'administration a attribué 26 800 options exerçables entre le 30/11/2010 et le 31/12/2011. Au 30 septembre 2012, ce plan est clôturé. Aucune option n'a été levée au cours de l'exercice clos au 3^e septembre 2012.

Au cours de l'exercice, aucune option de souscription ou d'achat n'a été consentie par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options aux mandataires sociaux ou aux dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé.

De même, au cours de l'exercice, aucune option de souscription ou d'achat consentie par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options n'a été levée par des mandataires sociaux ou parmi les dix salariés dont le nombre d'options ainsi consenti est le plus élevé.

Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2006 (quatorzième résolution) de procéder, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la société ou du groupe, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L 621-18-2 du code monétaire et financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement de l'AMF, les opérations mentionnées à l'article 6-681-18-2 du Code monétaire et financier du 01/10/2010 jusqu'au 30/06/2012 portant sur des actions Lafuma ont été les suivantes :

Opérations sur titres

Nom	Fonction	Nature de l'opération	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire (Euros)	Montant de l'opération (Euros)
Glières Sarl (JP Millet)	Administrateur	Distribution	21/12/2010	48 441	11,23	543 992,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	09/06/2011	8 096	19,92	161 272,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	10/06/2011	3 397	21,34	72 492,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	13/06/2011	1 733	22	38 126,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	16/06/2011	22 774	31,96	727 842,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	17/06/2011	4 395	22	96 690,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	20/06/2011	787	22	17 314,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	21/06/2011	2 375	21,99	52 226,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	22/06/2011	1 601	21,96	35 158,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	28/06/2011	1 480	22	32 560,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	29/06/2011	1 660	22	36 520,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	08/08/2011	3 000	19,75	59 250,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	30/08/2011	4 000	18,29	73 160,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	05/09/2011	15 000	17,5	262 500,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	06/09/2011	3 000	17,2	51 600,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	09/09/2011	88 633	17,14	1 519 170,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	16/09/2011	9 344	16,01	149 597,00
Glières Sarl (JP Millet)	Administrateur	Distribution	03/10/2011	36 732	16,85	618 934,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	04/01/2012	74 900	15	1 123 500,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	02/03/2012	20 000	19,98	399 600,00
Millet Jean-Pierre	Administrateur	A	08/03/2012	30 000	19,48	584 400,00

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Mixte du 2 février 2011 et l'Assemblée Générale Mixte du 21 mars 2012 ont conféré au Conseil d'Administration certaines délégations l'autorisant à augmenter le capital social, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général. Le Conseil d'Administration a fait usage de certaines de ces autorisations.

Le rappel des résolutions adoptées en Assemblées Générales et autorisant le Conseil d'Administration à augmenter le capital social figure ci-dessous.

Date Assemblée Générale	N° résolution	Objet	Durée/date d'expiration	Décision d'utilisation du CA
21 mars 2012	5	Autorisation à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital social calculé sur la base du capital existant au moment du rachat dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 et suivants du code de commerce, du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003 et des pratiques de marché admises par l'AMF prix maximum d'achat par action : 30 euros montant maximum des achats de titres : 10 463 800 euros.	18 mois 22 septembre 2013	N
2 février 2011	10	Autorisation d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription. Montant maximum de l'augmentation de capital immédiate et/ou à terme : 15 millions d'euros. Ce montant s'imputant sur le plafond global de 30 millions d'euros fixé par la 20ème résolution alinéa 1 Montant maximum des titres de créances émis : 30 millions d'euros.	26 mois 1er avril 2013	N
2 février 2011	11	Autorisation d'émettre, par une offre au public, des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de la société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Montant maximum des titres de créances émis : 30 millions d'euros. Ce montant s'imputant sur le plafond global de 30 millions d'euros fixé par la 20ème résolution alinéa 1. Montant maximum des titres de créances émis : 30 millions d'euros.	26 mois 1er avril 2013	N
2 février 2011	12	Autorisation d'émettre, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier (=placement privé), des actions et/ou valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme à des actions existantes ou à émettre de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription. Montant maximum de l'augmentation de capital immédiate et/ou à terme : 15 millions d'euros. Ce montant s'imputant sur le plafond global de 30 millions d'euros fixé par la 20ème résolution alinéa 1. Montant maximum des titres de créances émis : 30 millions d'euros.	26 mois 1er avril 2013	N
2 février 2011	13	Autorisation d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription telle que visées aux résolutions 10, 11 et 12, dans la limite de 15 % de l'émission initiale, en cas de demandes excédentaires.	26 mois 1er avril 2013	N
2 février 2011	15	Autorisation de consentir au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société à émettre à titre d'augmentation de capital ou des options donnant droit à l'achat d'actions de la société provenant de rachats. Nombre maximum d'actions : 5 % du capital au jour de la décision du conseil ; ce montant s'imputant sur le plafond global fixé par la 20ème résolution alinéa 2.	26 mois 1er avril 2013	N
2 février 2011	16	Autorisation de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit de bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées et les mandataires sociaux de la société ou des sociétés qui lui sont liées. Nombre maximum d'actions : 5 % du capital au jour de la décision du conseil ; ce montant s'imputant sur le plafond global fixé par la 20ème résolution alinéa 2.	26 mois 1er avril 2013	N
2 février 2011	17	Autorisation de procéder à l'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription, au profit des salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales françaises et étrangères. Nombre maximum d'actions : 5 % du capital au jour de la décision du conseil ; ce montant s'imputant sur le plafond global fixé par la 20ème résolution alinéa 2.	18 mois 1er juillet 2012	Conseil d'Administration du 25 mai 2011 : émission de BSAAR destinée aux cadres supérieurs du Groupe au terme de laquelle 62 200 BSAAR ont été souscrits donnant droit à la souscription ou à l'acquisition de 62 200 actions soit 1,79 % du capital.
2 février 2011	18	Autorisation de procéder à des augmentations de capital par émission d'actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société, réservées aux salariés de la société et des sociétés du Groupe adhérent au plan d'épargne d'entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription. montant nominal maximum de l'augmentation : 2 000 000 euros. Ce montant s'imputant sur le plafond global fixé par la 20ème résolution alinéa 2.	26 mois 1er avril 2013	Conseil d'Administration du 25 mai 2011 : augmentation de capital réservée aux salariés en France qui a donné lieu à la souscription de 10 973 nouvelles actions représentant 0,31 % du capital.
2 février 2011	21	Autorisation de procéder à l'émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de la société, au cours d'une offre publique. Montant nominal maximum : 15 000 000 euros. Ce montant s'imputant sur le plafond global fixé par la 20ème résolution alinéa 1.	26 mois 1er avril 2013	N
2 février 2011	22	Autorisation d'émettre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital non admis aux négociations sur le marché réglementé en vue de rémunérer des apports en nature. Montant maximum : 10 % du capital au moment de l'émission.	26 mois 1er avril 2013	N
2 février 2011	23	Autorisation de procéder à des augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou autres dont la capitalisation serait admise. Montant maximum : 5 millions d'euros.	26 mois 1er avril 2013	N

Nantissements sur titres et fonds de commerce

A titre de garantie du financement moyen terme syndiqué existant, les banques bénéficient des nantissements prévus au contrat : nantissement de la marque Lafuma, des titres Oxbow, Le Chameau et Millet.

Les financements à moyen terme hors crédit syndiqué bénéficient par ailleurs des mêmes garanties inscrites en second rang ainsi que d'une hypothèque sur le site d'Anneyron où se trouve le siège social du Groupe.

Informations prescrites par l'article L 225-100-3 relatif aux offres publiques d'acquisition

- 1) La structure du capital de la Société est présentée ci-dessus.
- 2) Il n'existe pas de restrictions statutaires :
 - à l'exercice des droits de vote, mais un droit de vote double est accordé aux actions détenues en nominatif depuis 2 ans au moins (article 20 des statuts) ;
 - aux transferts d'actions, celles-ci étant librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (article 9 des statuts) ;Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses dans des conventions en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.
- 3) Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont présentées ci-dessus.
- 4) Il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux autres que le droit de vote double accordé sous conditions à certaines actions nominatives tel que décrit au second alinéa.
- 5) Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans le cadre d'un système d'actionnariat du personnel.
- 6) A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.
- 7) Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont fixées par l'article 12 des statuts.
- 8) Les pouvoirs du Conseil d'administration sont ceux décrits à l'article 14 des statuts.
En outre, le Conseil d'administration dispose de délégations données par l'Assemblée Générale Mixte du 25 janvier 2006 en ses résolutions 6 à 12.
- 9) Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés (démission ou licenciement) si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

H. LAFUMA EN BOURSE

L'action LAFUMA a été introduite sur le second marché de la bourse de Paris, le 15 mai 1997, par offre publique de vente de 20,13 % des titres au prix de 197 Frs par action (30 Euros).

Le code Isin est : **FR 00000 35263** (memo: LAF).

Evolution du titre sur 2012 et 2011 :

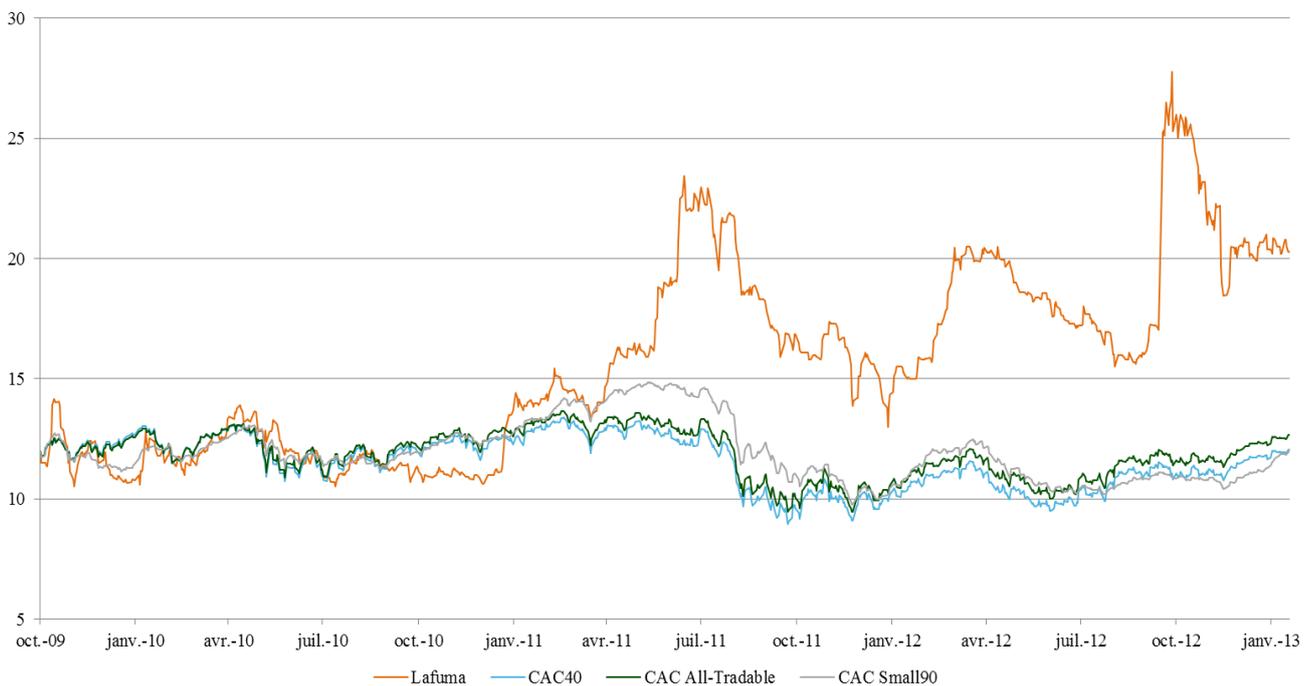
Année	Mois	Nombre d'actions échangées	Capitaux Echangés k€	Cours extrême le plus haut €	Cours extrême le plus bas €
2 010	Octobre	71 673	793	11,42	10,70
2 010	Novembre	26 434	290	11,28	10,50
2 010	Décembre	146 444	1 789	14,64	10,31
2 011	Janvier	98 737	1 379	14,75	13,50
2 011	Février	53 853	788	15,50	14,00
2 011	Mars	49 661	685	14,69	12,67
2 011	Avril	39 344	618	16,49	14,50
2 011	Mai	70 300	1 262	19,39	15,84
2 011	Juin	196 905	4 323	23,50	18,85
2 011	Juillet	39 235	826	23,00	18,42
2 011	Aout	45 539	891	21,90	17,59
2 011	Septembre	131 372	2 238	18,24	15,50
2 011	Octobre	30 048	485	17,00	15,50
2 011	Novembre	21 122	336	17,50	13,70
2 011	Décembre	40 708	615	16,60	12,57
2 012	Janvier	137 557	2 073	15,92	14,20
2 012	Février	107 277	1 796	19,90	15,60
2 012	Mars	81 752	1 619	20,60	19,00
2 012	Avril	24 143	481	20,48	18,50
2 012	Mai	12 568	229	18,99	17,50
2 012	Juin	14 352	250	18,29	16,80
2 012	Juillet	24 059	418	18,00	16,34
2 012	Aout	31 744	503	16,10	15,51
2 012	Septembre	229 473	5 576	27,77	16,20

Exercice clos au 30 septembre
2012:

Cours Moyen	19,05 euros
Nombre de titres échangés	754 803 titres
Moyenne mensuelle d'échanges	44 400 titres

Au 28 septembre 2012, le cours de clôture était de 25,31 euros soit une capitalisation boursière de 88 279,61 milliers d'euros.

Evolution du titre depuis octobre 2009 par rapport aux indices de référence :



Informations des actionnaires

1. Internet

Le Groupe Lafuma est présent sur internet avec une visibilité spécifique à chaque marque. Chaque année, l'ensemble des sites du Groupe totalise plus de 5 millions de visiteurs.

Les marques possèdent leur propre site : www.lafuma.com, www.millet.fr, www.eider-world.com, www.oxboworld.com, et www.ober.fr.

Certaines marques possèdent leur boutique en ligne : www.lafuma-boutique.com, www.oxbowshop.com, www.eidershop.com.

A l'image des actions de développement à l'international du Groupe, de nombreuses versions étrangères répondent aux différentes problématiques (Japon, USA, Allemagne...).

Enfin, l'actualité du Groupe Lafuma et les informations financières le concernant peuvent être consultées directement à l'adresse www.groupe-lafuma.com.

2. Analyses financières

Des notes d'information sont publiées par les bureaux d'analyse qui suivent régulièrement la valeur dont notamment, Kepler (Laetitia Delaye), Gilbert Dupont (Ning Godement) et VD.Equity (Valerie Dieppe).

3. Calendrier indicatif de diffusion de l'information financière (communiqué avant bourse)

Annonce du chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	:	Jeudi 31 janvier 2013
Assemblée générale des actionnaires	:	Mercredi 20 mars 2013
Annonce du chiffre d'affaires semestriel	:	Mardi 30 avril 2013
Annonce des résultats semestriels	:	Mardi 11 juin 2013
Annonce du chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre	:	Mardi 30 juillet 2013
Annonce du chiffre d'affaires annuel	:	Mardi 29 octobre 2013
Annonce des résultats annuels	:	Mardi 10 décembre 2013

I RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

Société Lafuma s.a.

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition du conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration a décidé d'adopter le code de gouvernance Middlednext pour les valeurs moyennes et petites, rendu public le 17 décembre 2009, dans le cadre de la mise en œuvre de sa gouvernance, comme référentiel pour l'organisation et le suivi de la gouvernance dans le groupe.

Le Conseil considère que les prescriptions (recommandations et points de vigilance) du Code de gouvernement Middlednext (ci-après le Code de référence) sont adaptées à la société Lafuma, au regard de sa taille et de la structure de son capital.

Le Code de référence contient quinze recommandations qui concernent plus particulièrement les dirigeants et le Conseil d'Administration, appliquées dans leur ensemble par la société Lafuma.

Le Code de référence contient également des points de vigilance issus du référentiel pour une gouvernance raisonnable des entreprises françaises, qui rappellent les questions que le Conseil d'Administration doit se poser pour favoriser le bon fonctionnement de la gouvernance.

Le Code de Gouvernement d'Entreprise Middlednext pour les valeurs moyennes et petites est disponible sur le site internet : www.middlednext.com.

La société a par ailleurs adopté au cours de l'exercice 2010 un règlement intérieur du conseil d'administration. De plus le fonctionnement du conseil d'administration est régulièrement évalué par ses membres.

Le rapport couvre la société-mère Lafuma SA ainsi que l'ensemble des filiales consolidées contrôlées à plus de 50 %.

1. Composition du Conseil d'Administration de Lafuma SA

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années. Tout administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut en toute circonstance révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Le conseil d'Administration est composé au 30 septembre 2012 de douze membres.

Date de première nomination

Date de fin de mandat

Président et directeur général

Philippe JOFFARD	07.12.1990	30.09.2015
------------------	------------	------------

Administrateurs

François CHAPUIS	07.12.1990	30.09.2015
Frédéric BOSSARD	19.11.1997	30.09.2015
Jean-Pierre MILLET	24.01.2007	30.09.2015
Comir, représentée par		
Charles BAUR	10.09.2001	30.09.2016
Philippe AUBERT	07.12.2010	30.09.2012
Félix SULZBERGER	28.01.2004	30.09.2013
Caroline BARBERY MEBROUK	03.02.2009	30.09.2013
Franck SILVENT	18.02.2010	30.09.2015
Christian HAAS	21.03.2012	30.09.2017
Alain KRZENTOWSKI	21.03.2012	30.09.2017
CDC Elan Entreprises PME	21.03.2012	30.09.2017
représentée par Isabelle GINESTET-NAUDIN		

Les autres mandats ou fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration

Monsieur Philippe JOFFARD

- Président du Conseil d'Administration de Lafuma SA renouvelé dans ses fonctions par l'Assemblée Générale Mixte du 18 février 2010 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.
La fonction de Directeur Général a été confirmée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 18 février 2010.

Autres fonctions dans le groupe :

- Président de la SAS MILLET
- Président de la SAS LE CHAMEAU
- Président de la SAS LAFROM
- Président de la SAS SHERPA LOGISTIQUE
- Président de la SAS LALLEMAND
- Président de la SAS OXBOW
- Président de la SAS OXBOW DISTRIBUTION
- Président de la SAS EIDER
- Président de la SAS OBER
- Gérant de la SARL PACCARD DIFFUSION
- Gérant de la SCI LE CHEVRIL
- Gérant de la SCI EVEREST
- Président du conseil d'administration de L.M.O. (Italie)
- Président du conseil de surveillance de LAFUMA Group GmbH (Allemagne)
- Président de LAFUMA AMERICA
- Directeur de LAFUMA HONG KONG
- Directeur de LAFROM HONG KONG
- Directeur de LAFUMA MILLET K.K. (Japon)
- Directeur de LAFUMA China
- Directeur de LAFUMA B.V. (Hollande)
- Directeur de LAFUMA - LE CHAMEAU (U.K.)

- Directeur de LAFUMA OUTDOOR TRADING (Chine)
- Administrateur de LAFUMA BEIJING (Chine)
- Administrateur délégué de S.C.Z. (Maroc)
- Administrateur de LAFUMA HUNGARIA (Hongrie)
- Administrateur de LAFUMA Group SL (Espagne)
- Administrateur délégué de LWA (Belgique)

Autres fonctions hors du groupe :

- Président de la SAS SHERPA FINANCE (holding de la famille Joffard)
- Gérant de la SCI IMMOLOR
- Gérant de la SCI LES AUBERGEONS

Adresse professionnelle : 6 rue Victor Lafuma, 26140 Anneyron, France

Monsieur Frédéric BOSSARD

Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 février 2010 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Autres fonctions :

- Gérant de la SARL AUDIT MANAGEMENT
- Administrateur de GVC ENTREPRISES
- Administrateur de ROC ROUGE

Adresse professionnelle : La Boissière, 25 Avenue du Professeur Paul Santy, 69130 Ecully, France

Monsieur François CHAPUIS (lié à la famille de Monsieur Philippe Joffard)

Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 février 2010 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Adresse professionnelle : 9 rue Mathurin Régnier, 75015 Paris, France

COMIR représentée par Monsieur Charles BAUR

Renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 février 2011, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016.

Autres fonctions :

- Président du Conseil de Surveillance de la Senlisienne de Portefeuille
- Président de COMIR
- Président de MI 3 SA (Luxembourg)
- Censeur Compagnie Fermière de Vichy
- Représentant permanent de COMIR, conseil de surveillance de GUY DEGRENNE
- Représentant permanent de la Senlisienne de Portefeuille, administrateur de Maignon Investissements et gestion Sas
- Représentant permanent de la Senlisienne de Portefeuille, administrateur de Matinvest

Adresse professionnelle : 27 avenue Etienne Audibert, Z.I. BP 30169, 60305 Senlis Cedex, France

Monsieur Jean-Pierre MILLET

Renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 février 2010, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Autres fonctions :

- Directeur Général de Carlyle Europe
- Président du Conseil d'Administration de Jetfly Aviation (Luxembourg)

Adresse professionnelle : 17, Chemin de Coudrée, CH-1223 Cologny, Suisse

Monsieur Philippe AUBERT

Nommé à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 7 décembre 2010 et ratifié par l'Assemblée Générale Mixte du 2 février 2011, en remplacement de la société Bnpparibas Fortis Private Equities pour la période restant à courir jusqu'à l'expiration de son mandat, soit à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Adresse professionnelle : 27 rue Montagne de la Fage, 75015 Paris, France

Monsieur Félix SULZBERGER

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2008 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013.

Autres fonctions :

- Président de la Direction Calida SA, Sursee, Suisse
- Président de Aubade SAS, Paris
- Membre du Conseil (Beirat) Finatem GmbH, Frankfurt am Main, Allemagne
- Membre du Conseil (Beirat) Derby Cycle Beteiligungs, Cloppenburg, Allemagne

Adresse professionnelle : CALIDA Holding AG, Bodywear, Industrie MÜNIGEN, Postfach, CH- 6210 Sursee, Suisse

Madame Caroline BARBERY MEBROUK

Nommée par le Conseil d'Administration du 3 février 2009 en remplacement de Madame Laurence DANON, démissionnaire, et ratifiée par l'Assemblée Générale du 19 mars 2009, pour la durée du mandat restant à courir c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes au 30.09.2013.

Autres fonctions :

- General Manager of Jaccar Equity Research
- Représentant de VOG Fund (Vietnam)
- Administrateur de Lafuma Beijing

Adresse professionnelle : 17 rue de Buci, 75006 Paris, France

Monsieur Franck SILVENT

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 18 février 2010 pour une période de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

Autres fonctions :

Au sein du Groupe Compagnie des Alpes :

- Directeur général délégué de la Compagnie des Alpes
- Président de CI2S SAS
- Président de la CIEL - Centrale d'Investissements et de Loisirs SAS
- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de Grévin et Compagnie SA

- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de Musée Grévin SA*
- Représentant permanent du Gérant de la Compagnie des Alpes-Financement (CDA-FI)
- Administrateur de la Compagnie du Mont-Blanc (CMB)*
- Administrateur de SwissAlp (Suisse)

Autres mandats et fonctions :

Administrateur de CNP Assurances*

* *Sociétés cotées*

Adresse professionnelle : La Compagnie des Alpes, 89 rue Escudier, 92772 Boulogne-Billancourt Cedex, France

Monsieur Christian HAAS

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2012, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Autres fonctions :

- P.D.G. de Soparcif SAS
- P.D.G. de Matinvest
- P.D.G. de Sfta
- P.D.G. de Cofir (Belgique)
- Vice-P.D.G. de Matignon Investissement et Gestion
- Président du Conseil de Surveillance de Guy Degrenne
- D.G. de Senlisienne de Portefeuille (Membre du Directoire)
- Administrateur Délégué de Matignon Investissement 3 – MI3 (Lux)
- Représentant permanent dans les sociétés suivantes :
Lacie – Kadrige – Fournitures Hospitalières - Cie Fermière de Vichy -

Adresse professionnelle : MATIGNON Invest. & Gestion, 11 rue de la Faisanderie, 75116 Paris, France

Monsieur Alain KRZENTOWSKI

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2012, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Autres fonctions :

- administrateur de Alliage SA
- administrateur de ASO SA
- administrateur de Kreo SA
- administrateur de Datawords SA

Adresse professionnelle : 20 avenue du parc Saint James, 92200 Neuilly, France

CDC Entreprises Elan PME représentée par Madame Isabelle GINESTET-NAUDIN

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2012, mandat expirant à l'issue de l'A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Autres fonctions :

- administrateur (conseil de surveillance) BUFFET CRAMPON HOLDINGS SAS
- président (conseil de surveillance) CHAMP
- administrateur (conseil de surveillance) CINE INVEST
- administrateur (conseil de surveillance) FPPM L'EUROPEENNE DE MARBRE
- administrateur (conseil d'administration) FSI REGIONS
- administrateur CDC ENTREPRISES
- président (conseil de surveillance) GIHU
- président (conseil de surveillance) JING SAS
- administrateur (conseil d'administration) KEPLER FINANCIAL PARTNERS
- administrateur (conseil d'administration) NAIVE
- administrateur (conseil de surveillance) PATYKA COSMETICS
- administrateur (conseil de surveillance) PAULE KA
- administrateur (conseil de surveillance) SAS FARGES
- président (conseil de surveillance) SAVOIR FAIRE HOLDING

- représentant de CDC ENTREPRISES, administrateur (conseil d'administration) AVENIR ENTREPRISES INVESTISSEMENT
- représentant de CDC ENTREPRISES, administrateur (conseil d'administration) AVENIR TOURISME
- représentant de CDC ENTREPRISES, administrateur (conseil d'administration) CENTRE EUROPEEN CINEMATOGRAPHIQUE RHONE-ALPES
- représentant de CDC ENTREPRISES, administrateur (conseil d'administration) INSTITUT POUR LE FINANCEMENT DU CINEMA ET DES INDUSTRIES CULTURELLES
- représentant de CDC ENTREPRISES, administrateur (conseil d'administration) MEDIA PARTICIPATIONS PARIS

Adresse professionnelle : CDC Entreprises, 137 Rue de l'Université, 75007 Paris, France

Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil d'Administration au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été incriminé ni n'a été l'objet d'une sanction publique officielle prononcée pas des autorités statutaires ou réglementaires. Par ailleurs, aucun administrateur n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

2. Les travaux du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2011/2012

La Société a pour volonté de constituer un Conseil d'Administration basé sur la diversité et l'expérience de chacun des membres qui le compose. Il est ainsi formé de douze administrateurs :

- 3 représentants des familles fondatrices (MM Joffard, Chapuis et Bossard)
- 6 représentants (directement ou indirectement) les trois principaux actionnaires, hors familles fondatrices (Comir, Mr Haas, CDC Enterprises Elan PME, Mr Silvent, Mr Millet, Mr KRZENTOWSKI)
- 3 administrateurs dont 2 indépendants (Mme Barbery Mebrouk et Mr Aubert)

Le Conseil intègre un membre étranger (Mr Sulzberger de nationalité suisse) et un membre résidant en Asie (Madame Barbery Mebrouk qui est basée au Vietnam). Ces personnes, par leur expérience particulière apportent un éclairage utile pour la direction d'un groupe internationalisé comme Lafuma.

Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de Lafuma SA des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés.

Organisation des travaux du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration a adopté un règlement intérieur. Celui-ci est applicable à tous les membres actuels et à venir du Conseil d'Administration.
- Le Règlement Intérieur établit les règles applicables sur les points suivants :
- Les procédures de fonctionnement du Conseil,
- les informations transmises régulièrement aux membres du Conseil,
- les comités constitués du Conseil d'Administration ayant en charge de préparer les travaux du Conseil en apportant un éclairage technique,
- la rémunération des membres du Conseil
- la notion d'administrateur indépendant.

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie et les orientations de l'activité du Groupe et en contrôle la mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les statuts ne prévoient pas de règles particulières de convocation du conseil.

Un calendrier des conseils (au moins 4 par an) est établi en début d'exercice et des réunions exceptionnelles peuvent être convoquées à tout moment en fonction de l'actualité du Groupe.

Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées au moins huit jours avant chaque réunion, avec les documents nécessaires à leur préparation.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Tout Administrateur peut donner mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'un seul mandat.

Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice 2011/2012, le Conseil d'Administration s'est réuni 11 fois.

L'ensemble des administrateurs étaient présents ou représentés à chacune des séances, à une exception près, soit un taux de présence de 98 %.

Administrateurs indépendants

Dans le cadre de son règlement intérieur, le Conseil d'Administration a déterminé des critères qui permettent de qualifier objectivement un administrateur indépendant :

- détenir directement ou indirectement moins de 3 % du capital social de la Société et n'avoir aucune fonction dans le Groupe autre que la fonction d'Administrateur et/ou membre d'un Comité.
- ne pas avoir de lien de parenté ou de subordination avec un autre actionnaire détenant plus de 3 % du capital social.

Sur la base des critères retenus sont qualifiés d'administrateurs indépendants les personnes suivantes :

- Madame Caroline Barbery Mebrouk,
- Monsieur Philippe Aubert. Celui-ci était auparavant représentant de la société Bnpparibas Fortis Private Equity et n'avait pas la qualité d'administrateur indépendant. Il l'a acquise au cours de l'exercice puisqu'il siège désormais à titre personnel et qu'il a quitté la société Bnpparibas Fortis Private Equities.

Pour information, Monsieur François Chapuis est apparenté à Monsieur Philippe Joffard, Président de la société. La famille Bossard, représentée par Monsieur Frédéric Bossard est elle-même très proche de Monsieur Joffard.

Comités constitués

Afin de faciliter le suivi de ses missions, le Conseil a constitué des comités d'études :

- un comité des rémunérations et des nominations
- un comité d'audit
- un comité stratégique

a) Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres :

- Monsieur Christian Haas, président du Comité.
- Monsieur Jean-Pierre Millet,
- Monsieur Felix Sulzberger,

Le Comité est chargé de faire des propositions en ce qui concerne la rémunération du Président-Directeur-Général et des principaux cadres supérieurs du Groupe.

Outre le salaire, son opinion porte aussi sur l'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions, sur les droits à la retraite et aux régimes de prévoyance et sur les avantages en nature dont ils pourraient bénéficier.

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice, l'ensemble de ses membres étant présents. Les réunions et les travaux y afférents ont concerné l'organisation de la direction du groupe, la composition du Conseil d'Administration, la gestion des primes de fin d'exercice et la mise en place des opérations en capital en faveur des salariés.

b) Le Comité d'audit est composé de :

- Monsieur François Chapuis, Président du Comité
- Monsieur Philippe Aubert,
- Monsieur Frédéric Bossard

Monsieur André Rousset, Directeur Financier du groupe, représente la Société et participe à ce titre aux séances du Comité d'Audit.

Monsieur François Chapuis assure la présidence du Comité d'Audit. Grâce à sa formation (HEC) et aux postes de directions financières qu'il a occupés, Monsieur Chapuis présente de réelles compétences en matière financière lui permettant d'assurer à la fois un rôle d'expertise et de conseil auprès de ses collègues.

Les Commissaires aux comptes assistent généralement aux réunions du comité d'audit, à la demande du Président. Ils sont présents en particulier à la séance du Comité d'Audit chargée d'analyser les résultats semestriels et annuels.

Le Comité est chargé des missions telles que prescrites par l'article L. 823-19, al.3 à 8 du Code de commerce, et notamment de :

- l'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière,
- la connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

Au cours de l'exercice, le Comité d'audit s'est réuni deux fois à l'occasion de l'examen des comptes annuels et semestriels. Il a aussi abordé la question des procédures de contrôle interne des filiales internationales et de leur rentabilité.

c) Le Comité Stratégique est composé de :

- Monsieur Philippe Joffard, Président,
- Monsieur Christian Haas,
- Madame Caroline Barbery Mebrouk
- Monsieur François Chapuis
- Monsieur Félix Sulzberger

Il a pour mission d'accompagner la mutation en cours du groupe Lafuma et d'examiner la mise en œuvre du plan d'actions arrêté dans le plan de développement à trois ans.

Au cours de l'exercice, le Comité d'audit s'est réuni une fois à l'occasion de l'examen du plan à trois ans.

Rémunération des membres du Conseil et des organes de direction

Le Conseil d'Administration perçoit à titre de rémunération des jetons de présence.

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil a modifié son règlement intérieur pour adopter de nouvelles règles de rémunération des administrateurs sous forme de jetons de présence. Cette rémunération dépend désormais de plusieurs critères :

- L'assiduité aux réunions du Conseil,
- La participation à des comités de travail,
- La responsabilité en qualité de président d'un comité.

Au total, les administrateurs ont reçu la somme de 70 k€ au titre des jetons de présence.

La rémunération brute versée pour l'exercice se clôturant le 30 septembre 2012 à Monsieur Philippe JOFFARD, Président Directeur Général, par les sociétés du groupe s'est élevée comme suit :

Monsieur Philippe Joffard	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montants dus	Montants bruts versés	Montants dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable	50 000	50 000	75 000	75 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	4 000	4 000	3 500	3 500
Avantages en nature	60 545	60 545	61 011	61 011
	434 511	439 511	434 511	439 511

Les éléments de rémunération de Monsieur Philippe Joffard sont fixés et revus par le comité des rémunérations composé de membres du conseil d'administration qui se réunit deux fois par an. Ce comité a la responsabilité de décider de la rémunération variable annuelle de Monsieur Philippe Joffard eu égard à des critères de performances quantitatives (EBITDA, Chiffre d'Affaires ,Besoin Fonds de Roulement principalement) et de performances qualitatives (stratégie, développement, international principalement).

La provision pour retraite comptabilisée dans les comptes consolidés au 30 septembre 2012 pour Monsieur Philippe JOFFARD s'élève à 185 K€.

La situation de Monsieur Philippe JOFFARD relative au contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence peut se résumer comme suit :

	Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.	Indemnité relatives à une clause de non concurrence
Philippe JOFFARD Président et directeur général 07.12.1990-30.09.2015	NON	NON	NON	NON

Monsieur Philippe Joffard ne bénéficie pas non plus de stocks options ou d'actions gratuites. Il a en revanche souscrit à l'émission de bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables et acquis dans ce cadre 3.000 Bsaar.

Monsieur Philippe Joffard est l'unique mandataire social dirigeant de la société Lafuma.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres des organes de gestion (Comité Exécutif - 9 personnes) s'est élevé 1 639 K€ (2011 : 1 979 K€ pour 11 personnes).

Le dernier plan d'options de souscriptions d'actions date de 2006 et est terminé. Aucune levée n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Conventions

Les conventions conclues au cours de l'exercice ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des commissaires aux comptes inclus dans le présent rapport.

Conformément à l'article L 225-39 du Code de Commerce, le Président a établi la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales intervenant entre la société et les personnes physiques ou morales énumérées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Autres informations

Les informations concernant l'assemblée générale des actionnaires ainsi que les informations concernant les dispositions éventuelles mises en œuvre en cas d'offre publique d'achats sont données dans la partie « Renseignements de caractère général concernant le groupe Lafuma » du présent document.

CONTROLE INTERNE

Le rapport sur le contrôle interne a été élaboré par le Président. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration du 14 Janvier 2013.

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel permettant, avec des moyens raisonnables, d'atteindre les objectifs suivants :

- l'optimisation de la gestion des structures opérationnelles dans le respect des orientations stratégiques données,
- l'identification des risques inhérents à l'exploitation,
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion,
- conformité des opérations aux lois et réglementations en vigueur,
- maîtrise des risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société et du Groupe.

La décentralisation des activités du Groupe conduit à déléguer de larges pouvoirs aux responsables de pôle, en contrepartie d'un suivi et de comptes rendus exigeants.

Chaque Pôle est géré sous la responsabilité d'un directeur qui a l'autorité hiérarchique sur les équipes de la société gestionnaire du pôle (Lafuma SA pour le pôle Grand outdoor, Millet et Eider pour le pôle montagne et Oxbow pour le pôle surf). D'autre part, chaque Directeur de pôle exerce une responsabilité opérationnelle sur l'activité des filiales internationales relevant de leur responsabilité.

Les activités de production et d'achats relèvent d'un directeur industriel et sourcing en charge du suivi des matières premières entrant dans le processus de fabrication et des achats sous forme de sourcing provenant d'Asie ou d'Europe Centrale.

Sur le plan fonctionnel, la Direction administrative et financière coordonne l'ensemble des directions opérationnelles des pôles et a pour mission d'assurer une plus grande homogénéité des procédures et des bonnes pratiques.

Direction du Groupe

Le Conseil d'Administration et les comités associés déterminent les orientations de l'activité du Groupe et veillent à leur mise en œuvre.

Le comité d'audit a notamment pour mission l'examen des documents comptables et financiers faisant l'objet d'une communication financière, ainsi que la connaissance des risques en lien avec le contrôle interne et externe de la société.

Monsieur Philippe Joffard assume les fonctions de Président-Directeur Général et dirige à ce titre le Groupe. Il est par ailleurs dirigeant de l'ensemble des filiales de la société Lafuma en France comme à l'étranger.

A ce titre, il engage la Société Lafuma par sa signature et délègue à ses collaborateurs les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Monsieur Joffard est assisté par le Comité Exécutif. Le Comité Exécutif est le principal organe de gestion du Groupe. Il est composé de la direction générale du Groupe, des directeurs généraux de pôle et des dirigeants clef dans la gestion et l'organisation du Groupe.

L'animation du Groupe est organisée autour de quatre types d'organes de gestion :

- Le Comité exécutif Groupe
- Les comités d'information et de gestion par pôle
- Les comités de direction pôle

Comité Exécutif Groupe

Composition :

- Président Directeur Général
- Directeurs de pôle (Grand outdoor, Montagne et Surf)
- Directeur de la marque Eider
- Directeur Général Adjoint
- Directeur industriel et approvisionnement
- Directeur administratif et financier
- Directeur des ressources humaines

Le Comex a pour mission de faire le suivi des performances de gestion du Groupe et de coordonner les actions entre l'ensemble des pôles du Groupe, de déterminer la politique commune à suivre sur les sujets transversaux (Industrie, sourcing, logistique, finance, investissements).

Il se réunit tous les mois.

Comités d'information gestion par pôle

Les Comités d'Information et de Gestion (CIG) se tiennent au niveau de chaque pôle. Ils sont composés des directeurs de pôles, du Président Directeur Général Groupe, du directeur administratif et financier groupe, du directeur des ressources humaines groupe, du directeur industriel et approvisionnement groupe et du directeur général adjoint groupe. Certains membres des comités de directions pôles peuvent participer le cas échéant. Le CIG a pour objet d'être une instance de réflexion

et de décision sur les orientations stratégiques du pôle. Les CIG se réunissent tous les mois avant le Comex.

Comités de direction pôle

Chaque société d'exploitation gestionnaire du pôle est pilotée par un Comité de Direction animé par le Directeur de pôle. Ce comité a pour mission d'assurer le suivi courant de l'activité de la société et de mettre en œuvre les décisions arrêtées par le CIG du pôle auquel appartient la société.

Système d'information

Le Groupe a organisé son système d'information autour d'un progiciel de gestion spécifique à l'industrie textile qui est utilisé par d'autres groupes significatifs de ce secteur. Ce progiciel représente le cœur de l'architecture informatique autour duquel sont interfacés des outils de gestion spécifiques : logiciels comptables, de consolidation, logiciel de conception textile, logiciel ou développement spécifiques concernant la logistique.

Ce système d'information concerne l'ensemble des sociétés du groupe en Europe.

Au cours des derniers exercices, le Groupe a poursuivi cette politique en procédant à l'extension du système d'information aux filiales internationales et à l'amélioration de la sécurité.

L'extension progressive de l'outil informatique à l'ensemble des sociétés du groupe favorise les échanges d'informations et représente un puissant levier d'amélioration de la productivité globale. Il présente en revanche le risque de concentrer les traitements informatiques et la sauvegarde des données sur un seul site. C'est la raison pour laquelle le Groupe a décidé d'améliorer la sécurisation de la gestion de ses données.

En premier lieu, le groupe a mis en place une sauvegarde en temps réel sur un site de secours de l'ensemble des données traitées par les sociétés raccordées au système d'information. De la sorte, le groupe se préserve d'une panne d'une unité centrale ou d'un sinistre sur un site informatique.

En second lieu, le groupe travaille sur le dédoublement des informations dans des lieux de stockages séparés afin de se protéger contre les sinistres physiques.

Une réflexion est en cours afin de progresser à nouveau dans le domaine de la sécurité informatique.

La gestion du système d'information relève de la responsabilité du DSI groupe. Celui-ci rapporte au directeur général adjoint.

Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments de gestion financière suivants :

- Le processus de planification à moyen et court terme.
- Le reporting mensuel.
- La consolidation statutaire des comptes
- le suivi de la trésorerie et du crédit client.

Le processus de planification

Il comprend le plan à moyen terme (3 à 5 ans), le processus budgétaire et le processus deancements.

- Le Plan à moyen terme :

Ce plan à moyen terme synthétise les axes stratégiques et leurs conséquences sur les grands équilibres financiers du Groupe. Ce plan est notamment utilisé pour réaliser les tests de dépréciation lors de la clôture des comptes consolidés.

- Le processus budgétaire :

Sur la base des grandes lignes données par la Direction Générale du Groupe, les directions opérationnelles élaborent, à la fin du troisième trimestre de l'exercice, leurs budgets pour l'année suivante. Ces budgets sont définitivement entérinés à la fin du quatrième trimestre. Le budget fait l'objet d'une réactualisation à l'issue de l'arrêté des comptes semestriels, à une époque où le carnet de commandes pour la période hiver à venir est relativement bien connu. Il permet d'avoir une approche assez fiable des tendances de résultats pour la fin de l'exercice.

- Le processus deancements :

Afin de permettre une meilleure gestion du besoin en fonds de roulement, le processus deancements a été fortement renforcé en intégrant :

- La mise en place d'un comitéancements intégrant la Direction Générale, la Direction Générale des marques et la Direction Industrie Sourcing, pour valider les décisions d'achats et améliorer la circulation d'information,
- Le suivi d'un calendrier de décisions d'achats et de livraisons de produits,
- Un renforcement des indicateurs de suivi des impacts sur la trésorerie (calendrier de décaissements, modalité de paiement...)

Le reporting mensuel

Le reporting de gestion mensuel assure le suivi des performances des différentes sociétés au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont assurées par le Service Contrôle de Gestion qui dépend du Directeur administratif et financier.

Ce reporting permet notamment, d'analyser les écarts par rapport aux objectifs budgétaires et d'actualiser les prévisions de résultats.

Le contrôle de gestion a mis en œuvre un reporting consolidé par pôle mensuel intégrant l'analyse du chiffre d'affaires, de la marge, et des frais d'exploitation d'une part, et une analyse consolidée du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs)

La consolidation statutaire

Le Groupe procède à une consolidation statutaire complète à chaque fin de trimestre.

Cette évolution a permis d'améliorer l'information financière transmise aux dirigeants et au Conseil d'Administration et de valider les situations réalisées par le contrôle de gestion.

En amont de la consolidation, la direction comptable émet, auprès des différentes sociétés, des instructions précisant les règles, le calendrier, et la forme des états nécessaires à la consolidation. Les filiales transmettent les éléments nécessaires à la consolidation (balances comptables et documents annexes), au siège. Les retraitements de consolidation et les éliminations inter-compagnies sont effectués par le siège.

Lors des consolidations semestrielles et annuelles, des missions d'audit externe sont effectuées par les Commissaires aux Comptes dans le cadre de leur mandat.

A l'issue de la validation par les Commissaires aux comptes, une étude par le Comité d'Audit précède la présentation des comptes au Conseil d'Administration.

Le suivi de la trésorerie et du crédit client

Le groupe a organisé son suivi de trésorerie de la façon suivante :

- un suivi quotidien de la position de trésorerie groupe et de la dette financière groupe,
- des budgets annuels de trésorerie afin de cerner le besoin global au cours de l'exercice, révisés semestriellement.

La direction financière produit un reporting de suivi des encaissements clients à l'échelle du Groupe afin de suivre au niveau global l'évolution des règlements clients et d'identifier les principales zones de risques comme les difficultés de paiement d'un client important commun éventuellement à plusieurs marques ou les difficultés rencontrées sur certains pays.

Les projets d'amélioration du contrôle interne

Le système de contrôle interne fait l'objet des diligences habituelles par les commissaires aux comptes sachant que malgré toute la vigilance et les efforts déployés pour améliorer les contrôles dans la limite des moyens raisonnables, aucun système ne peut garantir totalement l'absence de risque.

En synthèse, le Groupe concentre ses actions dans les directions suivantes :

- la construction d'une information de gestion cohérente, globale et synthétique à la disposition de l'ensemble des utilisateurs de l'entreprise.
- l'intégration de l'outil informatique à l'ensemble des sociétés du groupe. Ce projet est désormais bien avancé : seules les filiales tunisiennes et hongroises et quelques filiales internationales dont le Japon ne sont pas encore connectées ou ne le sont qu'en partie. Ce projet implique cependant la poursuite des actions de renforcement de la sécurité de l'outil informatique.
- l'harmonisation des conditions commerciales des marques, et la vérification de leur application (conditions de règlements, remises, RFA...)
- la mise en place par la centrale d'achat d'un outil de suivi des dates de disponibilités de produit et de livraison au client final (Supply chain) pour améliorer la maîtrise du BFR. .

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorables significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous :

Risques généraux d'exploitation

Fournisseurs et matières :

Le groupe a des fournisseurs stratégiques importants avec lesquels il développe un partenariat industriel sur la recherche et le développement des produits.

Certaines matières sont exposées à des variations de cours de marché : matières plastiques, cuir ou caoutchouc. Le groupe se protège par une politique de prix industriels prudents basée sur des engagements de prix sur un an de la part des fournisseurs.

Saisons :

Le Groupe travaille ses collections selon un rythme à deux saisons (été et hiver). L'essentiel des ordres clients (70 % à 80 % selon les marques) sont des commandes de pré-saisons, le solde étant du réassort. Le réassort est soumis aux aléas climatiques comme à la conjoncture économique et aux derniers comportements du consommateur.

Dans l'hypothèse d'une mauvaise saison qui se traduirait non seulement par une faiblesse du réassort mais aussi par un niveau de stock élevé chez les clients, le Groupe doit alors s'adapter pour la saison de l'année suivante en prévoyant notamment une réduction de ses ordres de fabrication au titre des commandes de pré-saison.

Le Groupe Lafuma a atténué les risques saisonniers par la diversification de son offre et par l'internationalisation de ses ventes. L'activité du mobilier de plein air à marque Lafuma se vend essentiellement en période estivale. De même la marque Eider est une marque orientée « hiver » (dominante de l'offre ski) alors que la marque Millet est plutôt une marque orientée « été » (alpinisme).

Néanmoins, la conjonction successive de conditions météorologiques défavorables est de nature à impacter défavorablement l'activité.

Risques liés à une évolution défavorable des prévisions d'activité sur les tests de dépréciation d'actifs

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises, des montants significatifs ont été alloués aux écarts d'acquisition et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée. Ces actifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation une fois par an, ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont rattachés aux unités génératrices de trésorerie (UGT) de l'activité à laquelle ils se rapportent. Dans ce cadre, la valeur d'utilité est déterminée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés provenant de l'utilisation des actifs. Les flux futurs de trésorerie sont issus du plan d'affaires à cinq ans établi et validé par la Direction auquel s'ajoute une valeur terminale basée sur des flux de trésorerie normatifs actualisés, après application d'un taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital déterminé par l'entreprise.

Une modification significative des hypothèses retenues pour le plan d'affaire d'une UGT ou pour le taux d'actualisation peut entraîner la nécessité de déprécier tout ou partie de écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée de la dite UGT. Sans impact en terme de liquidité, cette dépréciation aurait néanmoins un impact sur la valeur du résultat et des capitaux propres du groupe.

Au 30 septembre 2012, 58% des écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée sont affectés à l'UGT du pôle surf (31 Mio €). Une modification significative des hypothèses retenues pour le plan d'affaire de cette UGT, en particulier une baisse pérenne de la Marge Brute et de l'Excédent brut d'exploitation constituerait un risque significatif de dépréciation.

Le groupe procède à une revue mensuelle des performances économique de chaque UGT lors des comités de direction pôle. Cette revue permet d'analyser les écarts par rapport aux objectifs budgétaires. Lorsqu'une sous performance par rapport aux objectifs budgétaires est détectée, le groupe mène une analyse détaillée de la situation afin de d'appréhender les raisons de cette sous performance et ainsi de mettre en place les plans d'actions opérationnels permettant d'orienter positivement le développement et la rentabilité de l'UGT avec pour objectif d'assurer la réalisation du plan d'affaire à moyen terme.

Risques industriels et environnementaux :

Les activités industrielles du Groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques majeurs pour l'environnement. Des audits environnementaux ont lieu régulièrement sur l'ensemble de ses sites industriels : les axes d'amélioration relevés sont intégrés dans un plan d'action pluriannuel.

Pour ce qui concerne les sous-traitants, le Groupe procède à des audits environnementaux et « d'ethic compliance » destinés à déceler les pratiques qui ne seraient pas acceptables en application de la charte de développement durable.

Les fournisseurs sont visités régulièrement et notés selon un grade de couleur (vert, orange, rouge). Ils font l'objet d'un rapport avec un plan de progrès dans le souhait de voir s'améliorer les pratiques environnementales et sociales. Les fournisseurs ne répondant pas aux critères minimum de la charte sont exclus.

En quelques années, sous l'influence des audits réalisés par le Groupe ou d'autres marques qui entreprennent une démarche équivalente, des progrès sensibles ont été réalisés par la plupart des fournisseurs, en Asie notamment.

Risques juridiques et fiscaux

Risques juridiques :

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de contrats commerciaux et industriels liés à son activité économique. En cas d'interruption de ces contrats ou de litiges afférents, les risques font l'objet d'une analyse détaillée et sont provisionnés si nécessaire conformément aux règles comptables en vigueur.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe qui ne serait pas provisionnée.

Propriété industrielle :

Dans le cadre de la protection de son travail de Recherche et Développement, le groupe procède régulièrement au dépôt de brevets ou de modèles (15 à 20 dépôts par an).

Les marques et logos sont déposés dans la plupart des pays du monde et protégés selon les cas par une ou plusieurs inscriptions au niveau mondial auprès de l'OMCI, au niveau communautaire voire au niveau national.

Le Groupe reste très vigilant sur le respect de ses marques, logos, brevets et modèles.

Des actions en contrefaçon peuvent être engagées pour faire valoir ses droits et confirmer l'intention de les défendre. Le résultat de ces actions comporte des incertitudes en fonction de la législation de chaque pays avec des coûts et des procédures locales plus ou moins efficaces et rapides selon les pays. Le Groupe est notamment très vigilant sur les copies concernant le mobilier où les modèles sont développés sur des bases pluriannuelles.

Risques financiers

Risque de liquidité :

Au 30 septembre 2012, le Groupe bénéficie de manière confirmée :

- de lignes de financement, tirées en totalité, amortissables à moyen terme pour un montant global de 26,3 millions d'euros avec une échéance finale courant septembre 2015,
- de lignes de financement, de type « revolving » (billet de trésorerie, escompte, découverts,...) pour un montant global de 30,2 millions d'euros net avec une échéance finale courant septembre 2013 (au 30 septembre 2012, la société a utilisé un montant net de disponibilités de 7,3 M€ soit un tirage brut de 9,7 M€ diminué de 2,4 M€ de disponibilités),
- d'une ligne d'affacturage, tirée partiellement à hauteur de 10,5 M€ au 30 septembre 2012, rechargeable pour un montant global de 18 M€ avec une échéance finale courant septembre 2013,

L'échéancier de la dette financière nette du groupe peut se synthétiser comme suit au 30 septembre 2012 :

Echéances :	Octobre 2012 à Septembre 2013	Octobre 2013 à Septembre 2014	Octobre 2014 à Septembre 2015	Octobre 2015 à Septembre 2016	Au- delà	Total
ligne de financement amortissable	6,5 M€	7,5 M€	8,5 M€	3,8 M€	0	26,3M€
ligne de financement revolving	9,7 M€	0	0	0	0	9,7 M€
ligne de financement affacturage	10,5 M€	0	0	0	0	10,5 M€
Crédit vendeur cession Le Chateau	(14,0 M€)					(14,0 M€)
Compte gage espèces	(1,5 M€)					(1,5 M€)
Trésorerie disponible	(13,9 M€)	0	0	0	0	(13,9 M€)
Total	(2,7 M€)	7,5 M€	8,5 M€	3,8 M€	0	17,2 M€

Les lignes de financement de type « revolving » et d'affacturage sont utilisées de manière récurrente pour couvrir les besoins temporaires de trésorerie au cours de l'année. Celles-ci sont utilisées de manière inégale à l'intérieur d'une année.

Compte tenu de son activité organisée autour de deux saisons « Eté » et « Hiver », et du décalage entre la période d'exigibilité par les fournisseurs de leurs échéances (février/mai pour la gamme « Eté » août/octobre pour la gamme « Hiver ») et la période d'encaissement des clients (mai/septembre pour la gamme « Eté » et novembre/mars pour la gamme « Hiver »), le groupe utilise en totalité ou de manière très significative ces lignes de financement de type « revolving » et d'affacturage sur les périodes septembre/novembre et février/mai.

Dans le cadre de ses accords de financement, le groupe Lafuma a accepté l'encadrement de l'exigibilité de ses crédits par des ratios financiers. Ceux-ci s'appliquent à une part prépondérante des lignes de financement. Ils sont évalués à la fin de chaque exercice. Le non-respect de ces ratios financier ayant pour conséquence la possibilité pour les banques d'envisager une exigibilité anticipée des lignes concernées.

Deux ratios ont été retenus : Dettes financières nettes/Ebitda et Dettes financières nettes/Capitaux propres. Ces ratios sont calculés lors de chaque clôture annuelle des comptes et présentent les limites suivantes :

- Dette financière/Ebitda : < 3,5
- Dette financière/Capitaux propres : < 1

Les limites présentées sont applicables telles quelles jusqu'à l'échéance des lignes

Au 30 septembre 2012, date du dernier calcul de ratio en vigueur, le ratio Dettes financières nettes/Ebitda s'établit à 1.7 et le ratio Dettes financières nettes/Capitaux propres s'établit à 0,2.

A titre de garantie des financements moyen terme, les banques bénéficient des nantissements suivants : nantissement de la marque Lafuma et des titres Oxbow, Le Chameau et Millet ainsi que d'une hypothèque sur le site immobilier d'Anneyron.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle estime être en mesure de répondre aux besoins de liquidités générés par son activité et le service de sa dette. Le groupe envisagera au cours de l'année 2013 l'ensemble des possibilités pour assurer le renouvellement des lignes court terme venant à échéance en septembre 2013.

Risques de crédit :

La forte diversité du portefeuille clients du Groupe tant en terme de profil qu'en terme d'origine géographique permet une forte dispersion du risque client.

De plus, le risque client des sociétés françaises du Groupe fait l'objet d'une couverture d'assurance externe auprès d'assureurs de premier ordre tant pour les clients France que les clients Export. Les sociétés françaises du Groupe applique les recommandations de ces organismes d'assurance-crédit tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients.

Risques de marché

Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé concernent trois types de risques :

- risque matières premières,
- risque taux d'intérêt,
- risque taux de change.

Risque matières premières :

Le groupe utilise des matières premières dont certaines peuvent faire l'objet d'un risque marché : coton, cuir, caoutchouc, acier, plastique (pétrole) principalement. Le groupe ne détient aucun instrument financier dérivé relatif à des matières premières. Le groupe se protège des fluctuations du marché des matières premières par une politique de prix industriels prudents basée sur des engagements de prix sur un an de la part des fournisseurs.

Risque de taux d'intérêt :

Au 30 septembre 2012, la totalité des dettes financières est constituée par des financements à taux variables.

Des couvertures sont mises en place en concertation avec des professionnels, pour gérer les risques liés à la structure de l'endettement financier.

Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

Ceux-ci sont de type « vanille »

Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation. S'il advient qu'en fonction de l'évolution de la position un instrument perdait sa qualité d'instrument de couverture :

- sa valorisation en mark-to-market est inscrite en autres produits et charges financiers,
- l'instrument est soldé en fonction de la situation de marché.

Au 30 septembre 2011 et au 30 septembre 2012, les couvertures étaient les suivantes :

2012	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de taux						
- swaps de taux		580	22 278	5 000	17 278	
- options de taux (caps, floor)		224	10 000	4 000	6 000	
Total	0	804	32 278	9 000	23 278	0

2011	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de taux						
- swaps de taux		494	26 342	7 000	19 342	
- options de taux (caps, floor)		220	14 000	4 000	10 000	
Total	0	714	40 342	11 000	29 342	0

Sensibilité au taux d'intérêt : une augmentation des taux de 1% entraînerait une hausse des frais financiers de 140 K€ pour l'exercice 2012/2013.

Risque de change :

Dans le cadre de son activité Industrie et Sourcing, l'amenant à avoir des relations commerciales significatives avec des fournisseurs en zone dollar américain (Asie principalement) le groupe a mis en place un programme de couverture de change à l'achat sur le dollar américain. Le Groupe a pour politique de couvrir plusieurs campagnes d'achat (maximum 4), chaque campagne d'achat correspondant à une saison. L'objectif de la politique est d'assurer un cours moyen par saison permettant de garantir la marge commerciale du groupe par saison. Cette politique est mise en œuvre en concertation avec des professionnels.

Les couvertures sont principalement de termes fixes et d'instruments dérivés permettant de profiter des fluctuations baissières de la devise.

Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation. S'il advient qu'en fonction de l'évolution de la position un instrument perdait sa qualité d'instrument de couverture :

- sa valorisation en mark-to-market est inscrite en autres produits et charges financiers,
- l'instrument est soldé en fonction de la situation de marché.
-

Au 30 septembre 2011 et au 30 septembre 2012, les couvertures étaient les suivantes :

2012	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
- options de change USD		10	65 000	56 750	8 250	
Total	0	10	65 000	56 750	8 250	0

2011	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
- options de change USD	776		54 900	54 900		
Total	776	0	54 900	54 900	0	0

Sensibilité au taux de change : une augmentation des taux de 10% entraînerait une revalorisation des instruments dérivés de devises de 5 143K€.

Par ailleurs, au 30.09.2012 et au 30.09.2011, la répartition des actifs et passifs monétaires est la suivante :

	Euro	Livre sterling	Dollar Hong Kong	Yen	Dollar américain	Autres devises
Actifs monétaires	70 202	1 297	1 073	5 658	5 767	7 587
Passifs monétaires	117 068	78	422	4 271	10 946	5 673
Exposition nette au 30.09.2011	-46 866	1 219	651	1 387	-5 179	1 914
Actifs monétaires	65 548	1 136	1 435	6 428	8 807	5 361
Passifs monétaires	99 122	7	326	5 523	12 005	3 894
Exposition nette au 30.09.2012	-33 574	1 129	1 110	906	-3 198	1 467

Assurances

En plus des polices d'assurance-crédit évoquées précédemment, le Groupe a souscrit auprès de compagnies notoirement solvables différents contrats décrits ci-après :

Nature de l'assurance	Garanties principales	Montant assuré
Tous risques sauf	Dommages aux biens et perte d'exploitation	120 000 K€
Responsabilité Civile	Responsabilité civile exploitation.	8 000 K€
	Responsabilité civile après livraison	7 000 K€
Responsabilité des mandataires sociaux	Litiges mettant en cause	8 000 K€
Flotte automobile et auto-mission	Véhicules	Valeur du bien moins franchise
Marchandises transportées	Tous transports de marchandises	Valeur du contenu moins franchise

La totalité des coûts d'assurance représente 0,4 % du chiffre d'affaires du groupe.

Immobilier

Le groupe est propriétaire d'une partie des sites sur lesquels il exerce ses activités et notamment du site principal où est installé le siège social du Groupe à Anneyron et l'usine de mobilier de jardin et des sites industriels de Lallemand au Balmay dans l'Ain et celui de Hongrie.

En revanche il est en location dans les sites suivants :

- locaux utilisés par la société Oxbow à Bordeaux,
- locaux utilisés par les sociétés Millet et Eider à Annecy,
- locaux utilisés par le Groupe à Paris,
- sites industriels de Context (Tunisie) et de Big Pack New Technology (Chine),
- plates-formes de stockage de Sherpa Logistique à Saint-Rambert d'Albon dans la Drôme et d'Oxbow à Canéjan près de Bordeaux,
- bureaux commerciaux abritant les filiales commerciales étrangères,
- magasins d'usine (sauf le magasin principal situé au siège à Anneyron, propriété de Lafuma SA) et des boutiques.

Au 30 septembre 2012 la situation peut se résumer comme suit :

Locaux en propriété	Superficies (m²)		
Industriels Commerciaux	39 251 4 050		
Total	43 301		
Locaux en location	Superficies (m²)	Loyer annuel (en €)	Loyer au m² (en €)
Industriels Commerciaux	49 678 33 102	1 528 721 6 457 858	30,77 195,09
Total	82 780	7 986 579	96,48

LAFUMA

Société Anonyme

ANNEYRON

26140 SAINT-RAMBERT D'ALBON

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration

Exercice clos le 30 septembre 2012

GRANT THORNTON
42 avenue Georges Pompidou
69003 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

LAFUMA

Société Anonyme

ANNEYRON
26140 SAINT-RAMBERT D'ALBON

Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration

Exercice clos le 30 septembre 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LAFUMA et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place et apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 30 janvier 2013

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

DELOITTE & ASSOCIES

François PONS

Olivier ROSIER

J. PRESENTATION DES RESULTATS CONSOLIDES DE LAFUMA SA

COMPTES CONSOLIDES

Compte de résultat consolidé

(Montants exprimés en milliers d'euros)

	Notes	2012	2011 Retraité (1)
- Produits des activités ordinaires	5.1	224 537	224 118
- Achats consommés		-110 985	-102 341
- Autres achats et charges externes	5.3	-54 290	-54 716
- Charges de personnel	5.4.1	-47 032	-46 284
- Impôts et taxes		-2 479	-2 612
- Dotations aux amortissements		-5 835	-6 171
- Dotations aux provisions		-156	-135
- Autres produits et charges d'exploitation	5.5	-126	-1 473
Résultat opérationnel courant		3 634	10 386
- Autres produits et charges opérationnels	5.6	-592	-697
Résultat opérationnel avant dépréciation des écarts d'acquisition		3 042	9 689
- Dépréciation des écarts d'acquisition		-10 700	
Résultat opérationnel		-7 658	9 689
- Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		3	1
- Coût de l'endettement financier brut		-3 251	-3 120
Coût de l'endettement financier net	12.4.1	-3 248	-3 119
- Autres produits et charges financiers		327	406
- Quote part du résultat net des entreprises associées		-2 349	-919
Résultat avant impôts		-12 928	6 057
- Impôts	6.2	-1 564	258
Résultat net après impôt des activités poursuivies		-14 492	6 315
- Résultat des activités cédées, en cours de cession ou abandonnées	3.3	-698	-2 549
Résultat net total		-15 190	3 766
- Part revenant aux minoritaires		-95	-112
Résultat net total (part du groupe)		-15 094	3 878
- Résultat net par action (part du groupe) (en euros)		-4,33	1,12
- Résultat net dilué par action (part du groupe) (en euros)	7	-4,26	1,09
- Résultat net par action des activités poursuivies (part du groupe) (en euros)		-4,13	1,85

(1) Le passage du compte de résultat publié pour 2011 à celui retraité est présenté dans la note 2.34.

Etat du résultat global consolidé

(Montants exprimés en milliers d'euros)

	2012	2011 Retraité (1)
Résultat net de la période	-15 190	3 766
Juste valeur sur instruments dérivés	-1352	1996
Ecart actuariels sur engagements de retraite	-346	20
Juste valeur options d'achat d'actions		-17
Ecart de conversion	603	-1
Impôts liés aux autres éléments du résultat global	566	-672
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-529	1 326
Résultat global total	-15 719	5 092
Part revenant aux actionnaires de la société mère	-15 623	5 204
Part revenant aux minoritaires	-95	-112

(1) Le passage de l'état du résultat global publié pour 2011 à celui retraits est présenté dans la note 2.34.

Bilan consolidé

(Montants exprimés en milliers d'euros)

	Notes	2012	2011
- Ecart d'acquisition	8.2	12 699	23 858
- Immobilisations incorporelles	8.3	41 550	45 176
- Immobilisations corporelles	8.4	15 216	23 800
- Autres actifs financiers non courants	8.5	3 909	3 910
- Participations dans les entreprises associées	8.6	4 306	2 333
- Actifs d'impôt différé	6.3	409	376
- Autres actifs non courants		0	
Actifs non courants		78 089	99 453
- Stocks et en cours	9.2	54 543	69 269
- Créances clients	9.3	45 150	64 620
- Actifs d'impôt exigible		2 169	1 033
- Créances fiscales et sociales		5 026	8 510
- Autres créances et actifs courants		22 478	9 847
- Trésorerie et équivalents de trésorerie	12.3	13 893	7 574
Actifs courants		143 259	160 853
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	3.3	4 913	
Total actif		226 260	260 306

	Notes	2012	2011
- Capital social		27 903	27 903
- Primes		42 957	42 940
- Réserves consolidées		38 852	36 426
- Ecart de conversion		705	86
- Résultat de l'exercice		-15 094	3 878
Capitaux propres - part du groupe		95 323	111 233
- Intérêts minoritaires		-374	-183
Total capitaux propres		94 949	111 050
- Provisions pour risques et charges - part à long terme	11.1	1 666	2 520
- Dettes financières à long terme	12.1	19 847	18 951
- Passifs d'impôt différé	6.3	5 692	4 999
- Autres passifs non courants		1 850	1 457
Passifs non courants		29 055	27 927
- Provisions pour risques et charges - part à court terme	11.3	466	1 822
- Dettes financières - part à court terme	12.2	26 684	36 655
- Dettes fournisseurs		50 371	54 185
- Passifs d'impôt exigible		616	405
- Dettes fiscales et sociales		16 147	20 659
- Autres dettes et passifs courants		4 746	7 603
Passifs courants		99 030	121 329
Passifs liés aux actifs non courants et à un groupe d'actifs destinés à être cédés	3.3	3 227	
Total passif		226 260	260 306

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(Montants exprimés en milliers d'euros)

	Notes	2012	2011 Retraité (1)
Résultat net consolidé des activités poursuivies		-14 492	6 315
Incidence des sociétés mises en équivalence		2 349	919
Dotations et reprises aux amortissements et provisions		16 216	5 396
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-476	-376
Résultats sur cession d'actif, subventions		-1 739	1 163
+/- charges et produits calculés liés aux stocks options		0	-18
Autres prod. et charges sans incidence de trésorerie		45	0
+ Coût de l'endettement financier net	12.4.1	3 248	3 119
+/- charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.2	1 564	-258
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts sur les résultats		6 714	16 260
+/- Variation du BFR (y compris dette liée aux avantages au personnel)		13 785	-7 195
- impôt versé		-1 564	-224
Flux net de trésorerie généré par l'activité		18 935	8 841
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles financières		-4 801	-5 546
- Variation des autres actifs non courants		0	0
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles financières		-254	117
- Incidence des variations de périmètre		5 194	640
		0	0
		0	-105
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		139	-4 894
Augmentation de capital (y compris stock-options)		0	214
Acquisition et ventes d'actions propres		36	-20
Nouveaux emprunts		541	73
- Remboursements d'emprunts		-4 051	-12 694
- Intérêts financiers nets versés		-3 272	-3 118
- Dividendes distribués		0	-126
-Autres flux liés aux opérations de financement		-2 120	-3 521
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-8 866	-19 192
Impact de la variation des taux de change		76	37
Flux nets liés aux activités cédées, en cours de cession ou abandonnées	2.33	1 586	-1 764
Variation de la trésorerie nette		11 871	-16 969
Augmentation ou diminution de la trésorerie			
Trésorerie en début d'exercice		-17 601	-632
Trésorerie en fin d'exercice	12.3	-5 730	-17 601
Variation de la trésorerie nette		11 871	-16 969

(1) Le passage du tableau des flux de trésorerie publié pour 2011 à celui retraité est présenté dans la note 2.34.

Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

(Montants exprimés en milliers d'euros)

	Capital	Primes	Titres d'auto-contrôle	Résultats enreg. directement en capitaux propres	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 30 Sept. 2010	27 816	42 813	-68	-52	35 329	105 838	387	106 225
Changements de méthode (IAS 32 & 39)						0		0
Opérations sur capital	87	127				214		214
Opérations sur titres d'auto-contrôle			-29		9	-20		-20
Dividendes versés						0	-126	-126
Résultat de l'exercice					3 878	3 878	-112	3 766
Résultats enregistrés directement en capitaux propres								0
Juste valeur sur instruments dérivés				1 331		1 331		1 331
Ecart actuariels sur engagements de retraite				28		28		28
Juste valeur options d'achat d'actions				-17		-17		-17
Ecart de conversion				-1		-1	-6	-7
Variation de périmètre et de pourcentage d'intérêt					-18	-18	-326	-344
Autres variations						0		0
Au 30 Sept. 2011	27 903	42 940	-97	1 289	39 198	111 233	-183	111 050
Changements de méthode (IAS 32 & 39)						0		0
Opérations sur capital		17				17		17
Opérations sur titres d'auto-contrôle			25		11	36		36
Dividendes versés						0		0
Résultat de l'exercice					-15 094	-15 094	-95	-15 190
Résultats enregistrés directement en capitaux propres								
Juste valeur sur instruments dérivés				-901		-901		-901
Ecart actuariels sur engagements de retraite				-231		-231		-231
Juste valeur options d'achat d'actions				0		0		0
Ecart de conversion				603		603	-16	587
Variation de périmètre et de pourcentage d'intérêt				-257	-83	-340	-80	-420
Autres variations						0		0
Au 30 Sept. 2012	27 903	42 957	-72	503	24 032	95 323	-374	94 949

Présentation du Groupe

Créé en 1930, le Groupe Lafuma conçoit, fabrique et commercialise différentes gammes de produits destinés à la pratique des activités de plein air.

Les produits concernent l'équipement de la personne (vêtements, chaussures) et le matériel (sacs, sacs de couchage, tentes, cordes, mobilier de jardin et de camping).

Le développement du Groupe s'est fait par croissance interne et par croissance externe, les principales marques sont Lafuma, Millet, Le Chameau, Oxbow et Eider.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du 10 décembre 2012.

Faits marquants

Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2012 l'activité opérationnelle du groupe a été marquée en particulier par quatre faits marquants :

- la décision de céder deux activités non prédominantes : l'activité country à marque Le Chameau et l'activité denim à marque Ober. Au 30 septembre 2012, le contrôle de l'activité country a été transféré au fond d'investissement britannique Marwyn,
- un développement des activités inégal avec une bonne performance de l'activité Montagne (activité en hausse de 11,5%) et une contreperformance de l'activité Surf (activité en baisse de 16,4%),
- la poursuite de l'internationalisation du groupe avec une croissance de l'activité à l'international de 6,8% contre un ralentissement de l'activité nationale de -5,1%,
- l'accélération des activités chinoises outdoor à marque Lafuma au travers du développement rapide de la coentreprise créée en 2010 avec LG Fashion.

Les difficultés actuelles du marché du Surf en France et à l'international, malgré un plan de retournement ambitieux mis en place par le Groupe Lafuma pour sa marque Oxbow, ont amené le Groupe Lafuma à déprécier à hauteur de 10,7 M€ l'écart d'acquisition reconnu lors de l'acquisition des activités Oxbow en 2005.

Sur le plan de la situation financière de l'entreprise, celle-ci a été marquée par deux éléments clés :

- la conclusion des négociations en cours avec les partenaires qui a permis d'allonger l'échéance de la dette moyen/long terme et de confirmer les dettes court terme jusqu'au 30 septembre 2013,
- l'amélioration sensible des ressources financières internes du groupe se traduisant par une baisse significative du besoin en fonds de roulement.

1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1.1. Référentiel

En application du règlement n° 1606/2002 du conseil européen adopté le 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice 2011/2012 sont établis, conformément aux International Financial Reporting Standards adoptés par l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières 2011/2012 résultent de l'application de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 30 septembre 2012.

Les options retenues par le Groupe, conformément à la norme IFRS 1, dans le cadre de la première adoption des IFRS au 1er octobre 2004 sont rappelées dans les notes relatives aux postes des états financiers concernés.

Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

1.2. Nouvelles normes et interprétations IFRS

Les normes, amendements aux normes existantes et les interprétations adoptés par l'Union européenne et qui sont entrés en vigueur au 1er octobre 2011 ne trouvent pas à s'appliquer ou n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

La norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées », l'amendement d'IFRIC 14 « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum » et l'amendement à IFRS 7 « Transferts d'actifs financiers » n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers du Groupe.

Les amendements des normes IAS 1 « Présentation des états financiers », IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » et IFRIC 13 « Programmes de fidélisation de la clientèle » résultant de la procédure annuelle d'amélioration des IFRS 2010, adoptée par l'Union européenne en février 2011, comprenant des amendements applicables à l'exercice clos au 30 septembre 2012, n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire pour l'exercice 2011-2012.

Les impacts des nouveaux textes, et notamment des normes IFRS 10 « États financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ainsi que les normes IAS 1 amendée « Présentation des États financiers », IAS 19 révisée « Avantages au personnel », IAS 27 amendée « États financiers individuels » et IAS 28 amendée « Participation dans des entreprises associées et co-entreprises », devraient être limités pour le Groupe. Cependant les analyses sur les conséquences pratiques de ces textes et les effets de leur application sur les comptes consolidés sont toujours en cours pour confirmer cette évaluation.

1.3. Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Les actifs et passifs suivants sont évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

1.4. Présentation des états financiers

Le Groupe présente ses états financiers selon les principes contenus dans la norme IAS 1 "Présentation des états financiers".

Le Groupe procède à la ventilation de ses actifs et passifs en courant et non courant.

- les actifs et passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée dont on s'attend à une réalisation ou un règlement dans les 12 mois suivant la date de clôture sont classés en courant,
- les actifs immobilisés sont classés en non courant,
- les actifs financiers sont ventilés en courant et non courant,
- les dettes financières devant être réglées dans les 12 mois après la date de clôture de l'exercice sont classées en courant.

Inversement, la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à 12 mois est classée en passif non courant,

- les provisions entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité concernée et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en courant. Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en tant que passifs non courants,
- les impôts différés sont présentés en totalité en actifs et passifs non courants.

1.5. Estimations et hypothèses affectant les actifs et les passifs

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Elle a notamment tenu compte du contexte de crise actuel en prévoyant notamment dans les tests d'impairment des primes de risque spécifiques dont le montant varie selon la situation de retournement de l'activité testée (cf. 8.1). Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement la dépréciation des actifs non courants (cf. 8), les engagements de retraite et assimilés (cf. 11.1) et les paiements fondés sur des actions (cf. 10.3).

1.6. Méthodes de consolidation

Les entreprises d'importance significative contrôlées de manière exclusive par le Groupe, sont intégrées globalement; les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Toutes les transactions, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale sont éliminés, ainsi que les résultats internes au Groupe.

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2012 pour une période de 12 mois à l'exception des sociétés nouvellement acquises ou créées (cf. 3.2).

1.7. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

1.8. Etats financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, en dehors des activités à l'étranger dans une économie hyperinflationniste, sont convertis en euros en utilisant des cours approchant les cours de change aux dates de transactions. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.9. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à la norme IFRS 3 révisée- Regroupements d'entreprises.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Lorsqu'il le goodwill est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat. La détermination des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Le coût de l'acquisition correspond au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie, actualisé le cas échéant en cas d'impact significatif, et des ajustements de prix éventuels. Il n'intègre pas les coûts externes directement attribuables à l'acquisition, qui sont constatés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Le prix d'acquisition intègre la juste valeur des actifs et passifs résultant des ajustements éventuels du prix d'acquisition, tels que les compléments de prix.

Le Groupe évalue les intérêts ne conférant pas le contrôle lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition.

Les regroupements antérieurs au 1^{er} octobre 2009 ont été comptabilisés selon les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 30 septembre 2009.

Les variations d'intérêts minoritaires ne modifiant pas le contrôle sont désormais considérées comme des transactions entre actionnaires dont les impacts sont enregistrés en capitaux propres

1.10. Immobilisations incorporelles

1.10.1. Frais de recherche et développement

Conformément à IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement sont immobilisés comme des actifs incorporels.

Compte tenu de ces activités essentiellement liées à des évolutions de tendances, les frais engagés par les bureaux d'études sont généralement comptabilisés en charges car les projets en cours de développement ne rentrent que très tardivement dans l'étape où ils sont susceptibles de remplir les critères d'activation d'IAS 38 (cf. 8.3).

1.10.2. Ecarts d'acquisition

Conformément aux dispositions d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, ou en cas d'indice de perte de valeur.

Après leur comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition sont évalués au coût, diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur.

1.10.3. Marques

Les marques sont des actifs à durée de vie indéfinie et ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an ou en cas d'indice de perte de valeur conformément à la norme IAS 36.

1.10.4. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent essentiellement des droits au bail, concessions et licences qui sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Compte tenu du caractère indéfiniment renouvelable des droits au bail, leur durée d'utilité ne peut être déterminée, ils ne sont donc pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation annuel ou lorsqu'il existe des indices de perte de valeur conformément à la norme IAS 36.

Désignations	Durées d'utilité
Frais de dépôt de brevets	10 ans
Droits au bail	Non amortis
Logiciels informatiques	3 ans
Progiciels de gestion	10 ans

1.11. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Compte tenu des incidences non significatives de l'approche par composant, cette dernière n'a trouvé à s'appliquer que sur quelques immobilisations.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque catégorie d'actif.

Les principales durées d'utilité retenues selon la nature des immobilisations sont :

Désignations	Durées d'utilité
Constructions	5, 10 ou 20 ans
Agencements des constructions	5 ou 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5, 8 ou 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	3, 5, 8 ou 10 ans

Les frais d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions d'équipement sont enregistrées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée.

Les biens utilisés au moyen d'un contrat de location financement, tel que défini par la norme IAS 17, qui, en substance, ont pour effet de transférer au Groupe de façon substantielle les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés en actifs immobilisés. Les obligations financières correspondantes figurent en passifs financiers.

Les immobilisations destinées à être cédées cessent d'être amorties et sont évaluées au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur.

1.12. Test de perte de valeur des actifs immobilisés

La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

Après analyse, les UGT correspondent aux pôles d'activité du Groupe.

La valeur comptable des écarts d'acquisition a été affectée aux UGT définies par le Groupe et fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou lorsque des événements indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir.

Ces événements correspondent à des changements significatifs qui affectent les objectifs et les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

L'examen porte sur les actifs d'exploitation immobilisés et le besoin en fonds de roulement.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés établis à partir des plans d'activité à 5 ans et au-delà de cet horizon.

Le taux de croissance retenu au-delà de 5 ans correspond au taux de croissance des secteurs d'activité et à la zone géographique concernée.

L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée sur la base du coût moyen du capital.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable et enregistrée sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » du compte de résultat. Les dépréciations des écarts d'acquisition comptabilisées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise.

1.13. Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les sociétés associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière sans en détenir le contrôle.

La valeur au bilan des titres mis en équivalence comprend le coût d'acquisition des titres (y compris l'écart d'acquisition) augmenté ou diminué des variations de la quote-part du Groupe dans l'actif net de la société associée à compter de la date d'acquisition. Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise associée.

Les états financiers des sociétés mises en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe sont retraités selon les normes IFRS.

1.14. Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés de titres immobilisés, de prêts, d'autres immobilisations financières et de créances.

Ils sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et le Groupe a la capacité de les conserver jusqu'à cette date.

Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'éventuelle perte de valeur. L'actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

1.15. Instruments dérivés

Le Groupe procède à des couvertures de taux d'intérêt afin de gérer son risque de taux et de maîtriser le coût global de sa dette, sans risque spéculatif.

Il se couvre également pour les risques de change liés aux variations monétaires.

L'ensemble des instruments de couverture est comptabilisé au bilan, à l'actif, en autres actifs financiers non courants et au passif en emprunts et dettes financières non courants et évalué à la juste valeur.

La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat sur la ligne « coût de l'endettement financier net ».

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie :

- une couverture de juste valeur permet une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est

attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté,

- une couverture de flux futurs de trésorerie couvre l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction hautement probable et qui affecterait le résultat net présenté.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place,
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte par ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la mesure de leur efficacité,

- pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste de valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en autres produits et charges financiers.

1.16. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation.

Le coût des stocks de matières premières, marchandises et autres approvisionnements est composé du prix d'achat hors taxes déduction faite des rabais, remises et ristournes obtenus, majoré des frais accessoires sur achats (transport, frais de déchargement, frais de douane, commissions sur achats...). Ces stocks sont évalués au coût moyen pondéré.

Le coût des en-cours de production de biens, des produits intermédiaires et finis, est constitué des coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, frais financiers exclus. Les coûts de revient incluent les matières premières, fournitures et main d'œuvre de production et les frais généraux industriels directs et indirects affectables aux processus de transformation et de production, sur la base d'un niveau d'activité normal.

Les dépréciations nécessaires sont constatées sur les stocks présentant un risque de dépréciation ou d'obsolescence.

1.17. Créances clients

L'évaluation initiale des créances s'effectue à la juste valeur, celle-ci correspondant généralement au montant facturé.

Lorsqu'ils comportent des conditions avantageuses pour la contrepartie (délai de paiement par exemple) et que l'effet de l'actualisation est significatif, ces créances sont comptabilisées à la valeur des flux futurs de trésorerie actualisés au taux de marché. L'évaluation ultérieure se fait au coût amorti. Les créances clients sont affectées en clients douteux dès l'ouverture d'une procédure de règlement judiciaire ou lorsque la créance est mise en recouvrement contentieux. Elles sont dépréciées au cas par cas en fonction de leur ancienneté et de la situation dans laquelle se trouve le client. Une dépréciation

est également effectuée lorsque les créances ont un retard significatif et lorsqu'un risque de litige est décelé.

1.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires ainsi qu'aux caisses.

Les concours bancaires sont classés au passif sur la ligne des emprunts et dettes financières à court terme.

Les équivalents de trésorerie sont des OPCVM qui correspondent à des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont, selon IAS 39, évaluées à la juste valeur à chaque clôture.

1.19. Emprunts et crédits

Lors de la comptabilisation initiale, les emprunts et crédits sont comptabilisés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction directement attribuables à l'émission du passif.

A la clôture, les emprunts et crédits sont évalués au coût amorti, basé sur la méthode du taux d'intérêt effectif.

1.20. Autres dettes

Les autres dettes financières et d'exploitation sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme. De plus, lorsque des dettes à plus long terme sont contractées à des conditions plus avantageuses que les conditions de marché, le Groupe peut être amené à constater en résultat un gain ou une perte au moment de l'enregistrement initial de la dette, si la différence entre les conditions contractuelles et les conditions de marché est significative.

1.21. Titres auto-détenus

Indépendamment de l'objectif fixé, tous les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Les éventuels profits ou pertes au titre de la dépréciation, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'actions propres, sont imputés sur les capitaux propres.

1.22. Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2, les avantages octroyés à certains salariés sous la forme de paiements en actions sont évalués à la juste valeur des instruments accordés.

Cette rémunération peut prendre la forme soit d'instruments réglés en actions, soit d'instruments réglés en trésorerie.

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à la date d'octroi.

Le Groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données du marché lors de l'attribution (taux sans risque, cours de l'action, volatilité, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans incidence sur cette évaluation initiale.

La valeur des options est notamment fonction de leur durée de vie attendue, que le Groupe estime correspondre à leur période d'indisponibilité fiscale. Cette valeur est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la date de maturité (période d'acquisition des droits) avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 2, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1er octobre 2005 sont évalués et comptabilisés en charges de personnel. En conséquence, les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont ni évalués, ni comptabilisés.

Des BSAAR ont été émis en faveur des principaux cadres du groupe. Ils sont évalués en mettant en œuvre un modèle d'évaluation d'options qui repose sur l'approche binomiale de Cox, Ross et Rubinstein (CRR). Ce modèle permet de prendre en compte la totalité des spécificités des BSAAR, à la seule exception de l'incessibilité. L'impact de cette dernière caractéristique sur la valeur des BSAAR a été estimé par le biais d'une décote. Le prix d'émission de ces BSAAR se situant dans la fourchette de la valeur de marché de l'action (en se basant sur l'analyse réalisée par un expert externe), aucun avantage accordé aux bénéficiaires n'est comptabilisé en charges dans les comptes consolidés. Les BSAAR sont comptabilisés en capitaux propres pour leur prix d'émission et ne sont pas réévalués.

1.23. Provisions pour retraites et avantages assimilés

1.23.1. Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

1.23.2. Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur les obligations d'Etat dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément de l'obligation finale.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au

personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

S'agissant des écarts actuariels, ceux-ci sont comptabilisés directement en capitaux propres dans l'état des variations des capitaux propres.

Les régimes à prestations définies dans le Groupe Lafuma sont composés des indemnités de départ en retraite (IDR) en France, qui sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés, et qui concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

1.23.3. Autres avantages à long terme

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Ce montant est actualisé et minoré de la juste valeur des actifs dédiés. Le taux d'actualisation est égal au taux, à la date de clôture, fondé sur des obligations d'Etat dont les états d'échéances sont proches de ceux des engagements du Groupe.

Ces avantages à long terme sont composés, au sein du Groupe Lafuma, par :

- les programmes de médaille du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, qui constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société,
- le Droit Individuel à la Formation (DIF) ouvert à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat de travail à durée déterminée. Ce droit donne accès à chaque salarié à 20 heures de formation par an cumulables sur 6 ans, soit une durée maximale de 120 heures. Les engagements au titre du DIF ayant une contrepartie future pour le Groupe, ce dernier a choisi de ne pas provisionner le montant correspondant à cet engagement dans les comptes consolidés.

1.24. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif (par exemple dans le cas de provisions pour risques environnementaux).

L'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est alors comptabilisée en « autres produits et charges financiers ».

La provision est évaluée en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

Elles comprennent notamment :

- le coût estimé des restructurations ou réorganisations,

- les indemnités estimées par les sociétés et leurs conseils, au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part de tiers.

1.25. Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont composés de la valeur hors taxes des biens et services rendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intra-Groupe.

Le produit des ventes est enregistré s'il est probable que les avantages économiques associés aux transactions iront au Groupe et si le montant des produits et des coûts encourus ou à encourir sur la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le montant des ventes est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir après, le cas échéant, déduction de toutes remises commerciales, rabais sur volumes et similaires, participations commerciales, escomptes financiers. Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a délivré à l'acheteur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque le bien a été livré à un client qui l'a accepté et dont le recouvrement est raisonnablement assuré.

Le Groupe évalue ses provisions pour ristournes différées accordées aux clients sur la base de ses engagements contractuels ou implicites identifiés à la clôture.

Les produits des redevances portant sur des licences sont classés en produits des activités ordinaires.

1.26. Autres produits et charges d'exploitation

Sont compris dans cette rubrique les autres produits et charges sur opérations courantes et les cessions d'actifs non stratégiques.

Les autres produits et charges d'exploitation comprennent également le crédit impôt recherche qui est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat.

1.27. Résultat opérationnel courant

Le Résultat Opérationnel Courant est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter «un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente» (en conformité avec la Recommandation CNC2009-R03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les autres produits et charges opérationnels définis ci-après.

1.28. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels regroupent toutes les opérations non courantes et notamment les plus et moins-values de cession sur actifs stratégiques, les restructurations liées au personnel, les restructurations financières, les produits et charges relatifs aux actifs incorporels, les badwills, les abandons de créances ...

1.29. Information sectorielle

Conformément à IFRS 8 “Secteurs opérationnels”, l’information par secteur opérationnel est dérivée de l’organisation interne des activités du groupe ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président - Directeur général) pour mettre en œuvre l’allocation des ressources et évaluer la performance.

Chaque secteur opérationnel fait l’objet d’un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l’ensemble des secteurs.

Le reporting actuel du Groupe a permis de définir trois secteurs dits "pôles" (Grand Outdoor, Montagne et Surf).

1.30. Impôts

La charge d’impôt portée au compte de résultat est constituée de l’impôt exigible dû au titre de la période concernée et de toute autre charge ou produit d’impôt différé.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode bilancielle du report variable sur les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs, et leur valeur fiscale.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et sur les pertes fiscales reportables et crédits d’impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

Les impôts différés sont calculés en fonction des derniers taux d’impôt adoptés à la date de clôture de chaque exercice.

Tous les montants résultant de modification de taux d’imposition sont comptabilisés au compte de résultat de l’année où la modification de taux est votée ou quasi-votée. En outre, l’incidence peut également être comptabilisée en capitaux propres si elle se rapporte à des éléments précédemment comptabilisés par capitaux propres.

Les actifs et passifs d’impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Le Groupe est assujéti en France à la Contribution Economique Territoriale (CET) qui regroupe la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) :

- la cotisation foncière des entreprises, dont le montant est fonction des valeurs locatives foncières et qui peut, le cas échéant, faire l’objet d’un plafonnement à un pourcentage de la valeur ajoutée, présente des similitudes importantes avec la taxe professionnelle et est comptabilisée en charges opérationnelles ;

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises répond selon l’analyse du Groupe à la définition d’un impôt sur le résultat telle qu’énoncée par IAS 12.2 (« impôts dus sur la base des bénéfices imposables »). Pour entrer dans le champ d’IAS 12, un impôt doit être calculé sur la base d’un montant net de produits et de charges et que ce montant net peut être différent du résultat net comptable. Le Groupe a jugé que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises remplissait les caractéristiques mentionnées dans cette conclusion, dans la mesure où la valeur ajoutée constitue le niveau intermédiaire de résultat qui sert systématiquement de base, selon les règles fiscales françaises, à la détermination du montant dû au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises en tant qu'impôts conduit à comptabiliser des impôts différés relatifs aux différences temporelles existant à la date de clôture, par contrepartie d'une charge nette au compte de résultat de l'exercice. Cette charge d'impôt différé est présentée sur la ligne « impôts ».

1.31. Résultat par action

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation en fin d'exercice, diminué des titres auto-détenus.

Le résultat par action après dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe augmenté du montant net d'impôt des économies de frais financiers en cas de conversion des éléments dilutifs) par le nombre d'actions moyen pondéré en circulation majoré des actions diluées en fin d'exercice.

Les actions diluées tiennent compte de la date de réception des fonds correspondant à la création potentielle d'actions dès la date d'ouverture de l'exercice des droits et calculées prorata temporis.

1.32. Tableau de flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

1.33. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupes d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités arrêtées, cédées ou en cours de cession.

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable à la clôture.

Ces actifs ou groupe d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs, sur la ligne « Actifs non courants ou groupes d'actifs destinés à être cédés » du bilan. Ces actifs ou groupe d'actifs sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Les passifs d'un groupe d'actifs détenu en vue de la vente sont présentés sur la ligne « Passifs liés aux actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés » du bilan.

Une activité arrêtée, cédée ou en cours de cession est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

1.34. Comparabilité des comptes

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2012, le groupe a identifié des activités cédées, en cours de cession ou abandonnées comme étant éligibles à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la

vente et activités abandonnées ». Ces activités concernent les activités country (marque Le Chateau) et les activités denim (marque Ober). Le détail de ces activités au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2012 est détaillé dans la note 3.3.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie antérieurement publiés ont été retraités. Les effets des retraitements liés aux « activités cédées, en cours de cession ou abandonnées » sont les suivants :

	2011 Publié	Activités cédées, en cours de cession ou abandonnées	2011 Retraité
- Produits des activités ordinaires	249 422	25 304	224 118
- Achats consommés	-115 135	-12 794	-102 341
- Autres achats et charges externes	-59 429	-4 713	-54 716
- Charges de personnel	-54 094	-7 810	-46 284
- Impôts et taxes	-2 994	-382	-2 612
- Dotations aux amortissements	-6 816	-645	-6 171
- Dotations aux provisions	-135	0	-135
- Autres produits et charges d'exploitation	-1 286	187	-1 473
Résultat opérationnel courant	9 533	-853	10 386
- Autres produits et charges opérationnels	-2 127	-1 430	-697
Résultat opérationnel	7 406	-2 283	9 689
- Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	1	0	1
- Coût de l'endettement financier brut	-3 199	-79	-3 120
Coût de l'endettement financier net	-3 198	-79	-3 119
- Autres produits et charges financiers	241	-165	406
- Quote part du résultat net des entreprises associées	-919		-919
Résultat avant impôts	3 530	-2 527	6 057
- Impôts	236	-22	258
Résultat net après impôt des activités poursuivies	3 766	-2 549	6 315
- Résultat des activités cédées, en cours de cession ou abandonnées		2 549	-2 549
Résultat net total	3 766	0	3 766
- Part revenant aux minoritaires	-112		-112
Résultat net total (part du groupe)	3 878	0	3 878

	2011 Publié	Activités cédées, en cours de cession ou abandonnées	2011 Retraité
Résultat net de la période	3 766	0	3 766
Juste valeur sur instruments dérivés	1 996		1 996
Écarts actuariels sur engagements de retraite	42	22	20
Juste valeur options d'achat d'actions	-17		-17
Écarts de conversion	-1		-1
Impôts liés aux autres éléments du résultat global	-679	-7	-672
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 341	15	1 326
Résultat global total	5 107	15	5 092
Part revenant aux actionnaires de la société mère	5 219	15	5 204
Part revenant aux minoritaires	-112	0	-112

	2011 Publié	Activités cédées, en cours de cession ou abandonnées	2011 Retraité
Résultat net consolidé des activités poursuivies	3 766	-2 549	6 315
Incidence des sociétés mises en équivalence	919		919
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	5 426	30	5 396
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-376		-376
Résultats sur cession d'actif, subventions	1 152	-11	1 163
+/- charges et produits calculés liés aux stocks options	-18		-18
Autres prod. et charges sans incidence de trésorerie			0
+ Coût de l'endettement financier net	3 198	79	3 119
+/- charge d'impôt (y compris impôts différés)	-236	22	-258
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts sur les résultats	13 831	-2 429	16 260
+/- Variation du BFR (y compris dette liée aux avantages au personnel)	-5 715	1 480	-7 195
- impôt versé	-271	-47	-224
Flux net de trésorerie généré par l'activité	7 845	-996	8 841
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles financières	-6 186	-640	-5 546 0
- Variation des autres actifs non courants	103	-14	117
+ Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles financières	646	6	640 0
- Incidence des variations de périmètre	-81	24	-105
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-5 518	-624	-4 894
Augmentation de capital (y compris stock-options)	214		214
Acquisition et ventes d'actions propres	-20		-20
Nouveaux emprunts	73		73
- Remboursements d'emprunts	-12 756	-62	-12 694
- Intérêts financiers nets versés	-3 197	-79	-3 118
- Dividendes distribués	-126		-126
-Autres flux liés aux opérations de financement	-3 521		-3 521
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-19 333	-141	-19 192
Impact de la variation des taux de change	36	-1	37
Flux nets liés aux activités cédées, en cours de cession ou abandonnées		1 764	-1 764
Variation de la trésorerie nette	-16 969		-16 969
Augmentation ou diminution de la trésorerie			
Trésorerie en début d'exercice	-632		-632
Trésorerie en fin d'exercice	-17 601		-17 601
Variation de la trésorerie nette	-16 969		-16 969

2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe Lafuma au 30 septembre 2012 regroupent les comptes de trente sociétés dont la liste est donnée dans la note 15.6. Vingt-neuf sont en intégration globale et une mise en équivalence.

2.2. Variations du périmètre de consolidation et des pourcentages de détention

Le Groupe a acquis 20% des titres de la SCI Everest, devenant ainsi détenteur de 100% des parts de ces sociétés.

Par ailleurs, le groupe n'a plus le contrôle de la société Le Chameau et de ses filiales depuis le 30 septembre 2012.

Acquisitions :	Néant
Augmentations de participation :	SCI Everest 21, rue du Pré Faucon – PAE des Glaisins BP 60348 74940 Annecy-le-Vieux
Créations :	Néant
Cessions :	LE CHAMEAU Route de Bussy 18130 Dun sur Auron STE CAOUTCHOUTIERE DES ZENATAS N° 86 - Parc industriel « CFCIM » 20160 Bouskoura (Maroc)
Dissolutions :	Néant

2.3. Activités abandonnées et actifs détenus en vue de la vente

Les activités cédées ou destinées à être cédées regroupent les activités Le Chameau (dont le contrôle a été cédé le 30/09/2012) et les activités de Denim Ober (que le Groupe destine à la cession depuis l'exercice 2011/2012).

En application d'IFRS 5, le résultat de ces activités est présenté sur la ligne du compte de résultat intitulée « Résultat des activités abandonnées ». La ligne « Flux nets liés aux activités abandonnées » a par ailleurs été ajoutée au tableau de flux. Enfin, les actifs et passifs destinés à être cédés sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan.

Les états financiers qui suivent présentent de façon synthétique le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et le bilan pour les activités cédées, en cours de cession ou abandonnées sur l'exercice 2012.

	2012	2011
Produit des activités ordinaires	24 591	25 304
Résultat opérationnel courant	-65	-853
Autres produits et charges opérationnels (1)	-838	-1 430
Résultat opérationnel	-903	-2 283
Coût de l'endettement financier net	-84	-79
Résultat avant impôt	-1 186	-2 527
Résultat net des activités abandonnées	-698	-2 549

(1) Dans le compte de résultat arrêté au 30.09.2012, la cession de l'activité Country a généré une plus-value nette de frais de cession de 1,1 M€. Par ailleurs, la revue financière précédant la décision de cession de l'activité Denim a révélé une perte de valeur de la survaleur associée de 2,1 M€.

	2012	2011
Flux nets de trésorerie généré par l'activité	-400	-997
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	2 266	-625
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	2	-141
Incidence des variations des taux de change	-1	-1
Trésorerie de clôture des activités abandonnées	-281	
Flux nets liés aux activités abandonnées	1 586	-1 764

	2012
Actifs non courants	1 645
Actifs courants	3 268
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	4 913
Passifs non courants	20
Passifs courants	3 207
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	3 227

3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Informations par pôle d'activité

Désignations	Grand Outdoor		Montagne		Surf		Total	
	2012	2011 Retraité	2012	2011 Retraité	2012	2011 Retraité	2012	2011 Retraité
Produits des activités ordinaires	83 895	81 953	87 124	78 140	53 519	64 026	224 537	224 118
Dotation aux provisions	-57	-122	-47	-11	-52	-2	-156	-135
Dotation aux amortissements	-2 925	-2 893	-1 584	-1 561	-1 327	-1 717	-5 835	-6 171
Résultat opérationnel courant	1 606	1 176	5 757	6 772	-3 729	2 438	3 634	10 386
Résultat opérationnel	249	1 176	6 851	6 636	-14 758	1 877	-7 658	9 689

Le pôle Montagne regroupe les activités liées aux marques Millet, Eider et Killy.

Le pôle Surf regroupe les activités liées à la marque Oxbow.

Le pôle Grand Outdoor regroupe les activités liées à la marque Lafuma et aux activités corporate.

Informations par zone géographique

Désignations	France		Europe hors France		Asie		Autres		Total	
	2012	2011 Retraité	2012	2011 Retraité	2012	2011 Retraité	2012	2011 Retraité	2012	2011 Retraité
Produits des activités ordinaires	125 901	132 186	52 773	53 108	35 325	28 500	10 538	10 324	224 537	224 118

4. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

4.1. Produits des activités ordinaires

Désignations	2012	2011 Retraité
Ventes de produits finis et de marchandises	217 178	215 790
Prestations de services	7 359	8 328
Total	224 537	224 118

4.2. Achats consommés

Les achats consommés comportent notamment au 30.09.2012 un produit de 461 K€ constitué par la variation de valorisation des options de change comptabilisée directement dans le compte de résultat. Au 30.09.2011, ce produit s'élevait à 17 K€.

4.3. Charges externes

Désignations	2012	2011 Retraité
Sous-traitance	-2 576	-3 044
Locations immobilières et charges locatives	-10 852	-10 564
Commissions sur ventes	-2 810	-3 665
Logistique et transport	-8 943	-9 063
Dépenses marketing	-7 878	-7 462
Personnel extérieur	-4 365	-4 245
Autres charges externes	-16 866	-16 673
Total	-54 290	-54 716

es autres charges externes comprennent notamment les charges relatives aux honoraires, entretiens, assurances, déplacements, frais postaux, commissions bancaires.

4.4. Charges de personnel

4.4.1. Composition des charges de personnel

Désignations	2012	2011 Retraité
Salaires et traitements	-34 386	-33 753
Charges sociales	-12 124	-12 018
Participation et intéressement des salariés	-522	-513
Total	-47 032	-46 284

Les salaires et traitements comprennent notamment une charge résultant des charges et dotations nettes de reprises des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail pour 48 K€ au 30.09.2012 (contre une charge nette de 44 K€ au 30.09.2011). Au 30.09.2011, les salaires et traitements comprenaient également un produit issu de la juste valeur des options d'achat d'actions pour 17 K€.

4.4.2. Effectifs à la clôture par catégorie de personnel

Désignations	2012	2011 Retraité
Cadres	263	264
Employés, techniciens et agents de maîtrise	687	704
Ouvriers	609	668
Total	1 559	1 636

4.4.3. Droit individuel de formation

Au 30 septembre 2012, le DIF au niveau du Groupe représente 65 694 heures (contre 63 849 heures au 30.09.2011). Ce volume d'heures a été utilisé à hauteur de 752 heures en 2011/2012 (contre 985 heures en 2010/2011).

4.5. Autres produits et charges d'exploitation

Désignations	2012			2011 Retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Produits et charges nettes sur cession d'actifs	-343	194	-149	-693	642	-51
Dotations et reprises de provisions	-1 850	1 901	51	-1 016	1 711	695
Charges et produits exceptionnels de gestion	-1 354	823	-531	-1 431	388	-1 043
Autres charges et produits	-538	1 041	503	-1 738	665	-1 074
	-4 085	3 959	-126	-4 878	3 406	-1 473

Les dotations et reprises de provisions sont notamment constituées :

- des dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances client pour -514 K€ en 2012 (contre -196 K€ en 2011),
- des reprises aux provisions pour risques et charges pour 488 K€ en 2012 (contre 885 K€ en 2011).

La ligne « produits et charges nettes de cession d'actifs » concerne les cessions d'actifs non stratégiques (cf. 2.26).

Les autres charges et produits comprennent notamment les pertes sur créances irrécouvrables et, à compter de l'exercice 2011/2012 le crédit d'impôt recherche (668 Keuros).

4.6. Autres produits et charges opérationnels

Désignations	2012			2011 Retraité		
	Charges	Produits	Total	Charges	Produits	Total
Produits et charges nettes sur cession d'actifs	-124	1 206	1 082	-561	1	-560
Restructurations	-366	0	-366	-33	46	13
Restructurations financières	-1 256		-1 256			0
Produits et charges relatifs aux actifs incorporels	-52		-52	-150		-150
	-1 798	1 206	-592	-744	47	-697

Les charges de restructuration financière sont principalement composées d'honoraires engagés à l'occasion de la renégociation des échéances de la dette du groupe.

5. IMPÔTS

5.1. Intégration fiscale

Au 30.09.2012, le groupe d'intégration fiscale est constitué des sociétés suivantes :

Lafuma SA (tête de groupe), Le Chameau SAS, Millet SAS, Lallemand SAS, Sherpa Logistique SAS, Lafprom SAS, Paccard Diffusion SARL, Oxbow SAS, Oxbow Distribution SAS, Eider SAS et Ober SAS.

Les filles versent à la tête de groupe une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat, si elles avaient été imposées distinctement. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filles ne sont titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère.

L'intégration fiscale a généré une économie d'impôt de 1 428 K€ en 2012 (contre 1 298 K€ en 2011).

5.2. Analyse des impôts

Désignations	2012	2011 Retraité
Impôt exigible	1 422	-885
Impôt différé comptabilisé	142	1 143
Total	1 564	258

L'impôt exigible représente la charge et le produit d'impôt des différentes sociétés dans leur pays respectif. Il intègre par ailleurs la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises.

5.3. Impôts différés

Les soldes d'impôts différés au bilan sont les suivants :

Désignations	2012	2011
Impôts différés actifs	409	376
Impôts différés passifs	5 692	4 999
Solde net d'impôt différé	-5 283	-4 623
Détail :		
Impôts différés comptabilisés dans les comptes sociaux	345	325
Impôts différés sur différences temporaires	1 070	1 971
Impôts différés sur retraitements fiscaux et d'harmonisation	-546	-930
Impôts différés sur élimination des résultats internes	544	603
Impôts différés sur écarts de juste valeur des regroupements d'entreprise	-10 488	-10 526
Activation des reports déficitaires	3 364	3 365
Impôts différés sur autres retraitements	428	569

Les impôts différés sur écarts de juste valeur des regroupements d'entreprises incluent principalement les impôts différés calculés sur les évaluations des marques Oxbow et Eider.

5.4. Déficits reportables activés

Désignations	2012	2011
Solde en début d'exercice	10 781	8 792
+ variation de périmètre		
+ déficits créés sur l'exercice	10 351	4 489
- déficits imputés	-2	-9
+reprise de provision sur impôts différés		1 998
- déficits français non utilisés	-5 511	-525
- déficits étrangers non utilisés	-4 839	-3 964
Solde en fin d'exercice	10 780	10 781

Indépendamment des déficits étrangers non utilisés, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser d'impôts différés actifs sur une partie des déficits réalisés en France (10 421 K€ au 30.09.2012 contre 4 709 K€ au 30.09.2011).

Par ailleurs, le Groupe a pour politique, en fonction d'un plan d'affaires, d'activer ses déficits en prévoyant un potentiel de reprise de ces impôts différés au maximum dans les trois prochains exercices.

Les activités cédées, en cours de cession ou abandonnées ne portaient pas de déficits reportables activés.

5.5. Analyse de l'écart entre le taux légal en France et le taux effectif d'impôt du compte de résultat consolidé

Désignations	2012		2011 Retraité	
Résultat avant impôts des activités poursuivies	-12 928		6 057	
Quote part/résultat sociétés MEE	-2 349		-919	
Résultat taxable	-10 579		6 976	
Charge d'impôt théorique	3 526	33,33%	-2 325	33,33%
Différences permanentes	-4 596		1 121	
Taux d'impôt différents	224		326	
Autres impôts	-942		-865	
Impôt société sur autres impôts	314		288	
Déficits antérieurs activés sur l'exercice	0		666	
Utilisation des déficits antérieurs non activés	22		95	
Déficits de l'exercice non activés	-1 307		-451	
Crédits d'impôt	382		437	
Autres différences	813		966	
Charge d'impôt effective	-1 564		258	

6. RÉSULTAT PAR ACTION

Désignations	2012	2011 Retraité
Nombre moyen pondéré :		
- nombre d'actions émises en début d'exercice	3 487 934	3 476 961
- nombre pondéré d'actions émises dans l'exercice :		
> augmentation de capital		1 984
> paiement des dividendes en actions		
> exercice des stocks options		
> titres d'auto-contrôle	-4 509	-5 941
Nombre d'actions moyen pondéré avant dilution	3 483 426	3 473 005
Nombre d'actions diluées :		
- nombre d'actions émises à la clôture de l'exercice	3 487 934	3 487 934
- bons de souscription d'actions	54 200	62 200
- options de souscription d'actions		
Nombre d'actions moyen pondéré avec dilution	3 542 134	3 550 134
Economie nette d'impôt de frais financiers sur instruments dilutifs (en K€)		
Résultat dilué par action (part du groupe)	-4,26	1,09

7. ACTIES NON COURANTS

7.1. Dépréciations d'actifs

Des tests de perte de valeur des actifs immobilisés sont réalisés au moins une fois l'an, à chaque clôture suivant les principes définis à la note 2.12.

Ces tests consistent à comparer la valeur nette comptable des unités génératrices de trésorerie à leur valeur recouvrable, celle-ci étant évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie prévisionnels actualisés (valeur d'utilité).

Pour l'identification des UGT, le Groupe est parti de l'analyse par marché afin de déterminer des pôles qui sont cohérents sur leur marché et complémentaires avec les autres activités du Groupe. Les outils de production sont affectés à un pôle lorsqu'ils fabriquent des produits exclusivement pour ce pôle. En revanche, les outils de production qui fabriquent pour plusieurs pôles (textile, sac à dos) et la centrale d'achats pour le sourcing des produits sont éclatés en fonction de leur contribution à chaque pôle.

Suite à la cession de Le Chateau intervenue en fin d'exercice 2011-2012, le Groupe a identifié trois UGT correspondant aux trois pôles demeurant exploités par le Groupe : Grand Outdoor (marque Lafuma), Montagne (marques Millet et Eider) et Surf (marque Oxbow).

Actifs incorporels :

Pour chaque pôle, la répartition des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au 30 septembre 2012 est la suivante :

Pôle	Grand Outdoor	Montagne	Surf	Total
Écarts d'acquisition	606	534	11 559	23 399
Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (1)	2 610	6 385	29 538	38 533
Impôts différés sur actifs incorporels	(281)	(1 488)	(8 669)	(10 438)
Total	2 935	5 431	32 428	51 494

(1) dont 31 836 K€ de marques en valeur brute avant impôts différés passifs.

Principales hypothèses retenues :

Le Groupe a déterminé les flux de trésorerie futurs sur la base de projections sur cinq ans (business plan) réalisées pour chacun des pôles. Au-delà des cinq années du business plan, une valeur terminale a été déterminée par application sur chacun des pôles d'un taux de croissance à l'infini.

En ce qui concerne le taux d'actualisation, le Groupe a déterminé un coût moyen pondéré du capital, hors prime de risque spécifique, puis appliqué une prime de risque aux pôles.

Les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini retenus sont les suivants :

Pôle	Taux d'actualisation		Taux de croissance à l'infini	
	30.09.2012	30.09.2011	30.09.2012	30.09.2011
Grand Outdoor	9,40%	9,32%	1,5%	1,5%
Montagne	9,40%	8,90%	1,5%	1,5%
Surf	9,85%	9,32%	1,5%	1,5%

Résultat des tests de dépréciation :

Les tests de dépréciation font apparaître une valeur recouvrable supérieure à la valeur comptable pour les pôles Grand Outdoor et Montagne, en conséquence aucune dépréciation a été mise en évidence.

Le test de dépréciation fait apparaître une valeur recouvrable inférieure à la valeur comptable pour le pôle Surf, en conséquence une dépréciation de 10,7 M€ a été mise en évidence et comptabilisée dans les comptes au 30 septembre 2012.

Pôle Grand Outdoor :

Le business plan du pôle Grand Outdoor reflète un taux de croissance annuel moyen de 2,3% sur les cinq prochains exercices. Il tient également compte d'une légère amélioration du taux de marge sur coûts variables et d'une croissance maîtrisée des coûts d'exploitation.

Sur cette base, les seuils limites à partir desquels une dépréciation aurait pu être constatée, les autres hypothèses restant constantes, sont :

- Un taux d'actualisation de 9,98% ;

- Un taux de croissance à l'infini de 0,6% ;
- Un taux de marge sur coûts variables inférieur de 0,4 point à celui du business plan sur toutes les années futures.

Pôle Montagne :

Le business plan du pôle Montagne est bâti sur (i) une croissance annuelle moyenne de l'activité de 4,6% sur les cinq prochains exercices, (ii) une légère amélioration du taux de marge sur coûts variables et (iii) une croissance maîtrisée des coûts d'exploitation.

Sur cette base, les seuils limites à partir desquels une dépréciation aurait pu être constatée, les autres hypothèses restant constantes, sont :

- Un taux d'actualisation de 22,45%,
- Un taux de marge sur coûts variables inférieur de 5,9 points à celui du business plan sur toutes les années futures.

Pôle Surf :

Les principales hypothèses sur lesquelles est construit le business plan du pôle Surf sont (i) après deux exercices 2012-2013 et 2013-2014 toujours difficiles, un retour à la rentabilité sur l'exercice 2014-2015 (ii) un retour à horizon 2016-2017 à un niveau d'activité et de profitabilité comparable à celui que le pôle a connu en 2007-2008, soit une croissance moyenne de 7% par an soutenue par la croissance du retail en France et des activités à l'international.

Le taux d'actualisation retenu pour le pôle Surf tient compte d'une prime de risque spécifique liée à la restructuration en cours.

Sur cette base, une dépréciation de l'écart d'acquisition de 10,7 M€ a été constatée au 30/09/2012.

Suite à cette dépréciation, la sensibilité à la variation des principales hypothèses est la suivante :

- une augmentation de 0.1% du taux d'actualisation entraînerait une dépréciation complémentaire de 0.7 M€ ;
- une baisse de 1.0% du chiffre d'affaires entraînerait une dépréciation complémentaire de 1.9 M€ ;
- une baisse de 0.5% de la marge entraînerait une dépréciation complémentaire de 2.7 M€.

7.2. Ecarts d'acquisition

Désignations	2012	2011
LWA	104	104
Big Pack Far East	15	15
Lafuma Group SL	65	65
Lafuma	210	210
Le Chateau	0	459
Lafprom	1 093	1 093
Oxbow	11 113	21 813
SCI Le Chevril	99	99
Total	12 699	23 858

Dans le bilan arrêté au 30.09.2012, une dépréciation de 10 700 K€ a été comptabilisée sur le pôle Surf.

7.3. Immobilisations incorporelles

Désignations	Concess. licences marques	Droits au bail	Autres immob. incorpo- relles	Total
Valeurs brutes				
Au 30 Sept. 2010	37 128	7 513	9 911	54 552
Impacts des variations de périmètre	-1		-49	-50
Acquisitions			106	106
Cessions, sorties et reclassements	-93	-594	738	51
Ecarts de conversion	1	-15	40	26
Au 30 Sept. 2011	37 035	6 904	10 746	54 685
Impacts des variations de périmètre	-138	-470	-122	-730
Acquisitions	32	127	655	814
Cessions, sorties et reclassements	-4 821	126	-1 193	-5 888
Ecarts de conversion	2	11	46	59
Au 30 Sept. 2012	32 110	6 698	10 132	48 940
Amortissements et pertes de valeur				
Au 30 Sept. 2010	-383	-1 268	-6 845	-8 496
Impacts des variations de périmètre	1		49	50
Dotations	-667	-6	-976	-1 649
Cessions, sorties et reclassements	-1 268	1 371	517	620
Ecarts de conversion	-1		-33	-34
Au 30 Sept. 2011	-2 318	97	-7 288	-9 509
Impacts des variations de périmètre		-9	50	41
Dotations	-1 439	40	-1 126	-2 525
Cessions, sorties et reclassements	3 482	-127	1 286	4 641
Ecarts de conversion	-2	-1	-35	-38
Au 30 Sept. 2012	-277	0	-7 113	-7 390
Valeurs nettes				
Au 30 Sept. 2010	36 745	6 245	3 066	46 056
Au 30 Sept. 2011	34 717	7 001	3 458	45 176
Au 30 Sept. 2012	31 833	6 698	3 019	41 550

Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

31 833

6 698

38 531

Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

3 019

3 019

Au 30.09.2012, les variations de périmètre expliquent une diminution de 689 K€ des immobilisations incorporelles nettes.

Les brevets sont classés dans les autres immobilisations incorporelles.

Au titre de l'exercice 2011/2012, les frais de recherche et développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice pour 8 479K€ (contre 8 370K€ au 30.09.2011) car ils correspondent à des évolutions de tendances et ne répondent donc pas aux critères d'activation d'IAS 38.

7.4. Immobilisations corporelles

Désignations	Terrains et construct.	Matériels et installat.	Autres	Immob. en cours + avances	Total
Valeurs brutes					
Au 30 Sept. 2010	31 329	26 563	18 904	236	77 032
Impacts des variations de périmètre	-29	-20	-583		-632
Acquisitions	1 875	1 407	1 744	1 271	6 297
Cessions, sorties et reclassements	-1 559	-1 422	-1 030	-35	-4 046
Ecarts de conversion	51	-45	72		78
Au 30 Sept. 2011	31 667	26 483	19 107	1 472	78 729
Impacts des variations de périmètre	-5 623	-5 225	-789	-28	-11 665
Acquisitions	1 145	1 267	1 153	203	3 768
Cessions, sorties et reclassements	-3 422	-1 052	-1 563	-1 357	-7 394
Ecarts de conversion	164	59	108		331
Au 30 Sept. 2012	23 931	21 532	18 016	290	63 769
Amortissements					
Au 30 Sept. 2010	-17 454	-21 918	-13 122	0	-52 494
Impacts des variations de périmètre	29	20	583		632
Dotations	-1 932	-1 474	-2 398		-5 804
Cessions, sorties et reclassements	885	1 139	782		2 806
Ecarts de conversion	-74	53	-48		-69
Au 30 Sept. 2011	-18 546	-22 180	-14 203	0	-54 929
Impacts des variations de périmètre	2 806	4 138	573		7 517
Dotations	-1 871	-1 207	-2 077		-5 155
Cessions, sorties et reclassements	1 867	1 023	1 323		4 213
Ecarts de conversion	-82	-44	-73		-199
Au 30 Sept. 2012	-15 826	-18 270	-14 457	0	-48 553
Valeurs nettes					
Au 30 Sept. 2010	13 875	4 645	5 782	236	24 538
Au 30 Sept. 2011	13 121	4 303	4 904	1 472	23 800
Au 30 Sept. 2012	8 105	3 262	3 559	290	15 216

Au 30.09.2012, les variations de périmètre expliquent une diminution de 4 148 K€ des immobilisations corporelles nettes.

Au 30.09.2011 les immobilisations corporelles incluait des biens en locations financements pour une valeur nette de 206 K€.

7.5. Autres actifs financiers non courants

Exercice 2012		Prêts et créances	Titres immobilisés	Instrum. dérivés	Total
Désignations					
Valeur brute					
A l'ouverture de l'exercice		3 854	56	0	3 910
Acquisitions et augmentations		1 699			1 699
Cessions et reclassements		-1 456			-1 456
Revalorisations					0
Conversion et variation de périmètre		-244			-244
A la clôture de l'exercice		3 853	56	0	3 909
Provisions					
A l'ouverture de l'exercice		0	0	0	0
Dotations nettes de l'exercice					0
A la clôture de l'exercice		0	0	0	0
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice		3 854	56	0	3 910
Valeur nette à la clôture de l'exercice		3 853	56	0	3 909

Exercice 2011		Prêts et créances	Titres immobilisés	Instrum. dérivés	Total
Désignations					
Valeur brute					
A l'ouverture de l'exercice		3 893	56		3 949
Acquisitions et augmentations		2 114			2 114
Cessions et reclassements		-2 217			-2 217
Revalorisations					0
Conversion et variation de périmètre		64			64
A la clôture de l'exercice		3 854	56	0	3 910
Provisions					
A l'ouverture de l'exercice		0	0	0	0
Dotations nettes de l'exercice					0
A la clôture de l'exercice		0	0	0	0
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice		3 893	56	0	3 949
Valeur nette à la clôture de l'exercice		3 854	56	0	3 910

7.6. Participations dans les entreprises associées

Evolution de la valeur d'équivalence	2012	2011
À l'ouverture de l'exercice	2 333	1 577
Variation de périmètre		
Quote-part du résultat net	-2 349	-919
Augmentations de capital	3 919	1 714
Ecart de conversion	402	-39
À la clôture de l'exercice	4 305	2 333

La seule entreprise associée est la société Lafuma Beijing qui est entrée dans le périmètre en 2009/2010.

Principales données financières	2012	2011
Chiffre d'affaires	5 757	1 642
Résultat net	-4 729	-1 933
Capitaux propres	8 325	4 237
Total bilan	14 725	7 020

8. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

8.1. Détail de la variation du besoin en fonds de roulement

Désignations	2012	2011
Variation des stocks et en cours	6 074	-15 337
Variation des clients	12 867	-1 748
Variation des fournisseurs	-1 748	11 638
Variation des créances et dettes fiscales et sociales	144	594
Variation des autres créances et dettes	2 191	-2 980
Variation de périmètre	9 753	
Total	29 281	-7 833

Par convention, une variation positive d'un élément du besoin en fonds de roulement constitue une ressource, c'est-à-dire une baisse du besoin en fonds de roulement.

La variation au 30.09.2012 ne prend pas en compte les variations liées au compte gage espèces et à la créance crédit vendeur affectés par ailleurs en moins des dettes financière nettes (cf. 12.2.3).

Les dettes fournisseurs comprennent notamment des dettes sur acquisition de titres de participation pour un montant de 2 450 K€ au 30.09.2012 (contre 490 K€ au 30.09.2011).

8.2. Stocks et en-cours

Désignations	2012	2011
Matières premières	4 390	7 429
- Dépréciation des matières premières	-768	-562
Produits et travaux en-cours	1 504	2 783
- Dépréciation des en-cours		
Produits finis	3 892	5 656
- Dépréciation des produits finis	-167	-596
Marchandises	46 719	56 441
- Dépréciation des marchandises	-1 027	-1 882
Total	54 543	69 269

8.3. Créances clients

Désignations	2012	2011
Créances clients et comptes rattachés	49 428	68 522
- Dépréciation pour créances douteuses	-4 278	-3 902
Total	45 150	64 620

Le Groupe bénéficie de lignes d'affacturage sur plusieurs sociétés françaises. Un commentaire sur les autorisations et les utilisations est donné en note 14.

Le montant des créances échues dans le total des créances clients se répartit de la manière suivante :

Désignations	2012	2011
Montant des créances échues	8 486	9 537
Part à moins de 30 jours	15%	14%
Part entre 30 et 90 jours	10%	14%
Part au-delà de 90 jours	75%	72%

Les risques liés à la gestion du poste clients sont abordés dans la note 14.

9. CAPITAUX PROPRES

9.1. Composition du capital social

Le capital social de Lafuma s'élève à 27 903 472 euros. Il est composé de 3 487 934 actions d'une valeur nominale de 8 euros.

Désignations	2012	2011
Nombre d'actions en début d'exercice	3 487 934	3 476 961
Augmentation de capital		10 973
Nombre d'actions en fin d'exercice	3 487 934	3 487 934
Valeur nominale de l'action en euros	8	8
Montant du capital en fin d'exercice	27 903	27 903

Répartition du capital et des droits de vote au 30/09/2012 :

	actions	%	droits de vote	%
Comir et Soparcif agissant de concert	695 883	19,95%	1 391 766	29,03%
Familles Joffard et parties liées	531 720	15,24%	1 063 440	22,18%
CDC Elan PME	509 200	14,60%	509 300	10,62%
Fortis BNPParibas	269 070	7,71%	320 004	6,68%
J.P. Millet	391 668	11,23%	391 668	8,17%
Public	1 090 393	31,26%	1 117 544	23,31%
Total	3 487 934	100,00%	4 793 722	100,00%

Sources : Euroclear et interne

À la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires. En revanche, il existe une obligation statutaire de déclaration d'un franchissement de seuil, à la hausse comme à la baisse, pour tout actionnaire détenant plus de 3,0 % du capital, soit plus de 104 638 actions.

Au cours de l'exercice, Jean-Pierre Millet a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 10 % du nombre d'actions et détient à fin juin 2012 11,2% du capital et 8,7 % des droits de vote.

Au cours de l'exercice, Lazard frères gestion, agissant pour compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du nombre d'actions et détient à fin juin 2012 4.2% du capital et 3.0 % des droits de vote.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 3% du capital ou des droits de vote.

La Société détient au 30 septembre 2012, 3 223 actions Lafuma dans le cadre d'un contrat d'animation de marché. Ces actions représentent une valeur comptable de 72 K€.

9.2. Gestion du capital

La gestion des capitaux propres consiste essentiellement à décider du niveau de capital actuel et futur ainsi que de la politique de distribution du dividende. La politique de gestion du Groupe repose sur deux fondements :

- un niveau de fonds propres suffisant pour sécuriser la structure financière du Groupe. Ce niveau est suivi à partir du ratio de Dettes Financières Nettes rapporté aux Capitaux Propres. Ce rapport s'établit au 30.09.2012 à 0,2 contre 0,43 au 30.09.2011. Compte tenu de l'évolution récente de l'environnement des marchés bancaires et financiers, le Groupe entend maintenir ce ratio en dessous d'un seuil de 0,50.
- une distribution de dividende équilibrée permettant d'établir une relation pérenne avec l'actionnaire et de préserver la marge de manœuvre financière du groupe. Aucun dividende n'a été versé au titre des exercices clos au 30 septembre 2011 et au 30 septembre 2010.

Par ailleurs, le Groupe a la volonté d'associer ses salariés à son développement. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2011, le groupe Lafuma a réalisé une augmentation de capital réservée aux salariés qui a entraîné la création de 10 973

actions nouvelles et procédé à une émission de Bons de souscriptions d'actions (BSAAR) en faveur des principaux cadres de l'entreprise qui s'est traduite par la création de 62 200 bons.

Afin de faciliter les transactions quotidiennes sur son titre boursier le groupe Lafuma a confié à Kepler Capital Markets la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique établie par l'AMAFI telle qu'approuvée par l'Autorité des Marchés financiers. Ce contrat ne permet pas d'engager des capitaux élevés et intervient de façon marginale dans les transactions boursières.

9.3. Paiements fondés sur des actions

Désignations	2012	2011
Options au début de l'exercice	13 800	16 300
Options perdues par les bénéficiaires initiaux (1)	-13 800	-2 500
Options émises au cours de l'exercice		
Options exercées au cours de l'exercice		
Total	0	13 800

(1) La période d'option pour l'achat d'actions s'est terminée le 31.12.2011.

Par ailleurs, les principales caractéristiques des BSAAR émis sont les suivantes :

- Nombre de BSAAR au 30.09.2012 : 54 200
- Prix de souscription : 1,5 euros
- Prix d'exercice : 22,93 euros
- Date d'échéance : 30 juin 2016

9.4. Titres d'auto-contrôle

Nombre de titres d'auto-contrôle détenus	2012	2011
Nombre de titres à l'ouverture	5 794	6 087
Achats de titres	57 020	81 947
Annulation de titres		
Vente de titres	-59 591	-82 240
Nombre de titres à la clôture	3 223	5 794
Valeur des titres d'auto-contrôle		
	2012	2011
Solde à l'ouverture	97	68
Achats de titres	965	1 370
Vente de titres	-990	-1 341
Solde à la clôture	72	97

9.5. Dividendes versés

Il n'y a pas eu de dividende versé au titre de l'exercice clos au 30.09.2011.

10. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

10.1. Engagements de retraite et assimilés

Désignations	2012	2011
Provision pour indemnités de fin de carrière	1 623	2 455
Provision pour médailles du travail	43	65
Total	1 666	2 520

10.2. Evolutions et hypothèses actuarielles des engagements de retraite et assimilés

10.2.1. Hypothèses actuarielles

Désignations	2012	2011	2010	2009	2008
Taux d'actualisation	2,59%	4,16 %	3,55 %	4,50 %	4,35 %
Age de départ	entre 60 et 65 ans				
Taux d'augmentation des salaires	1,7 à 2,5 %	3 à 7 %	3 à 7 %	3 à 7 %	3 à 7 %

Le taux d'actualisation retenu depuis 2009 correspond au taux Iboxx € Corporate non financial AA 10+.

Le taux d'actualisation retenu avant 2009 correspond au taux OAT 10 ans.

Les taux de rotation utilisés correspondent aux taux effectivement constatés par tranche d'âge.

10.2.2. Évolution des engagements pour indemnités de fin de carrière sur l'exercice

Désignations	2012	2011
Valeur actualisée des engagements à l'ouverture	2 455	2 534
Coûts des services rendus	7	-126
Coût financier	55	89
Ecart actuariels	206	-42
Variation de périmètre	-1 100	
Valeur actualisée des engagements à la clôture	1 623	2 455

Les coûts des services rendus ainsi que les coûts financiers sont comptabilisés dans le compte de résultat.

10.2.3. Évolution des engagements pour médailles du travail

Désignations	2012	2011
Valeur de l'engagement pour médailles du travail à l'ouverture	65	76
Coût des droits acquis sur l'exercice	2	-11
Variation de périmètre	-24	
Valeur de la provision pour médailles du travail à la clôture	43	65

10.3. Provisions pour risques et charges – part à court terme

Désignations	2012	2011
Prov. pour charges de réorganisation	0	887
Prov. pour autres risques et charges	0	106
Prov. pour litiges et contentieux	466	829
Total	466	1 822

	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (prov. non utilisée)	Variation de périmètre et autres variations	Solde de clôture
Prov. pour charges de réorganisation	2 032	270	-1 164	-251		887
Prov. pour autres risques et charges	367	16	-33	-244		106
Prov. pour litiges et contentieux	1 501	382	-1 038	-16		829
Au 30 Sept. 2011	3 900	668	-2 235	-511	0	1 822
Prov. pour charges de réorganisation	887	0	-532	-155	-200	0
Prov. pour autres risques et charges	106	51	-154	-3		0
Prov. pour litiges et contentieux	829	362	-500	-121	-104	466
Au 30 Sept. 2012	1 822	413	-1 186	-279	-304	466

Au 30.09.2011, les provisions pour autres risques et charges étaient notamment constituées des provisions pour redressements fiscaux et des provisions pour litiges prud'homaux.

11. DETTES FINANCIERES ET TRESORERIE

11.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Détail de la trésorerie nette	2012	2011
Disponibilités et équivalents	13 893	7 574
- dont disponibilités	13 893	7 574
- dont placements à court terme		
Comptes courants et avances de trésorerie		
Trésorerie passive	-19 623	-25 175
Trésorerie nette	-5 730	-17 601

11.2. Dettes financières

11.2.1. Dettes financières – part à long terme

Désignations	2012	2011
Emprunts et crédits - part à plus d'un an	19 841	18 940
Emprunts liés aux locations financements		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances conditionnées	6	11
Total	19 847	18 951

Analyse par échéances

A plus d'un an et moins de cinq ans	19 847	18 951
A plus de cinq ans	0	0

Plus précisément l'apurement des emprunts et crédits – part à plus d'un an pour un montant de 19 841 K€ est le suivant :

Exercices	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	Au-delà de 2016/2017
Montants à rembourser	7 544	8 500	3 797		

Intérêts à payer jusqu'au remboursement intégral des emprunts et crédits à long et moyen terme

A plus d'un an et moins de cinq ans	2012	2011
A plus de cinq ans	213	412
		0

11.2.2. Dettes financières – part à court terme

Désignations	2012	2011
Emprunts et autres financements	7 055	11 474
Emprunts liés aux locations financements		
Avances conditionnées	6	6
Trésorerie passive	19 623	25 175
Total	26 684	36 655

En mai 2011, le Groupe et les banques ont signé un accord de renouvellement des financements à court terme par lequel celles-ci s'engagent à renouveler pour une période de quinze mois les lignes de financement court terme suivantes :

- découverts et crédits de trésorerie : 27 890 K€,
- escompte commercial : 1 800 K€.

Le montant des concours bancaires non utilisés au 30.09.2012 est de 20 283 K€, il était de 9 615 K€ au 30.09.2011.

11.2.3. Ratios financiers et dettes financières nettes

Les emprunts et crédits à long et moyen terme ont été souscrits en euros.

La quasi-totalité des emprunts et crédits à long et moyen terme (19 808 K€ dont 16 274 K€ de crédit syndiqué) incluent des "covenants" financiers évalués à la fin de chaque exercice en tant que "garanties", pouvant conduire à une exigibilité anticipée de ces crédits. Ceux-ci ont été harmonisés dans l'ensemble des contrats afin de retenir les mêmes définitions et les mêmes ratios. Les ratios retenus sont Dettes financières nettes/Ebitda et Dettes financières nettes/ Capitaux propres.

Ces ratios sont calculés lors de la clôture annuelle des comptes et doivent évoluer de la façon suivante :

Ratio	
Dettes financières nettes/ Ebitda	<3,5
Dettes financières nettes/Capitaux propres	<1

Au 30.09.2012, les ratios sont les suivants :

Dettes financières nettes/ Ebitda = 1,7

Dettes financières nettes/Capitaux propres = 0,2

À titre d'information, la détermination de l'Ebitda tel qu'il est prévu dans le protocole d'accord est la suivante :

	2012	2011 Retraité
Produits des activités ordinaires	224 537	224 118
Achats consommés	-110 985	-102 341
Autres achats et charges externes	-54 290	-54 716
Charges de personnel	-47 032	-46 284
Impôts et taxes	-2 479	-2 612
Autres produits et charges d'exploitation	503	-1 075
EBITDA	10 255	17 091

Les autres produits et charges d'exploitation correspondent à la ligne « autres produits et charges » de la note 5.5.

Les dettes financières nettes prises en compte dans les ratios financiers sont composées des éléments suivants :

	2012	2011
Dettes financières brutes	26 908	30 432
Dettes financières - part à plus d'un an	19 847	18 951
Dettes financières - part à moins d'un an	7 061	11 481
Trésorerie nette	5 730	17 601
Trésorerie passive	19 623	25 175
Trésorerie active	-13 893	-7 574
Détail des autres créances et actifs courants	-15 413	0
Compte gage espèces	-1 547	0
Crédit vendeur (1)	-13 866	0
Dettes financières nettes	17 225	48 033

(1) Le crédit vendeur correspond à la créance court terme à recevoir liée à la cession de l'activité Country.

Dans l'hypothèse où un covenant ne serait pas respecté, les contrats prévoient que la société doit prévenir officiellement les banques et que celles-ci sont tenues à un délai de réflexion avant de prononcer une éventuelle exigibilité.

L'activité du Groupe et la diversité de ses approvisionnements entraîne une forte saisonnalité qui a une incidence sur le montant de la dette financière nette à la clôture. Au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2012, la dette financière nette s'établit en moyenne à 42,9 M€ (contre 49,4 M€ l'année précédente).

La cession de l'activité Le Chameau étant intervenue à la fin de l'exercice clos au 30 septembre 2012, celle-ci n'a pas eu d'effet plein de réduction de la dette financière nette moyenne. Hors impact positif de la cession le Chameau la dette financière nette au 30 septembre 2012 s'établirait à 31,1 M€ et la dette financière nette moyenne s'établirait à 46,4 M€.

A titre de garantie des financements moyen terme, les banques bénéficient des nantissements prévus au contrat syndiqué : nantissement de la marque Lafuma, des titres Oxbow, Le Chameau et Millet. Les financements à moyen terme hors crédit syndiqué bénéficient des mêmes garanties inscrites en second rang ainsi que d'une hypothèque sur le site d'Anneyron où se trouve le siège social du Groupe.

11.3. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

11.3.1. Coût de l'endettement financier net

Désignations	2012	2011 Retraité
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie :	3	1
Intérêts et charges financières assimilées hors escompte	-1 687	-1 814
Escompte	-1 564	-1 306
Frais financiers de locations financements		
Coût de l'endettement financier brut :	-3 251	-3 120
Total	-3 248	-3 119

11.3.2. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers sont notamment composés d'un gain net de change de 491 K€ au 30.09.2012 (contre un gain net de change de 745K€ au 30.09.2011).

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

12.1. Instruments financiers inscrits au bilan

Désignations	2012		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	3 909	3 909			3 909		
Autres actifs non courants	0	0			0		
Créances clients	45 150	45 150			45 150		
Créances fiscales et sociales	5 026	5 026			5 026		
Autres créances et actifs courants	22 478	22 478			22 478		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 893	13 893	13 893				
Actifs financiers	90 456	90 456	13 893	0	76 563	0	0
Dettes financières à long terme	19 847	19 847				19 847	
Autres passifs non courants	1 850	1 850			1 046		804
Dettes financières - part à court terme	26 684	26 684				26 684	
Dettes fournisseurs	50 371	50 371			50 371		
Dettes fiscales et sociales	16 147	16 147			16 147		
Autres dettes et passifs courants	4 746	4 746			4 736		10
Passifs financiers	119 645	119 645	0	0	72 300	46 531	814

Désignations	2011		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Autres actifs financiers non courants	3 910	3 910			3 910		
Autres actifs non courants		0			0		
Créances clients	64 620	64 620			64 620		
Créances fiscales et sociales	8 510	8 510			8 510		
Autres créances et actifs courants	9 847	9 847			9 071		776
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 574	7 574	7 574				
Actifs financiers	94 461	94 461	7 574	0	86 111	0	776
Dettes financières à long terme	18 951	18 951				18 951	
Autres passifs non courants	1 456	1 456			742		714
Dettes financières - part à court terme	36 655	36 655				36 655	
Dettes fournisseurs	54 185	54 185			54 185		
Dettes fiscales et sociales	20 659	20 659			20 659		
Autres dettes et passifs courants	7 603	7 603			7 603		
Passifs financiers	139 509	139 509	0	0	83 189	55 606	714

Les instruments financiers évalués par juste valeur en résultat sont rattachés au niveau 1 (juste valeur fondée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques).

Les instruments dérivés sont évalués en juste valeur selon le niveau 2 (juste valeur fondée sur des données de marché observables autres que les prix cotés du niveau 1).

12.2. Effet en résultat des instruments financiers

Désignations	2012		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total produits d'intérêt	32					
Total charges d'intérêt	-3 298			-1 595	-1 244	-459
Réévaluation	476	476				
Résultat de cession						
Dépréciation nette	-514			-514		
Total des gains et pertes nets	-3 304	476	0	-2 109	-1 244	-459

Désignations	2011 Retraité		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Total produits d'intérêt	75					
Total charges d'intérêt	-3 555			-1 381	-1 212	-962
Réévaluation	376	376				
Résultat de cession						
Dépréciation nette	-196			-196		
Total des gains et pertes nets	-3 300	376	0	-1 577	-1 212	-962

13. RISQUES

13.1. Risque de liquidité

Au 30 septembre 2012, le Groupe bénéficie de manière confirmée :

- de lignes de financement, tirées en totalité, amortissables à moyen terme pour un montant global de 26,3 millions d'euros avec une échéance finale courant septembre 2015,
- de lignes de financement, de type « revolving » (billet de trésorerie, escompte, découverts,...) pour un montant global de 30,2 millions d'euros net avec une échéance finale courant septembre 2013 (au 30 septembre 2012, la société a utilisé un montant net de disponibilités de 7,3 M€ soit un tirage brut de 9,7 M€ diminué de 2,4 M€ de disponibilités),
- d'une ligne d'affacturage, tirée partiellement à hauteur de 10,5 M€ au 30 septembre 2012, rechargeable pour un montant global de 18 M€ avec une échéance finale courant septembre 2013,

L'échéancier de la dette financière nette du groupe peut se synthétiser comme suit au 30 septembre 2012 :

Echéances :	Octobre 2012 à Septembre 2013	Octobre 2013 à Septembre 2014	Octobre 2014 à Septembre 2015	Octobre 2015 à Septembre 2016	Au-delà	Total
ligne de financement amortissable	6,5 M€	7,5 M€	8,5 M€	3,8 M€	0	26,3M€
ligne de financement revolving	9,7 M€	0	0	0	0	9,7 M€
ligne de financement affacturage	10,5 M€	0	0	0	0	10,5 M€
Credit vendeur cession Le Chateau	(14,0 M€)					(14,0 M€)
Compte gage espèces	(1,5 M€)					(1,5 M€)
Trésorerie disponible	(13,9 M€)	0	0	0	0	(13,9 M€)
Total	(2,7 M€)	7,5 M€	8,5 M€	3,8 M€	0	17,2 M€

Les lignes de financement de type « revolving » et d'affacturage sont utilisées de manière récurrente pour couvrir les besoins temporaires de trésorerie au cours de l'année. Celles-ci sont utilisées de manière inégale à l'intérieur d'une année.

Compte tenu de son activité organisée autour de deux saisons « Eté » et « Hiver », et du décalage entre la période d'exigibilité par les fournisseurs de leurs échéances (février/mai pour la gamme « Eté » août/octobre pour la gamme « Hiver ») et la période d'encaissement des clients (mai/septembre pour la gamme « Eté » et novembre/mars pour la gamme « Hiver »), le groupe utilise en totalité ou de manière très significative ces lignes de financement de type « revolving » et d'affacturage sur les périodes septembre/novembre et février/mai.

Dans le cadre de ses accords de financement, le groupe Lafuma a accepté l'encadrement de l'exigibilité de ses crédits par des ratios financiers. Ceux-ci s'appliquent à une part prépondérante des lignes de financement. Ils sont évalués à la fin de chaque exercice. Le non-respect de ces ratios

financier ayant pour conséquence la possibilité pour les banques d'envisager une exigibilité anticipée des lignes concernées.

Deux ratios ont été retenus : Dettes financières nettes/Ebitda et Dettes financières nettes/Capitaux propres. Ces ratios sont calculés lors de chaque clôture annuelle des comptes et présentent les limites suivantes :

- Dette financière/Ebitda : < 3,5
- Dette financière/Capitaux propres : < 1

Les limites présentées sont applicables telles quelles jusqu'à l'échéance des lignes

Au 30 septembre 2012, date du dernier calcul de ratio en vigueur, le ratio Dettes financières nettes/Ebitda s'établit à 1.7 et le ratio Dettes financières nettes/Capitaux propres s'établit à 0,2.

A titre de garantie des financements moyen terme, les banques bénéficient des nantissements suivants : nantissement de la marque Lafuma et des titres Oxbow, Le Chameau et Millet ainsi que d'une hypothèque sur le site immobilier d'Anneyron.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle estime être en mesure de répondre aux besoins de liquidités générés par son activité et le service de sa dette. Le groupe envisagera au cours de l'année 2013 l'ensemble des possibilités pour assurer le renouvellement des lignes court terme venant à échéance en septembre 2013.

13.2. Risque de crédit

La forte diversité du portefeuille clients du Groupe tant en terme de profil qu'en terme d'origine géographique permet une forte dispersion du risque client.

De plus, le risque client des sociétés françaises du Groupe fait l'objet d'une couverture d'assurance externe auprès d'assureurs de premier ordre tant pour les clients France que les clients Export. Les sociétés françaises du Groupe applique les recommandations de ces organismes d'assurance-crédit tout en prenant exceptionnellement en considération la saisonnalité commerciale et l'intérêt stratégique de certains clients.

13.3. Risques de marché

Les principaux risques de marché auxquels le Groupe est exposé concernent trois types de risques :

- risque matières premières,
- risque taux d'intérêt,
- risque taux de change.

13.3.1. Risques de matières premières

Le groupe utilise des matières premières dont certaines peuvent faire l'objet d'un risque marché : coton, cuir, caoutchouc, acier, plastique (pétrole) principalement. Le groupe ne détient aucun instrument financier dérivé relatif à des matières premières. Le groupe se protège des fluctuations du marché des matières premières par une politique de prix industriels prudents basée sur des engagements de prix sur un an de la part des fournisseurs.

13.3.2. Risques de taux d'intérêt

Au 30 septembre 2012, la totalité des dettes financières est constituée par des financements à taux variables.

Des couvertures sont mises en place en concertation avec des professionnels, pour gérer les risques liés à la structure de l'endettement financier.

Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus. Ceux-ci sont de type « vanille ».

Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation. S'il advient qu'en fonction de l'évolution de la position un instrument perdait sa qualité d'instrument de couverture :

- sa valorisation en mark-to-market est inscrite en autres produits et charges financiers,
- l'instrument est soldé en fonction de la situation de marché.

La répartition de l'endettement par catégorie d'instruments est le suivant :

	Total	à -1 an	de 2 ans à - 5 ans	à + 5 ans
Emprunts et autres dettes à taux variable (Euribor)	30 415	11 475	18 940	0
Autres dettes financières à court terme à taux variable	25 191	25 180	11	0
Totaux au 30 septembre 2011	55 606	36 655	18 951	0
Emprunts et autres dettes à taux variable (Euribor)	26 896	7 055	19 841	0
Autres dettes financières à court terme à taux variable	19 635	19 629	6	0
Totaux au 30 septembre 2012	46 531	26 684	19 847	0

Au 30 septembre 2011 et au 30 septembre 2012, les couvertures étaient les suivantes :

2012	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de taux						
- swaps de taux		580	22 278	5 000	17 278	
- options de taux (caps, floor)		224	10 000	4 000	6 000	
Total	0	804	32 278	9 000	23 278	0

2011	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de taux						
- swaps de taux		494	26 342	7 000	19 342	
- options de taux (caps, floor)		220	14 000	4 000	10 000	
Total	0	714	40 342	11 000	29 342	0

Sensibilité au taux d'intérêt : une augmentation des taux de 1% entraînerait une hausse des frais financiers de 140 K€ pour l'exercice 2012/2013.

13.3.3. Risques de taux de change

Dans le cadre de son activité Industrie et Sourcing, l'amenant à avoir des relations commerciales significatives avec des fournisseurs en zone dollar américain (Asie principalement) le groupe a mis en place un programme de couverture de change à l'achat sur le dollar américain. Le Groupe a pour politique de couvrir plusieurs campagnes d'achat (maximum 4), chaque campagne d'achat correspondant à une saison. L'objectif de la politique est d'assurer un cours moyen par saison permettant de garantir la marge commerciale du groupe par saison. Cette politique est mise en œuvre en concertation avec des professionnels.

Les couvertures sont principalement de termes fixes et d'instruments dérivés permettant de profiter des fluctuations baissières de la devise.

Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation. S'il advient qu'en fonction de l'évolution de la position un instrument perdait sa qualité d'instrument de couverture :

- sa valorisation en mark-to-market est inscrite en autres produits et charges financiers,

- l'instrument est soldé en fonction de la situation de marché.

Au 30 septembre 2011 et au 30 septembre 2012, les couvertures étaient les suivantes :

2012	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
- options de change USD		10	65 000	56 750	8 250	
Total	0	10	65 000	56 750	8 250	0

2011	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change						
- options de change USD	776		54 900	54 900		
Total	776	0	54 900	54 900	0	0

Sensibilité au taux de change : une augmentation des taux de 10% entraînerait une revalorisation des instruments dérivés de devises de 5 143K€.

Par ailleurs, au 30.09.2012 et au 30.09.2011, la répartition des actifs et passifs monétaires est la suivante :

	Euro	Livre sterling	Dollar Hong Kong	Yen	Dollar américain	Autres devises
Actifs monétaires	70 202	1 297	1 073	5 658	5 767	7 587
Passifs monétaires	117 068	78	422	4 271	10 946	5 673
Exposition nette au 30.09.2011	-46 866	1 219	651	1 387	-5 179	1 914
Actifs monétaires	65 548	1 136	1 435	6 428	8 807	5 361
Passifs monétaires	99 122	7	326	5 523	12 005	3 894
Exposition nette au 30.09.2012	-33 574	1 129	1 110	906	-3 198	1 467

14. AUTRES INFORMATIONS

14.1. Transactions avec les parties liées

14.1.1. Transactions avec les entreprises associées

La seule entreprise associée identifiée est Lafuma Beijing en 2012. Cette société est mise en équivalence dans les comptes consolidés. Sur l'exercice 2011/2012, en complément des transactions purement commerciales avec Lafuma Beijing, cette société a payé au Groupe la créance de 1 500 K€ née de la cession de la marque Lafuma en Chine sur l'exercice 2009/2010.

14.1.2. Parties liées ayant une influence notable sur le Groupe

Le tableau des parties liées ayant une influence notable sur le Groupe reprend les montants mettant en relation le Groupe et la société Sherpa Finance (Président Philippe Joffard). Ce tableau ne présente pas de montants en 2011 et 2012.

14.1.3. Rémunération des organes de direction

Rémunération du Président

La rémunération brute versée sur l'exercice clos le 30.09.2012 à Monsieur Philippe JOFFARD, Président et Directeur Général, par les sociétés du groupe s'est élevée comme suit :

Monsieur Philippe Joffard	Exercice 2011/2012		Exercice 2010/2011	
	Montants dus	Montants bruts versés	Montants dus	Montants bruts versés
Rémunération fixe	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable	70 000	50 000	70 000	75 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	4 000	4 000	3 500	3 500
Avantages en nature	60 545	60 545	61 011	61 011
	434 545	414 545	434 511	439 511

Les éléments de rémunération de Monsieur Philippe Joffard sont fixés et revus par le comité des rémunérations composé de membres du conseil d'administration qui se réunit deux fois par an. Ce comité a la responsabilité de décider de la rémunération variable annuelle de Monsieur Philippe Joffard eu égard à des critères de performances quantitatives (EBITDA, Chiffre d'Affaires, Besoin Fonds de Roulement principalement) et de performances qualitatives (stratégie, développement, international principalement).

La provision pour retraite comptabilisée dans les comptes consolidés au 30 septembre 2012 pour Monsieur Philippe JOFFARD s'élève à 185 K€ (163 K€ au 30 septembre 2011).

La situation de Monsieur Philippe JOFFARD relative au contrat de travail, retraites spécifiques, indemnités de départ et clause de non concurrence peut se résumer comme suit :

	Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.	Indemnité relatives à une clause de non concurrence
Philippe JOFFARD Président et directeur général 07.12.1990- 30.09.2015	Non	Non	Non	Non

Monsieur Philippe Joffard ne bénéficie pas non plus de stocks options ou d'actions gratuites. Il a en revanche souscrit à l'émission de bons de souscription ou d'achat d'actions remboursables et acquis dans ce cadre 3.000 Bsaar.

Monsieur Philippe Joffard est l'unique mandataire social dirigeant de la société Lafuma.

Rémunération du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration perçoit à titre de rémunération des jetons de présence.

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil a modifié son règlement intérieur pour adopter de nouvelles règles de rémunération des administrateurs sous forme de jetons de présence. Cette rémunération dépend désormais de plusieurs critères :

- l'assiduité aux réunions du Conseil,
- la participation à des comités de travail,
- la responsabilité en qualité de président d'un comité.

Au total, les administrateurs ont reçu la somme de 67 k€ (64 k€ l'année précédente) au titre des jetons de présence au cours de l'année close au 30 septembre 2012.

Rémunération des cadres dirigeants

Au cours de l'exercice clos le 30.09.2012, le montant des rémunérations versées et des avantages en nature attribués aux membres des organes de gestion (Comité Exécutif - 9 personnes) s'est élevé à 1 643 K€ (1 979 K€ pour 11 personnes sur l'exercice clos le 30.09.2011).

14.2. Honoraires des commissaires aux comptes

en euros	Deloitte				Grant Thornton				Autres réseaux			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et Diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	320 037	295 037	85%	83%	113 359	88 269	100%	100%	29 499	31 340	100%	100%
	0	3 102	0%	1%			0%	0%			0%	0%
Sous-total	320 037	298 139	85%	84%	113 359	88 269	100%	100%	29 499	31 340	100%	100%
Autres prestations												
• Juridiques, fiscal, social	57 357	56 990	15%	16%								
• Technologies de l'information												
• Audit interne												
• Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)												
Sous-total	57 357	56 990	15%	16%	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	377 394	355 129	100%	100%	113 359	88 269	100%	100%	29 499	31 340	100%	100%

14.3. Engagements hors-bilan

14.3.1. Cautions données

Sociétés	Cautionnement donné aux organismes financiers au cours de l'exercice	Cautionnement engagé au 30.09.2012 auprès des organismes financiers	Cautionnement engagé au 30.09.2011 auprès des organismes financiers
Le Chateau	300 000	290 336	516 679
Millet			246 506
Lafprom	5 125 000		
Oxbow Distribution	39 910		
Oxbow SAS	75 000		

14.3.2. Autres engagements donnés

Désignations	2 012	2 011
Privilège de prêteur de deniers et hypothèque sur immeuble		697 K€
Nantissement de la marque Lafuma (cf. 12.2.3)	26 334 K€	29 635 K€
Nantissement des titres Millet, Le Chameau et Oxbow (cf. 12.2.3)	26 334 K€	29 635 K€
Caution pour la fondation Groupe	28 K€	60 K€

14.3.3. Contrats de location

Contrats de location financement

Les paiements futurs minimaux au 30 septembre 2012 sont les suivants :

Désignations	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Location financement	295	599		894

Au 30 septembre 2011, les montants étaient les suivants :

Désignations	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Location financement	158	827	0	985

Contrats de location simple

Les paiements futurs minimaux au 30 septembre 2012 sont les suivants :

Désignations	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Locations simples	8 852	10 571	4 127	23 550

Au 30 septembre 2011, les montants étaient les suivants :

Désignations	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Locations simples	7 854	10 143	4 003	22 000

14.4. Passifs éventuels

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres passif pouvant avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Lafuma SA et de ses filiales.

14.5. Evénements postérieurs à la clôture

Au cours du mois d'octobre 2012 une procédure de Plan de Sauvegarde de l'Emploi a été engagée au sein de la filiale Oxbow SAS, afin de prendre en compte la décroissance constatée en 2011/2012 de l'activité du groupe dans l'activité Glisse (marque Oxbow). Cette procédure est actuellement en cours d'instruction.

Conformément aux normes IFRS, aucune provision n'a été constatée au 30.09.2012, la procédure ayant été engagée postérieurement à cette date.

Le 30 octobre 2012, le Groupe a encaissé la totalité du crédit vendeur lié à la cession des activités country (marque Le Chameau).

Le Groupe a par ailleurs significativement fait évoluer la structure de sa dette moyen-terme en octobre 2012, permettant un allongement de la maturité moyenne important à travers :

- un remboursement anticipé d'une partie de la dette moyen terme du groupe
- la mise en place d'un emprunt obligataire de 4 M€ souscrit par le FCP MICADO 2018.

L'échéancier se présente désormais comme suit :

Echéances des lignes de financements amortissables	Octobre 2012 à Septembre 2013	Octobre 2013 à Septembre 2014	Octobre 2014 à Septembre 2015	Octobre 2015 à Septembre 2016	Au-delà	Total
Au 30/09/2012	6,5 M€	7,5 M€	8,5 M€	3,8 M€	0	26,3M€
Après le 30/10/2012	4,1 M€	4,7 M€	6,0M€	1,7 M€	4,0 M€	20,5 M€

En novembre 2012, les discussions très préliminaires menées par le groupe Lafuma avec E-Land, à la suite de sa manifestation d'intérêt ont été interrompues définitivement. Elles n'ont en effet pas révélées de synergies suffisantes pour faire évoluer la stratégie de développement du groupe Lafuma notamment à l'international, et son capital.

14.6. Liste des sociétés consolidées

Nom	Siège social	N° SIREN	Pourcentage capital détenu	Date entrée périmètre	Date de clôture des exercices	Méthode consolidation
LAFUMA SA Société mère	6, rue Victor Lafuma - BP 60 - 26140 Anneyron	380192807	100,00%		30.09.12	I.G.
LAFUMA HONG KONG LTD	1st Floor, Chinachem Hollywood Centre 1-13 Hollywood Road -99000 Central Hong Kong		99,00 %	mai-89	30.09.12	I.G.
LAFUMA HUNGARIA KFT	Kemeny Istvan U.1 - 9600 Sarvar (Hongrie)		100,00 %	juil-92	30.09.12	I.G.
LAFROM SAS	26, rue Victor Lafuma - BP 60 - 26140 Anneyron	393708748	100,00 %	janv-94	30.09.12	I.G.
L.W.A.	Avenue Eiffel 5 ZI WAVRE NORD 1300 Wavre (Belgique)		100,00 %	sept-90	30.09.12	I.G.
MILLET SAS	21, rue du Pré Faucon - PAE des Glaisins - BP 60348 - 74940 Annecy-le-Vieux	400313318	100 %	févr-95	30.09.12	I.G.
LAFUMA AMERICA INC	8835 W 116th Cr, Unit F Broomfield, Co 80021 (Etats Unis)		100,00 %	sept-96	30.09.12	I.G.
LAFUMA B.V.	Postbus 180 - 3830 AD Leusden (Pays-Bas)		100,00 %	sept-96	30.09.12	I.G.

LAFROM HK LTD	1st Floor, Chinachem Hollywood Centre 1-13 Hollywood Road – Central Hong Kong		98,00 %	déc-99	30.09.12	I.G.
L.M.O. S.R.L.	Vicolo Boccavalla n°18 - 31044 Montebelluna-TV (Italie)		100,00 %	juil-00	30.09.12	I.G.
SHERPA LOGISTIQUE SAS	ZI du Cappa - 26140 Saint Rambert d'Albon	43953100 5	100,00 %	sept-01	30.09.12	I.G.
LALLEMAN D SAS	Le Balmay - 01430 Maillat	77320110 8	100,00 %	oct-01	30.09.12	I.G.
SCI LE CHEVRIL	Le Balmay - 01430 Maillat	31680723 9	100,00 %	oct-01	31.12.11	I.G.
BIG PACK FAR EAST OUTDOOR PRODUCT	Shuang Qiaoxin Cun - Yu Hua Men Wai Nanjing 2100-12 (Chine)		55,00 %	mai-02	31.12.11	I.G.
LAFUMA GROUP GMBH	Fabrikstrasse 35 73266 Bissingen/Teck (Allemagne)		100,00 %	mai-02	30.09.12	I.G.
LAFUMA CHINA TRADING CO LTD	Room 1401, 14/F, Sino Life Tower - 707 Zhangyang Road, Pudong New Area - Shangai – 200120 (Chine)		100,00 %	juil-02	31.12.11	I.G.
LAFUMA MILLET K.K.	Mita Plaza Bldg. 3F - 5-4-3 Mita Minato-ku 108-0073 Tokyo (Japon)		100,00 %	sept-02	30.09.12	I.G.
LAFUMA GROUP SL	Edificio BMC - Ronda Maiols, 1 Sant Quirze des Vallès - 08192 Barcelona (Espagne)		100,00 %	déc-02	30.09.12	I.G.
SCI EVEREST	21, rue du Pré Faucon - PAE des Glaisins BP 60348 - 74940 Annecy-le-Vieux	45111538 0	100,00 %	déc-03	30.09.12	I.G.
OXBOW SAS	20, avenue de Pythagore - BP 307 - 33695 Mérignac Cedex	33234923 2	100,00 %	juin-05	30.09.12	I.G.
PACCARD DIFFUSION	165, rue du docteur Paccard – 74400 Chamonix	37967504 4	100,00 %	juin-05	30.09.12	I.G.
OXBOW DISTRIBUTI ON SAS	20, avenue de Pythagore - BP 307 - 33695 Mérignac Cedex	48345094 6	100,00 %	juil-05	30.09.12	I.G.

LAFUMA OUTDOOR TRADING	Room 1401, 14/F, Sino Life Tower - 707 Zhangyang Road, Pudong New Area - Shanghai - 200120 (Chine)		99,00 %	sept-06	31.12.11	I.G.
BIG PACK NEW TECHNOLO GY	Nanjing Binjiang Kaifaqu - Feiying road No 6 - Nanjing (Chine)		100,00 %	juin-07	31.12.11	I.G.
OXBOW USA INC	140 Old Laramie Trail, Suite # 3 - 80026 Lafayette - CO (Etats-Unis)		88,00 %	déc-07	30.09.12	I.G.
EIDER SAS	70, rue Cassiopée - 74650 Chavanod	79648037 4	100,00 %	juin-08	30.09.12	I.G.
LAFUMA BEIJING COMPANY LTD	Unit 07.19th floor, East Tower. LG Twin Towers, B-12 of Jianguomenwai Avenue Chaoyang District. Beijing.		49,00%	août-10	31.12.11	M.E.E.
OBER SAS	41, Avenue de Villiers - 75017 Paris	52458406 7	100%	juillet- 10	30.09.12	I.G
KANION	ul. Boguminska 12 - 03-619 WARSZAWA		51,00%	mars-10	30.09.12	I.G
LAFROM TUNISIE	Rue 729 - BP 8 - Ibn Khaldoun 4000 Sousse (Tunisie)		99,99%	juillet- 10	30.09.12	I.G

LAFUMA

Société Anonyme

ANNEYRON

26140 SAINT-RAMBERT D'ALBON

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2012

GRANT THORNTON
42 avenue Georges Pompidou
69003 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

LAFUMA

Société Anonyme

ANNEYRON
26140 SAINT-RAMBERT D'ALBON

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société LAFUMA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes annexes 1.2 et 14.1 aux états financiers décrivent la situation financière du Groupe. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié de ces informations.
- Le groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes annexes 2.12 et 8.1 aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et les critères de perte de valeur appliqués, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Lyon et Villeurbanne, le 30 janvier 2013
Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International

DELOITTE & ASSOCIES

François PONS

Olivier ROSIER

K. PRESENTATION DES RESULTATS SOCIAUX DE LAFUMA S.A

COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat

(montants exprimés en milliers d'€)

	Notes	2012	2011
- Chiffre d'affaires net hors taxes		74 337	80 206
- Production stockée		(715)	(1 975)
- Autres produits d'exploitation	2.1	1 034	1 817
Total des produits d'exploitation		74 656	80 048
- Achats		(32 161)	(38 096)
- Variation de stocks		(1 387)	653
- Autres achats et charges externes		(21 650)	(21 086)
Total des consommations externes		(55 198)	(58 529)
- Impôts et taxes		(1 189)	(1 128)
- Charges de personnel	2.2	(15 448)	(15 762)
- Dotation aux amortissements	2.3	(2 287)	(2 366)
- Dotation aux provisions	2.4	(867)	(1 289)
- Autres charges d'exploitation		(185)	(743)
Total charges		(19 976)	(21 288)
Résultat d'exploitation		(518)	231
Résultat financier	3	6 542	6 916
Résultat courant avant impôt		6 024	7 147
- Résultat exceptionnel	4	(110)	(294)
- Impôt sur les bénéfices	5	1 756	1 571
Résultat net		7 670	8 424

Bilan

(montants exprimés en milliers d'€)

Actif	Notes	2012	2011
Actif immobilisé			
- Immobilisations incorporelles	6	3 552	3 835
- Immobilisations corporelles	7	6 038	6 623
- Immobilisations financières	8	96 659	92 923
Total		106 249	103 381
Actif circulant			
- Stocks et en cours	9	11 848	13 670
- Clients et comptes rattachés	10	11 241	15 000
- Créances diverses	11	30 309	29 340
- Disponibilités	13	2 056	503
Total		55 454	58 513
Comptes de régularisation	14	503	508
Total actif		162 206	162 402

Passif	Notes	2012	2011
Capitaux propres			
- Capital	15	27 903	27 903
- Primes		42 957	42 940
- Réserves		18 968	10 544
- Report à nouveau		0	0
- Résultat de l'exercice		7 670	8 424
- Provisions règlementées	17	641	593
Total capitaux propres	16	98 139	90 404
Provisions risques et charges	18	1 419	1 583
Dettes			
- Emprunts et dettes financières	19	37 881	45 656
- Fournisseurs et comptes rattachés	20	15 124	16 841
- Dettes fiscales et sociales	21	4 695	4 952
- Autres dettes d'exploitation et diverses	22	4 615	2 827
Total	23	62 315	70 276
Comptes de régularisation		333	139
Total		162 206	162 402

Tableau des flux de trésorerie
(montants exprimés en milliers d'€)

	Notes	2012	2011
Résultat net total		7 670	8 424
Elimination des amortissements et provisions		5 206	(1 500)
Elimination des plus ou moins values de cession		(2)	3 440
Marge brute d'autofinancement		12 874	10 364
Incidence de la variation du BFR		(958)	(5 748)
Flux net généré par l'activité		11 916	4 616
Total des investissements hors titres de participation		(2 952)	(3 991)
Total des cessions		2 644	1 787
Acquisitions de titres de participation et incidence des variations de périmètre		(1 960)	(3 568)
Flux net de trésorerie provenant des investissements		(2 268)	(5 772)
Dividendes versés		0	0
Augmentations de capital		18	214
Emissions d'emprunt		0	61
Remboursements d'emprunts		(3 317)	(11 322)
Mouvements sur actions propres		36	(20)
Flux net de trésorerie provenant du financement		(3 263)	(11 067)
Variation de trésorerie		6 384	(12 223)
Trésorerie d'ouverture	13	(15 407)	(3 184)
Trésorerie de clôture	13	(9 023)	(15 407)
Variation de trésorerie		6 384	(12 223)

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-03.

Les montants sont mentionnés en K€.

Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent.

Seules sont exprimées les informations significatives.

1.1. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée, le cas échéant.

En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes latentes font l'objet d'une provision.

1.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

Désignations	Durées d'utilité
Frais de dépôt de brevets	Linéaire sur 10 ans
Droit au bail	Non amorti
Fonds de commerce	Non amorti
Logiciels informatiques	Linéaire sur 3 ans
Progiciels de gestion	Linéaire sur 10 ans

Remarques :

- les frais de recherche et développement sont enregistrés dans les charges de l'exercice (2 326 K€ au 30.09.2012 contre 2 318 K€ au 30.09.2011).

- la valeur des marques acquises et des fonds de commerce fait l'objet d'un suivi. En cas de dépréciation durable, il est procédé à la constitution d'une provision pour dépréciation.

1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

Désignations	Durées d'utilité
Constructions	Linéaire sur 5, 10 ou 20 ans
Agencements des constructions	Linéaire sur 5 ou 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire ou dégressif sur 5 ou 8 ans
Matériel de transport	Linéaire sur 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	Linéaire ou dégressif de 3 à 8 ans

Les majorations temporaires des taux d'amortissement dégressif font l'objet d'amortissements dérogatoires enregistrés en charges exceptionnelles et au passif du bilan en provisions règlementées.

1.4. Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Les compléments de prix d'acquisition, à payer éventuellement les exercices suivants, sont mentionnés dans les engagements hors bilan.

A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé à la valeur d'inventaire ; la plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan.

La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'usage pour l'entreprise.

Elle est déterminée en fonction des capitaux propres, des résultats de la filiale, de sa valeur consolidée et de ses perspectives d'avenir.

Les créances rattachées aux participations relatives à des sociétés étrangères sont évaluées au cours du jour de la date d'arrêté de bilan.

1.5. Stocks et en-cours

Les méthodes de valorisation retenues sont les suivantes :

Désignations	Méthodes
Matières premières	CMP
En-cours de construction	Coût d'en-cours de production
Produits finis	CMP
Marchandises	CMP

Le coût de production comprend les consommations de matières premières, les charges directes et indirectes de production ainsi que les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée en fonction de l'ancienneté des collections pour les matières premières, et en fonction de pertes sur les ventes de hors cours pour les produits finis et marchandises.

L'absence de rotation ou la rotation lente des stocks sont également prises en compte dans l'évaluation de cette provision.

1.6. Créances clients et modalité de provisionnement

Le montant des provisions sur créances évolue selon l'ancienneté de celles-ci et selon la situation du client.

Le montant de la provision est calculé déduction faite de l'indemnité à percevoir de l'assurance-crédit.

1.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont présentées dans la ligne "disponibilités". Elles figurent dans ce bilan à leur valeur d'acquisition. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

1.8. Instruments financiers

Le recours à des modes de financement diversifiés nécessite de se prémunir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêt et des cours des devises.

A ce titre, les résultats dégagés sur les couvertures de taux sont comptabilisés en résultat financier, les achats et les ventes étant évalués directement au taux de couverture des devises.

1.9. Indemnités de retraite

Les engagements de retraite ont été valorisés sur la base des indemnités de départ en retraite, charges sociales comprises, prévues par les conventions collectives, applicables dans les sociétés françaises.

La méthode de calcul utilisée est celle des unités de crédit projetées.

Ces engagements correspondent aux indemnités actualisées qui seraient allouées au personnel à l'âge de 65 ans, compte tenu du taux de rotation et de l'espérance de vie évalués pour chaque salarié.

Les engagements de retraite ont été calculés avec la table de mortalité INSEE 2008.

1.10. Autres avantages à long terme

- le programme de médaille du travail, prévu par un accord d'entreprise, constitue des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de la société,
- le Droit Individuel à la Formation (DIF) est ouvert à tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée ou d'un contrat de travail à durée déterminée. Ce droit donne accès à chaque salarié à 20 heures de formation par an cumulables sur 6 ans, soit une durée maximale de 120 heures. Les engagements au titre du DIF ayant une contrepartie future pour La société Lafuma, ce dernier a choisi de ne pas provisionner le montant correspondant à cet engagement dans les comptes annuels.

1.11. Faits significatifs

Durant l'exercice 2012, la société LAFUMA a accéléré les activités chinoises outdoor au travers du développement rapide de la coentreprise créée en 2010 avec LG Fashion.

Sur le plan de la situation financière de l'entreprise, celle-ci a été marquée par deux éléments clés :

- la conclusion des négociations en cours avec les partenaires qui a permis d'allonger l'échéance de la dette moyen/long terme et de confirmer les dettes court terme jusqu'au 30 septembre 2013,
- l'amélioration sensible des ressources financières internes du groupe se traduisant par une baisse significative du besoin en fond de roulement.

1.12. Tableau de flux de trésorerie

La trésorerie de la société LAFUMA, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme la différence entre les soldes bancaires créditeurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

2. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

2.1. Autres produits d'exploitation

Désignations	2012	2011
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	7
Reprises provisions d'exploitation	929	1 716
Transferts de charges d'exploitation	99	88
Produits divers	6	6
Total	1 034	1 817

2.2. Charges de personnel

Désignations	2012	2011
Salaires et traitements	(10 673)	(10 917)
Charges sociales	(4 775)	(4 845)
Total	(15 448)	(15 762)

Au 30 septembre 2012, le DIF représente 27 086 heures. Ce volume d'heures a été utilisé à hauteur de 347 heures en 2011/2012 (contre 539 heures en 2010/2011).

2.3. Dotations aux amortissements

Désignations	2012	2011
Immobilisations incorporelles	(752)	(651)
Immobilisations corporelles	(1 535)	(1 715)
Total	(2 287)	(2 366)

2.4. Dotations aux provisions

Désignations	2012	2011
Dotation pour dépréciation des actifs circulants	(642)	(1 028)
Dotation pour risques et charges	(225)	(261)
Total	(867)	(1 289)

3. RÉSULTAT FINANCIER

3.1. Charges financières

Désignations	2012	2011
Dotations financières aux provisions	(14 184)	(1 273)
Intérêts et couverture de taux	(2 077)	(8 238)
Charges assimilées	(527)	(2 994)
Pertes de change	(399)	(1 737)
Total	(17 187)	(14 242)

Le montant de (14 184) milliers d'euros de dotations financières aux provisions comprend (9 441) milliers d'euros au titre d'une provision sur titre concernant la société Oxbow SAS.

3.2. Produits financiers

Désignations	2012	2011
Produits des titres de participation	12 200	10 156
Intérêts et couvertures de taux	975	1 178
Produits assimilés	13	4
Autres produits financiers	0	0
Reprises de provisions financières	10 041	9 386
Gains de change	500	434
Total	23 729	21 158

Le montant de 10 041 milliers d'euros de reprise de provisions financières comprend 9 441 milliers d'euros au titre d'une reprise de provision sur titre concernant la société Eider SAS.

4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse de la manière suivante :

Désignations	2012	2011
Valeur comptable des immobilisations cédées	(27)	(503)
Produit des immobilisations cédées	18	22
Résultat sur cessions d'actifs	(9)	(481)
Coût de restructuration et de réorganisation	0	0
Coût des litiges et contentieux	0	0
Dotations nettes amortissements dérogatoires	(48)	114
Autres pertes ou profits exceptionnels	(53)	73
Total	(110)	(294)

Les différents coûts et autres pertes ou profits exceptionnels tiennent compte des dotations et reprises de provisions enregistrées durant l'exercice.

5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Un groupe d'intégration fiscale a été constitué à compter du 01.10.2000 comprenant les sociétés Lafuma (mère), Millet, Le Chameau, Lallemand, Sherpa Logistique, Lafprom, Oxbow, Paccard Diffusion, Oxbow Distribution, Eider et Ober (filles).

Les filles versent à la mère une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat, si elles avaient été imposées distinctement. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filles ne sont titulaires à raison de cette situation d'aucune créance sur la société mère.

L'impôt comptabilisé du fait de l'intégration fiscale est de - 1 428 K€. Il aurait été de -359 K€ en l'absence d'intégration fiscale.

Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte de décalages dans le temps entre la comptabilisation de certains produits ou charges et leur incorporation dans le résultat fiscal.

Il s'agit notamment de :

- la contribution sociale de solidarité (C3S),

- la provision pour pertes de change,
- les provisions pour risques et charges divers.

Les bases d'impôts s'analysent comme suit :

Désignations	2012	2011
C3S	120	121
Provision pour pertes de change	7	90
Provision pour risques et charges divers	1 183	1 098
Total	1 310	1 309

Evaluation fiscale dérogatoire

Résultat de l'exercice	7 670
Impôt société	(1 756)
Dotations amortissements dérogatoires	211
Résultat hors évaluation fiscale dérogatoire avant impôt société	6 125

Répartition de l'impôt sur le résultat

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	6 024	1 793	7 817
Résultat exceptionnel	(110)	(37)	(147)
Résultat comptable	5 914	1 756	7 670

6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

Désignations	Frais d'établiss. recherche et développ.	Concess. brevets licences marques	Fonds commerciaux et droits au bail	Autres immob. incorporelles	Total
Valeurs brutes					
Au 30 sept. 2010	0	669	1 319	5 611	7 599
Acquisitions				978	978
Cessions					0
Reclassements et fusions					0
Au 30 sept. 2011	0	669	1 319	6 589	8 577
Acquisitions		32		437	469
Cessions				(1 111)	(1 111)
Reclassements et fusions					0
Au 30 sept. 2012	0	701	1 319	5 915	7 935

Amortissements et provisions					
Au 30 sept. 2010	0	400	52	3 639	4 091
Dotations		58		593	651
Reprises					0
Reclassements et fusions					0
Au 30 sept. 2011	0	458	52	4 232	4 742
Dotations		58		694	752
Reprises				(1 111)	(1 111)
Reclassements et fusions					0
Au 30 sept. 2012	0	516	52	3 815	4 383

Valeurs nettes					
Au 30 sept. 2010	0	269	1 267	1 972	3 508
Au 30 sept. 2011	0	211	1 267	2 357	3 835
Au 30 sept. 2012	0	185	1 267	2 100	3 552

Les autres immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de logiciels.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

Désignations	Terrains et construct.	Matériels et installat.	Autres	Immob. en cours + avances	Total
Valeurs brutes					
Au 30 sept. 2010	10 806	12 792	2 964	102	26 664
Acquisitions	364	549	106	390	1 409
Cessions	(128)	(72)	(49)	(36)	(285)
Reclassements et fusions					0
Au 30 sept. 2011	11 042	13 269	3 021	456	27 788
Acquisitions	332	1 026	95	26	1 479
Cessions	(1)	(306)	(506)	(19)	(832)
Reclassements et fusions	(175)			(327)	(502)
Au 30 sept. 2012	11 198	13 989	2 610	136	27 933

Amortissements et provisions					
Au 30 sept. 2010	6 524	10 637	2 431	0	19 592
Dotations	637	842	235		1 714
Reprises	(45)	(72)	(24)		(141)
Reclassements et fusions					0
Au 30 sept. 2011	7 116	11 407	2 642	0	21 165
Dotations	611	766	164		1 541
Reprises	(5)	(306)	(500)		(811)
Reclassements et fusions					0
Au 30 sept. 2012	7 722	11 867	2 306	0	21 895

Valeurs nettes					
Au 30 sept. 2010	4 282	2 155	533	102	7 072
Au 30 sept. 2011	3 926	1 862	379	456	6 623
Au 30 sept. 2012	3 476	2 122	304	136	6 038

8. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles comprennent :

Désignations	2012	2011
Participations	99 388	95 469
Créances rattachées à des participations	24 793	20 755
Autres immobilisations financières	1 355	1 396
- Provision sur participations	(18 142)	(15 105)
- Provision sur créances rattachées à des participations	(10 733)	(9 590)
- Provision sur autres immobilisations financières	(2)	(2)
Montant net	96 659	92 923

Des prêts ou avances en compte courant sont accordés à certaines de nos filiales. En cas de situation nette négative de la filiale, ces prêts ou avances font l'objet d'une provision limitée à la quote-part de situation nette détenue, ce qui représente la perte potentielle pour la société-mère car les actifs de ces sociétés sont généralement limités aux stocks, aux comptes clients (qui font l'objet d'éventuelles

dépréciations) et à quelques agencements de faible valeur. Sont notamment concernés Lafuma America, Lafuma Group GmbH, Lafuma BV, LMO, Lafuma China et Kanion.

8.1. Participations

Les principales variations sont :

Acquisitions et créations :

- Lafuma a augmenté sa participation de 3 919 K€ euros dans la société LAFUMA BEIJING, cette participation complémentaire n'a pas eu d'effet sur le taux de détention de cette filiale.

8.2. Autres immobilisations financières

Elles comprennent des titres immobilisés (55 K€), des dépôts, des prêts à un organisme gérant l'effort construction.

Ces titres auto détenus et VMP représentent un montant de 178 K€ au 30.09.2012 contre 137 K€ au 30/09/2011.

Désignations	2012	2011
Valeur brute des VMP à la clôture	0	0
- acquisitions de l'exercice	0	0
- valeur d'achat des cessions de l'exercice	0	0
Valeur brute des actions propres à la clôture	72	97
- acquisitions de l'exercice	2 553	1 588
- valeur d'achat des cessions de l'exercice	(2 480)	(1 350)
Nombre d'actions à la clôture	3 223	5 794
- nombre d'actions acquises dans l'exercice	57 020	81 947
- nombre d'actions cédées dans l'exercice	(59 591)	(82 240)
Cours moyen des actions propres détenues à la clôture	22,47	16,71
Cours de clôture	21,35	16,84

9. STOCKS ET EN-COURS

Désignations	2012	2011
Matières premières	276	482
- Provision pour dépréciation des matières premières	(19)	(7)
Produits et travaux en cours	459	620
Produits finis	3 938	4 492
- Provision pour dépréciation des produits finis	(165)	(539)
Marchandises	7 704	8 886
- Provision pour dépréciation des marchandises	(346)	(264)
Montant net	11 847	13 670

10. CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Désignations	2012	2011
Créances clients	12 429	15 886
Factures clients à établir	40	75
- Provision pour créances douteuses	(1 228)	(961)
Montant net	11 241	15 000

La société Lafuma bénéficie de lignes d'affacturage pour un montant global de 18 000 K€. Au 30/09/2012, ces lignes étaient utilisées à hauteur de 2 631 K€ pour une utilisation de 1 486 K€ au 30/09/2011.

Les engagements auprès du factor sont comptabilisés au bilan au 30/09/2012 comme au 30/09/2011.

Le montant des créances clients intègre une créance née dans le cadre d'opérations de "barter" pour un montant net de 50 K€ au 30.09.2012 (contre 250 K€ au 30.09.2011).

Lafuma disposera d'un délai de 3 mois pour recouvrer cette créance par voie de compensation.

11. AUTRES CRÉANCES

Désignations	2012	2011
Fournisseurs débiteurs	171	294
Avoirs fournisseurs à recevoir	22	73
Avances au personnel	5	16
Etat	2 550	2 000
Débiteurs groupe	26 819	26 253
Organismes sociaux et divers	742	704
Total	30 309	29 340

12. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES

Désignations	2012	2011
A moins d'un an	41 550	43 865
A plus d'un an	0	475
Total	41 550	44 340

13. DISPONIBILITÉS

Désignations	2012	2011
DISPONIBILITES AU BILAN	2 056	503
Comptes courants filiales Actif		
Comptes courants filiales Passif		
Concours bancaires (trésorerie passive)	(11 054)	(15 869)
Intérêts courus non échus	(25)	(41)
TRESORERIE DE CLOTURE DU TABLEAU DES FLUX	(9 023)	(15 407)

14. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Désignations	2012	2011
Charges constatées d'avance	496	418
Ecart de conversion actif	7	90
Total	503	508

15. CAPITAL

Désignations	2012	2011
Capital social	27 903	27 903
Nombre d'actions ordinaires	3 487 934	3 487 934
Nominal de l'action	8,00 €	8,00 €

Les variations s'analysent de la façon suivante :

Désignations	Nombre d'actions	Capital social	Nominal de l'action
Au 30 sept. 2010	3 476 961	27 815	8,00
Païement du dividende en actions			
Augmentation de capital	10 973	88	8,00
Au 30 sept. 2011	3 487 934	27 903	8,00
Païement du dividende en actions			
Augmentation de capital			
Au 30 sept. 2012	3 487 934	27 903	8,00

16. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Désignations	2012	2011
Capitaux propres en début d'exercice	90 404	81 879
Affectation résultat exercice précédent	(8 424)	(1 955)
Report à nouveau		
Réserve légale	421	98
Autres réserves	8 002	1 857
Dividendes distribués		
Augmentation de capital		
Capital social	0	87
Primes	18	127
Résultat de l'exercice	7 670	8 424
Provisions règlementées	48	(113)
Dividendes actions propres		
Dividendes prélevés sur les réserves		
Fusion / TUP		
Capitaux propres en fin d'exercice	98 139	90 404

17. PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Désignations	2012	2011
Provision pour amortissement dérogatoire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	593	707
Dotations de l'exercice	48	154
Reprise de l'exercice		(268)
Solde à la clôture de l'exercice	641	593

18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Désignations	2012	2011
Résultat d'exploitation		
Couverture USD	6	54
Prov. pour départ en retraite et médailles du travail	941	862
Prov. pour charges de réorganisations	139	219
Résultat financier		
Prov. pour risque de change	1	36
Résultat exceptionnel		
Prov. pour litiges et contentieux	56	141
Prov. pour autres charges	276	271
Total	1 419	1 583

Au 30.09.2012, le montant de la provision pour IFC s'établit à 906 596 euros contre 826 812 euros au 30.09.2011.

Les variations s'analysent de la façon suivante :

	Solde d'ouverture	Changem. de méthode	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (prov. non utilisée)	Solde de clôture
Au 30 sept. 2010	2 635	0	643	(1 666)	0	1 612
Risque d'exploitation						
Couverture USD	219		54	(219)		54
Avantages au personnel	858		103	(99)		862
Résultat financier						
Risque de change	0		36	0		36
Résultat exceptionnel						
Réorganisations	246		104	(131)		219
Litiges et contentieux	14		134	(7)		141
Autres charges	275			(4)		271
Au 30 sept. 2011	1 612	0	431	(460)	0	1 583
Risque d'exploitation						
Couverture USD	54		6	(54)		6
Avantages au personnel	862		161	(82)		941
Résultat financier						
Risque de change	36		1	(36)		1
Résultat exceptionnel						
Réorganisations	219		58	(138)		139
Litiges et contentieux	141		49	(134)		56
Autres charges	271		5			276
Au 30 sept. 2012	1 583	0	280	(444)	0	1 419

Les engagements de retraite sont actualisés et évalués pour des départs volontaires à la retraite à 65 ans pour les cadres et Etam et à 60 ans pour les ouvriers.

Indices pris en compte pour le calcul des engagements de retraite :	2012	2011
- IBOXX € corporate non financier AA10+ :	2,59%	4,16%
- taux d'augmentation des salaires :	2 à 7%	2 à 7%

Les taux de rotation utilisés correspondent aux taux effectivement constatés par tranche d'âge.

19. DETTES FINANCIÈRES ET AVANCES CONDITIONNÉES

19.1. Analyse par catégorie de dettes

Désignations	2012	2011
Emprunts bancaires	26 335	29 635
Avances conditionnées	11	17
Comptes courants groupe	456	83
Autres financements à long et moyen terme	0	0
Financements à court terme	11 054	15 869
Intérêts courus à payer	25	52
Total	37 881	45 656

La quasi-totalité des emprunts et crédits à moyen terme (19 808 K€ dont 16 274 K€ de crédit syndiqué) incluent des "covenants" financiers évalués à la fin de chaque exercice en tant que

"garanties", pouvant conduire à une exigibilité anticipée de ces crédits. Ceux-ci ont été harmonisés dans l'ensemble des contrats afin de retenir les mêmes définitions et les mêmes ratios. Les ratios retenus sont Dettes financières nettes consolidées groupe /Ebitda consolidé groupe et Dettes financières nettes consolidées groupe/ Capitaux propres consolidés groupe.

Ces ratios sont calculés lors de la clôture annuelle des comptes consolidés groupe et doivent satisfaire les conditions suivantes :

Ratio	
Dettes financières nettes groupe/ Ebitda groupe	<3,5
Dettes financières nettes groupe/Capitaux propres groupe	<1

Au 30.09.2012, les ratios groupe sont les suivants :

- Dettes financières nettes consolidées groupe / Ebitda consolidé groupe = 1,7
- Dettes financières nettes consolidées groupe /Capitaux propres consolidés groupe = 0,2

Les ratios étant satisfaits, la dette financière de Lafuma SA, soumis à ratios, est confirmée dans sa maturité d'origine.

A titre d'information, au 30.09.2012 l'EBITDA consolidé groupe s'établit à 10 225 milliers d'euros, la dette financière nette consolidée groupe à 17 225 milliers d'euros et les capitaux propres consolidés groupe à 94 949 milliers d'euros.

Dans l'hypothèse où un covenant ne serait pas respecté, les contrats prévoient que la société doit prévenir officiellement les banques et que celles-ci sont tenues à un délai de réflexion avant de prononcer une éventuelle exigibilité.

A titre de garantie des financements moyen terme, les banques bénéficient des nantissements prévus au contrat syndiqué : nantissement de la marque Lafuma, des titres Oxbow, Le Chameau et Millet.

Les financements à moyen terme hors crédit syndiqué bénéficient des mêmes garanties inscrites en second rang ainsi que d'une hypothèque sur le site d'Anneyron où se trouve le siège social du Groupe.

19.2. Avances conditionnées

Ces avances comprennent des avances remboursables de l'Agence de l'Eau.

19.3. Variations de l'exercice des emprunts et avances conditionnées

Désignations	2011	Nouveaux	Rembours.	2012
Emprunts	29 635		3 300	26 335
Avances conditionnées	17		6	11
Totaux	29 652	0	3 306	26 346

20. DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Désignations	2012	2011
Fournisseurs	12 356	15 541
Effets à payer	478	207
Factures non parvenues	2 290	1 093
Total	15 124	16 841

21. DETTES FISCALES ET SOCIALES

Désignations	2012	2011
Personnel et comptes rattachés	639	616
Charges de personnel à payer	1 966	2 151
Sécurité sociale et organismes sociaux	810	773
Charges sociales à payer	954	1 134
Etat, impôts et taxes	103	68
Taxes diverses à payer	223	210
Total	4 695	4 952

22. AUTRES DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES

Désignations	2012	2011
Dettes fournisseurs d'immobilisations	155	577
Clients créditeurs	187	261
Avoirs clients à établir	793	763
Créditeurs groupe	531	348
Créditeurs divers	2 949	878
Total	4 615	2 827

23. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Désignations	2012	2011
A moins d'un an	62 315	51 935
A plus d'un an et moins de cinq ans		18 341
A plus de cinq ans		
Total	62 315	70 276

24. PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

Désignations	2012	2011
Produits à recevoir		
Clients et comptes rattachés	40	75
Autres créances	22	88
Charges à payer		
Emprunts et dettes financières		11
Fournisseurs et comptes rattachés	2 293	1 092
Dettes fiscales et sociales		
- Ind. congés payés, primes, gratifications et intéress.	1 965	2 148
- Charges soc./ind. CP, primes, gratificat. et organic	954	1 135
- Taxes diverses	108	101
Autres dettes clients	792	763
Autres dettes	75	12
Intérêts bancaires courus	25	41

25. EFFECTIFS ET RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

25.1. Effectif à la clôture par catégorie de personnel

Désignations	2012	2011
Cadres	90	89
Employés, techniciens et agents de maîtrise	131	134
Ouvriers	75	73
Total	296	296

25.2. Effectif moyen par catégorie de personnel

Désignations	2012	2011
Cadres	89	91
Employés, techniciens et agents de maîtrise	136	134
Ouvriers	75	75
Total	299	300

25.3. Rémunération des organes de direction

La rémunération allouée au titre de l'exercice 2011/2012 aux membres des organes de direction et d'administration de la société Lafuma (Comité Stratégie Groupe), à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées, s'élève à 1 232 K€ (contre 1 219 K€ en 2010/2011).

26. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan se répartissent de la manière suivante :

Désignations	2012	2011
Nantissement de la marque Lafuma	26334 K€	29635 K€
Nantissement des titres Millet, Le Chameau et Oxbow	26334 K€	29635 K€
Caution pour la fondation du Groupe	13K€	13K€

Au 30 septembre 2012, le DIF représente 27 086 heures. Ce volume d'heures a été utilisé à hauteur de 347 heures en 2011/2012 ; soit un solde d'heures de 26 739 heures au 30 septembre 2012.

27. RISQUES

27.1. Risques de liquidité

Le Groupe bénéficie de manière confirmée :

- de lignes de financement, tirées en totalité, amortissables à moyen terme pour un montant global de 26,3 millions d'euros avec une échéance finale courant septembre 2015.
- de lignes de financement, de type « revolving » (billet de trésorerie, escompte, découverts,...) pour un montant global de 30,2 millions d'euros net avec une échéance finale courant septembre 2013 (au 30 septembre 2012, la société a utilisé un montant net de disponibilités de 7,3 M€ soit un tirage brut de 9,7 M€ diminué de 2,4 M€ de disponibilités).
- de lignes d'affacturage pour un montant global de 18 000 K€. Au 30/09/2012, ces lignes étaient utilisées à hauteur de 2 631 K€ pour une utilisation de 1 486 K€ au 30/09/2011.

Les engagements auprès du factor sont comptabilisés au bilan au 30/09/2012 comme au 30/09/2011.

27.2. Risques de taux d'intérêt

Les engagements faisant l'objet d'un risque de taux sont les suivants :

	Total	à -1 an	de 2 ans à - 5 ans	à + 5 ans
Emprunts et autres dettes à taux variable (Euribor)	29 635	11 294	18 341	0
Emprunts et autres dettes à taux fixe	0	0	0	0
Autres dettes financières à court terme à taux varia	16 021	16 021	0	0
Totaux au 30.09.2011	45 656	27 315	18 341	0
Emprunts et autres dettes à taux variable (Euribor)	26 335	6 526	19 809	0
Emprunts et autres dettes à taux fixe	0	0	0	0
Autres dettes financières à court terme à taux varia	11 546	11 546	0	0
Totaux au 30.09.2012	37 881	18 072	19 809	0

Ces dettes sont essentiellement en euro.

Au 30 septembre 2011 et au 30 septembre 2012, les couvertures étaient les suivantes :

Les principaux instruments utilisés par le Groupe sont :

- le SWAP
- le CAP (simple ou tunnel)

2012	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de taux						
- swaps de taux		580	22 278	5 000	17 278	
- options de taux (caps, floor)		224	10 000	4 000	6 000	
Total	0	804	32 278	9 000	23 278	0
2011	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de taux						
- swaps de taux		494	26 342	7 000	19 342	
- options de taux (caps, floor)		220	14 000	4 000	10 000	
Total	0	714	40 342	11 000	29 342	0

27.3. Risques de taux de change

Le Groupe se couvre principalement sur le dollar à l'import.

Le Groupe a pour politique de ne pas spéculer sur l'évolution des devises.

En conséquence, nous mettons en œuvre une politique de couverture en relation avec des taux budgétaires déterminés en concertation avec notre conseil.

Le détail de l'exposition au 30 septembre 2012 et les dispositifs mis en place pour limiter l'impact des risques liés aux fluctuations des devises figurent dans les paragraphes ci-dessous.

Il s'agit généralement d'opérations de change à terme et dans certains cas d'options permettant de profiter des fluctuations baissières de la devise.

Les instruments dérivés correspondants sont décrits ci-dessous. Ceux-ci font face, aussi en partie, à l'exposition nette relative à l'exercice suivant ; la situation ci-dessus ne reflète pas les besoins nets de l'exercice puisque le Groupe présente un montant d'achat en dollars supérieur à celui de ses ventes.

La répartition des actifs et passifs monétaires est la suivante :

	Euro	Livre sterling	Dollar Hong-Kong	Yen	Dollar américain	Autres devises
Actifs monétaires	15 392	11		1	143	646
Passifs monétaires	58 798	13		380	51	310
Exposition nette au 30.09.2011	(43 406)	(2)	0	(379)	92	336
Actifs monétaires	25 777	16		525	2 124	457
Passifs monétaires	53 181				(10)	541
Exposition nette au 30.09.2012	(27 404)	16	0	525	2 134	(84)

Au 30 septembre 2011 et au 30 septembre 2012, les couvertures étaient les suivantes :

Les principaux instruments utilisés par le Groupe sont :

- le SWAP
- le CAP (simple ou tunnel)

2012	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change - options de change USD		10	65 000	56 750	8 250	
Total	0	10	65 000	56 750	8 250	0

2011	Valeur au bilan		Notionnel	Échéances		
	Actif	Passif		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Risque de change - options de change USD	776		54 900	54 900		
Total	776	0	54 900	54 900	0	0

28. AVALS ET CAUTIONS DONNÉS

Désignations	2012	2011
Millet		1000 K€
Le Chameau	300 K€	1200 K€
Lafprom	5125 K€	
Oxbow Distribution		
Oxbow		

29. TABLEAU CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Désignations	2012	2011
Actif immobilisé		
Participations financières	99 388	95 469
Créances rattachées à des participations	24 793	20 755
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	4 502	5 628
Autres créances	1 206	26 253
Dettes		
Emprunts et dettes financières divers		83
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 784	10 336
Autres dettes	537	355

30. AUTRES INFORMATIONS

Passifs éventuels

A notre connaissance, il n'existe pas d'autres passifs pouvant avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine de la société Lafuma SA et de ses filiales.

31. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le 30 octobre 2012, la société LAFUMA a finalisé la cession des activités country par la cession des titres de la société Le Chameau et encaissement du prix. A titre d'information la valeur d'entreprise de cette activité se monte à 16.5 Mio €.

La société LAFUMA a par ailleurs significativement fait évoluer la structure de sa dette moyen-terme en octobre 2012, permettant un allongement de la maturité moyenne important à travers :

- un remboursement anticipé d'une partie de la dette moyen terme
- la mise en place d'un emprunt obligataire de 4 M€ souscrit par le FCP MICADO 2018.

En novembre 2012, les discussions très préliminaires menées par le groupe Lafuma avec E-Land, à la suite de sa manifestation d'intérêt ont été interrompues définitivement. Elles n'ont en effet pas révélées de synergies suffisantes pour faire évoluer la stratégie de développement du groupe Lafuma notamment à l'international, et son capital.

32. FILIALES ET PARTICIPATIONS - VALEURS MOBILIÈRES

FILIALES ET PARTICIPATIONS - VALEURS MOBILIERES

Sociétés filiales	Capital	% détenus	Val. brute titres détenus	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Dividendes versés en EUR
	Autres capitaux propres en devise locale		Val. nette titres détenus en EUR	Cautions en EUR	Résultat en EUR	
LAFUMA HONG KONG (en HKD taux moyen : 1EUR = 10,113608 HKD)	10 000 16 937 557	99,00%	316 571 316 571	2 751 948	11 434 561 502 278	
LAFUMA HUNGARIA (en HUF taux moyen : 1EUR = 293,912500 HUF)	51 350 000 818 907 203	100,00%	672 869 672 869		3 022 797 366 832	
LAFROM en EUR	94 240 9 942 430	100,00%	5 365 685 5 365 685	5 125 000	98 090 508 50 461	10 000 000
LWA en EUR	66 931 591 465	100,00%	439 951 439 951		2 399 040 86 565	
MILLET en EUR	3 234 218 5 715 223	100,00%	6 880 026 6 880 026		44 554 511 2 104 351	1 700 000
LE CHAMEAU en EUR	3 892 768 1 779 263	100,00%	8 147 125 8 147 125	5 875 265 300 000	26 744 295 939 823	
LAFUMA AMERICA (en USD taux moyen : 1EUR = 1,303033 USD)	24 500 (523 888)	100,00%	18 951 0	2 206 930	6 176 412 (214 840)	
LAFUMA BV en EUR	113 445 (4 590 166)	100,00%	115 000 0	4 676 526	1 404 553 (701 364)	
LMO en EUR	10 000 112 813	100,00%	418 303 122 813	439 729	3 406 935 410 769	
SHERPA LOGISTIQUE en EUR	373 570 264 819	100,00%	980 000 638 389		6 663 848 (74 134)	
LALLEMAND en EUR	925 540 2 100 463	100,00%	1 059 796 1 059 796		5 923 751 553 215	500 000
LAFUMA GROUP GMBH en EUR	285 000 (5 989 223)	100,00%	751 002 0	6 429 420	2 591 950 (431 671)	
LAFUMA CHINA (en CNY taux moyen : 1EUR = 8,245158 CNY)	1 655 420 (8 657 631)	100,00%	204 625 0	84 414	0 45 980	
LMKK (en JPY taux moyen : 1EUR = 102,544167 JPY)	10 000 000 217 105 726	100,00%	1 200 445 1 200 445	3 824 614	21 753 805 (170 572)	
LAFUMA GROUP SL en EUR	475 000 (179 957)	100,00%	480 000 295 043	553 000	1 623 353 (206 966)	
OXBOW en EUR	918 274 2 932 396	100,00%	40 520 757 31 079 348	16 394 860	49 047 995 (6 702 444)	
PACCARD DIFFUSION en EUR	150 000 151 418	100,00%	1 127 849 1 127 849	47 558	583 291 33 202	
BIG PACK NEW TECHNOLOGY (en CNY taux moyen : 1EUR = 8,245158 CNY)	15 029 780 (3 263 736)	100,00%	1 506 938 1 447 932		3 618 978 75 509	
LAFUMA Beijing (en CNY taux moyen : 1EUR = 8,245158 CNY)	105 474 483 (58 156 385)	49,00%	7 133 850 4 079 247		5 757 406 (2 317 312)	
KANYON (en PLN taux moyen : 1EUR = 4,250408 PLN)	697 900 (1 352 873)	51,00%	90 103 0	405 639	429 117 (137 676)	
EIDER en EUR	2 020 000 (1 979 478)	100,00%	21 958 193 18 373 791	4 317 085	20 851 004 (1 364 454)	
TOTAL SOCIETES FILIALES			99 388 039			
TITRES IMMOBILISES			106 539			
ACTIONS PROPRES			72 420			
SICAV et FCP			0			
TOTAL VALEURS MOBILIERES (valeur brute)			99 566 998			

RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES (montants en milliers d'€)

RESULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES (montants en milliers d'euros)

Date d'arrêté Durée de l'exercice	30/09/2012 12 mois	30/09/2011 12 mois	30/09/2010 12 mois	30/09/2009 12 mois	30/09/2008 12 mois
CAPITAL DE FIN D'EXERCICE					
Capital social	27 903	27 903	27 815	27 815	17 385
Nombre d'actions ordinaires	3 487 934	3 487 934	3 476 961	3 476 961	2 173 101
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaire H.T.	74 337	80 206	81 493	87 186	94 169
Résultat avant impôts, participation, dot. amortissements & provisions	12 251	688	8 758	3 520	-307
Impôts sur les bénéfices	(1 757)	(1 571)	(1 701)	(4 652)	(3 033)
Participation des salariés	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements et provisions	6 337	(6 165)	8 504	2 320	7 236
Résultat net	7 670	8 424	1 955	5 852	(4 510)
Montant bénéfices distribués	0	0	0	0	0
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements & provisions	4,02	0,65	3,01	2,35	1,25
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements & provisions	2,20	2,42	0,56	1,68	-2,08
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	299	300	301	306	358
Masse salariale	10 673	10 917	10 790	11 374	12 461
Sommes versées en avant. Sociaux : (Sécurité Soc., œuvres sociales...)	4 775	4 845	4 627	4 765	5 054

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

LAFUMA

Société anonyme

au capital de 27 903 472 Euros

Anneyron

26140 Saint Rambert d'Albon

Exercice clos le 30 septembre 2012

Grant Thornton

Commissaire aux Comptes

42 avenue Georges Pompidou

69003 Lyon

Deloitte & Associés

Commissaire aux Comptes

81 boulevard de Stalingrad

69100 Villeurbanne

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

LAFUMA SA

Exercice clos le 30 septembre 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **LAFUMA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 1.12 et 27.1 de l'annexe décrivent la situation financière de la société. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nous avons vérifié le caractère approprié de ces informations.
- Les titres de participation et les créances rattachées, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2012 s'établit à 95 306 K€, sont évalués selon les modalités décrites aux notes de l'annexe 1.5 et 8.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination des valeurs d'usage et à revoir les calculs effectués par la société sur la base de ces données et hypothèses.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon et Villeurbanne, le 30 janvier 2013

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International

Deloitte & Associés

François Pons
Associé

Olivier Rosier
Associé

L. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 MARS 2013

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION (Approbation des comptes consolidés)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion de la Société établi par le Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2012, approuve, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes consolidés ainsi que les opérations qu'ils traduisent.

DEUXIEME RESOLUTION (Approbation des comptes sociaux et quitus aux administrateurs)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 42 966 euros.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 30 septembre 2012 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

TROISIEME RESOLUTION (Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, et après avoir constaté que le bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2012 fait apparaître un bénéfice de 7 670 323 euros, décide d'affecter le résultat comme suit :

- | | |
|--|-------------|
| - 5 % à la réserve légale, soit | 383 516 € |
| - le solde au compte « Autres Réserves », soit | 7 286 807 € |

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION (Conventions réglementées)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

CINQUIEME RESOLUTION (Renouvellement du mandat d'un administrateur)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe AUBERT vient à expiration à l'issue de la présente assemblée générale, prend acte que Monsieur Philippe AUBERT n'est pas candidat au renouvellement de son mandat et décide sur proposition du Conseil d'administration de ne pas pourvoir au poste vacant.

SIXIEME RESOLUTION (Nomination d'un nouvel administrateur)

L'Assemblée Générale décide de nommer la société Calida France, RCS 434 378 956, dont le siège social est 10 rue du Colonel Driant, 75001 Paris, en qualité de nouvel administrateur, en adjonction aux membres du Conseil d'Administration actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

SEPTIEME RESOLUTION (Constatation de la démission d'un administrateur)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M Philippe Joffard de sa qualité d'administrateur, par lettre en date du 14 janvier 2013, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale.

HUITIEME RESOLUTION (Constatation de la démission d'un administrateur)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. François Chapuis de sa qualité d'administrateur, par lettre en date du 14 janvier 2013, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale.

NEUVIEME RESOLUTION (Constatation de la démission d'un administrateur)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. Frédéric Bossard Chapuis de sa qualité d'administrateur, par lettre en date du 14 janvier 2013, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale.

DIXIEME RESOLUTION (Constatation de la démission d'un administrateur)

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M Christian Haas de sa qualité d'administrateur, par lettre en date du 14 janvier 2013, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale.

ONZIEME RESOLUTION (Constatation de la démission d'un administrateur)

L'Assemblée Générale décide prend acte de la démission de M. Alain Krzentowski de sa qualité d'administrateur, par lettre en date du 14 janvier 2013, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale.

DOUZIEME RESOLUTION (Constatation de la démission d'un administrateur)

L'Assemblée Générale décide prend acte de la démission de M. Franck Silvent de sa qualité d'administrateur, par lettre en date du 14 janvier 2013, avec effet à l'issue de la présente assemblée générale.

TREIZIEME RESOLUTION (Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à acheter ou à faire acheter les actions de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, du règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, et des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social calculé sur la base du capital social existant au moment du rachat, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions prévues ci-dessous, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspondra au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Les achats d'actions pourront être effectués, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables et en conformité avec l'évolution du droit positif, et notamment en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;

- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L.3332-1 et suivants du Code de travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de remettre les actions de la Société lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera ;
- de conserver les actions de la Société et de les remettre ultérieurement à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- d'annuler les actions de la Société dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourra être effectué par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par offre publique ou opérations de blocs d'actions (qui pourront atteindre la totalité du programme) aux époques que le Conseil d'Administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'Administration appréciera. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L.211-22 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix maximum d'achat par action ne devra pas excéder 30 euros par action.

L'Assemblée Générale décide que la Société pourra utiliser la présente résolution à tout moment à compter de son entrée en vigueur et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offre publique portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiée par la Société, sous réserve des périodes d'abstention prévues par la loi et la réglementation applicable.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder aux ajustements du prix maximum des titres à acquérir en proportion de la variation du nombre d'actions ou de leur valeur nominale résultant d'éventuelles opérations portant sur les capitaux propres de la Société.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de passer tous ordres, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs poursuivis, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès

de l'Autorité des Marchés Financiers et toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en application de la présente autorisation.

La présente autorisation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

QUATORZIEME RESOLUTION (Proposition d'augmentation du capital réservée aux salariés en application des dispositions de l'article L.225-129-6 au titre de l'obligation périodique)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail et L.225-129-6 al.2 et 225-138-1 du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés (et dirigeants) de la société (et de sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce) adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;
- Fixe à vingt six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation ;
- Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 2 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'Administration de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital ;
- Décide que le prix des actions à émettre, en application du premier alinéa de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20% à la moyenne des cours cotés aux 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital, à l'émission d'actions correspondante et à l'ouverture de la période de souscription, ni supérieur à cette moyenne.
- Confère au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

QUINZIEME RESOLUTION (Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il décidera, par annulation de toute quantité d'actions auto-détenues qu'il décidera dans les limites fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation est de 10 % des actions composant le capital de la Société par périodes de vingt quatre (24) mois, étant précisé que cette limite s'applique à un nombre d'actions qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée pour la durée de la présente autorisation soit pour une durée de dix huit (18) mois.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour procéder à cette ou ces réductions de capital, notamment arrêter le nombre d'actions à annuler, constater la réalisation de la réduction de capital, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur tout poste de prime ou de réserve disponible, effectuer toutes formalités, démarches et déclarations auprès de tous organismes et d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente délégation est consentie pour une période de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, et prive d'effet, à compter de ce jour, pour sa partie non-utilisée, toute autorisation antérieure donnée par l'Assemblée Générale et ayant le même objet.

SEIZIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L.225-129, L.225-129-2 et suivants et des articles L.228-91 à L. 228-93 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, sa compétence pour décider de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé

que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

- décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, sous réserve de la limite globale prévue à l'alinéa 1 de la 25^{ème} résolution.

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres.

Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 30 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision d'émission.

- décide que les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'Administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit préférentiel de souscription à titre réductible qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, les facultés offertes par l'article L.225-134 du Code de commerce, et notamment celle d'offrir au public tout ou partie des actions ou des valeurs mobilières non souscrites.

- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la Société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.

- décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourront être réalisées soit par offre de souscription, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes.

En cas d'attribution gratuite de bons autonomes de souscription, le Conseil d'Administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droits à des actions ordinaires de la Société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

- décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

DIX SEPTIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social ou à des titres de créance tels que notamment des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions ordinaires nouvelles ou existantes, avec suppression du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L.225-129, L.225-129-2 et suivants, et notamment des articles L.225-135, L.225-136, L.228-91 à L. 228-93 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour décider de procéder, par une offre au public, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, en euros ou monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, à l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L.228-93 du Code de commerce.

Sont expressément exclues de la présente délégation de compétence les émissions d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions de préférence.

- décide que le montant nominal des augmentations de capital immédiate et/ou à terme susceptibles de résulter de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi qu'aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustements, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, sous réserve de la limite globale prévue à l'alinéa 1 de la 25^{ème} résolution.

- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres.

Ces valeurs mobilières pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises, soit en toutes unités monétaires établies par référence à plusieurs monnaies.

Le montant nominal maximal global des titres de créance ainsi émis dans le cadre de la présente délégation ne pourra excéder la somme de 30 millions d'euros ou leur contre-valeur en euros à la date de la décision de l'émission.

- prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution en laissant toutefois au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et/ou réductible ne donnant pas droit à la création de droits négociables.

- décide que le prix d'émission des actions nouvelles émises sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission soit, à ce jour, la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la Société lors des trois dernières séances de Bourse sur le marché

Eurolist d'Euronext Paris précédant la date de fixation de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur.

- décide qu'il appartiendra au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

- décide que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, aura tout pouvoir pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que les formes et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, d'arrêter les prix et conditions des émissions, de fixer les montants à émettre, de fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre, de déterminer le mode de libération des actions ordinaires ou autres valeurs mobilières émises et les conditions dans lesquelles ces valeurs mobilières donneront droits à des actions ordinaires de la Société, de prévoir, le cas échéant, les conditions de leur rachat en Bourse et de leur éventuelle annulation ainsi que la possibilité de suspension de l'exercice des droits d'attribution d'actions ordinaires attachés aux valeurs mobilières à émettre et de fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la protection des intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires.

- décide, en outre, que lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil d'Administration aura également tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour décider de leur durée déterminée ou non, leur rémunération et, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, leur durée, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission et d'amortissement.

Lorsque les valeurs mobilières à émettre consisteront ou seront associées à des titres de créance, le Conseil décidera de leur caractère subordonné ou non, fixera leur taux d'intérêt et les modalités de paiement desdits intérêts, leur durée déterminée ou non, leur prix de remboursement fixe ou variable, avec ou sans prime, la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres, et les autres modalités d'émission et d'amortissement en fonction, notamment, des conditions du marché et des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit aux actions de la Société.

Le cas échéant, les titres à émettre pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la Société d'émettre des titres de créance, assimilables ou non, en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la Société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières.

Le Conseil d'Administration pourra, modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables.

- décide que le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pourra également, à sa seule initiative, imputer les frais, droits et honoraires d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale et prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées et constater le ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

- décide, enfin, que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Conseil d'Administration rendra compte à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

DIX HUITIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution d'un titre de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires conformément aux articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment de ses articles L.225-129-2, L.225-135 et L.225-136 et aux articles L.228-91 et suivants dudit code et du II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider, dans le cadre d'une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, l'émission, en France ou à l'étranger, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en euros, en monnaies étrangères ou en unité monétaire quelconque établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ;

- décide :

1/ que le montant total nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 15 millions d'euros, et s'imputera sur le plafond nominal global fixé pour les augmentations de capital sous l'alinéa 1 de la 25^{ème} résolution ;

2/ que s'ajoutera le cas échéant à ce plafond, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables ;

3/ que les valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créances ou être associés à l'émission de tels titres ou encore

en permettre l'émission comme titres intermédiaires et pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non et que l'émission d'actions de préférence ou de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence est exclue ;

4/ que le montant nominal global de l'ensemble des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, ne pourra être supérieur à 30 millions d'euros ou l'équivalent en toute autre monnaie ou toute unité monétaire se référant à plusieurs devises ;

5/ de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution ;

6/ que (i) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne des premiers cours cotés sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué de la décote maximale de 5 % prévue par la loi et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celles susceptibles d'être perçues ultérieurement par la Société soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces titres ou valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « (i) » ci-dessus ;

7/ que le Conseil d'Administration a tous pouvoirs avec faculté de délégation ou de subdélégation dans les conditions légales ou réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour fixer les caractéristiques, montants, modalités, prix dans les conditions ci-dessus, pour procéder en une ou plusieurs fois dans la proportion et aux époques qu'il appréciera en France et/ou le cas échéant à l'étranger et/ou sur le marché international aux émissions susvisés – ainsi que le cas échéant pour y surseoir, pour arrêter les dates des émissions, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, les dates de jouissance, les modalités de libération des actions, consentir des délais pour la libération des actions, demander l'admission en Bourse des actions créées partout où il avisera, constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, accomplir, directement ou par mandataire, toutes opérations et formalités liées aux augmentations du capital social sur ses seules décisions et s'il le juge opportun, passer toute convention en vue de la réalisation de l'émission, imputer les frais, droits et honoraires des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

Cette délégation est valable pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente assemblée et prive d'effet, à compter de ce jour, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIX NEUVIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter les émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de demandes excédentaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, telle que visée par les 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions, dans la limite de 15 % du nombre de titres de l'émission initiale, selon des modalités conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission.

La présente autorisation est valable pour la même durée que celle des 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions, soit pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de ce jour, après quoi elle sera considérée comme caduque si le Conseil d'Administration n'en fait pas usage.

VINGTIEME RESOLUTION (Autorisation donnée au Conseil d'Administration en cas d'émission de titres de capital sans droit préférentiel de souscription par offre au public ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, pour fixer le prix d'émission selon les modalités de l'article L.225-136-1° du Code de commerce et dans la limite de 10 % du capital)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1° deuxième alinéa du Code de commerce, et dans la limite de 10 % du capital social par an (étant précisé que cette limite s'apprécie à quelque moment que ce soit, à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale) autorise le Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions déterminées par la loi, à fixer le prix d'émission selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission devra être au moins égal au minimum prévu au 6) de la 18^{ème} résolution et au 10^{ème} alinéa de la 17^{ème} résolution ci-dessus, diminué d'une décote supplémentaire maximum de 10 % du capital social par an.

L'Assemblée générale prend acte que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à faire usage de cette autorisation, il établira un rapport complémentaire certifié par les Commissaires aux Comptes décrivant les conditions définitives de l'opération et donnant des éléments d'appréciation de l'incidence effective sur la situation de l'actionnaire.

Cette autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter de ce jour, et rend caduque toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT ET UNIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L.225-186-1 du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et éventuellement les mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi ;

- décide que les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de cette autorisation ne pourront donner droit à un nombre total d'actions représentant plus de 5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration et que le montant des augmentations du capital social résultant de la levée d'options de souscription d'actions consenties en vertu de la présente délégation de compétence s'imputera sur le montant du plafond global et selon les conditions prévus à l'alinéa 2 de la 25^{ème} résolution de la présente Assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;

- décide que le prix à payer lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration le jour où les options seront consenties et que (i) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra pas être inférieur à 80 % de la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties, et (ii) dans le cas d'octroi d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur ni à la valeur indiquée au (i) ci-dessus, ni à 80 % du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce. Si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L.225-181 du Code de commerce ou par l'article R.225-138 du Code de commerce, la Société prendra, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération ;

- constate que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice des options de souscription. L'augmentation du capital social résultant de l'exercice des options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de l'exercice d'option accompagnée des bulletins de souscription et des versements de libération qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société ;

- En conséquence, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment :

- de déterminer si les options consenties dans le cadre de la présente autorisation seront des options de souscription ou d'achat d'actions ;
- d'arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux ;
- de fixer les modalités et conditions des options, et notamment, les conditions de performance y afférentes ;

- la durée de validité des options, étant entendu que les options devront être exercés dans un délai maximal de 5 ans ;
- la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra (a) anticiper les dates ou périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable des options, ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur ;
- des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option étant précisé que s'agissant des options accordées aux mandataires sociaux, le Conseil d'Administration doit, soit (a) décider que les options ne pourront être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- le cas échéant, de limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires ;
- d'arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription.

- décide que le Conseil d'Administration aura également, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais, droits et honoraires des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et, le cas échéant, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et, généralement, faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;

- décide que cette autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter de ce jour, et prive d'effet, à compter de ce jour, pour sa partie non-utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

VINGT DEUXIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et statuant conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce, à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié de la Société ou des sociétés

ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit Code et les mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés et qui répondent aux conditions visées à l'article L.225-197-1, II dudit Code, dans les conditions définies ci-après ;

- décide que les actions existantes ou à émettre attribuées gratuitement en vertu de cette autorisation ne pourront pas représenter plus de 5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration ; étant précisé que le montant nominal maximal des augmentations du capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global et selon les conditions prévues à l'alinéa 2 de la 25^{ème} résolution de la présente Assemblée Générale ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;

- décide que l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition minimale dont la durée ne sera pas inférieure à celle prévue par le Code de commerce au jour de la décision du Conseil d'Administration (soit à ce jour deux ans) et que les bénéficiaires devront conserver lesdites actions pendant une durée minimale dont la durée ne sera pas inférieure à celle prévue par le Code de commerce au jour de la décision du Conseil d'Administration (soit à ce jour deux ans après l'attribution définitive desdites actions), étant entendu que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive avant l'expiration de la période d'acquisition susvisée en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale et que les actions seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans les catégories précitées du Code de la sécurité sociale ;

- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et à l'effet notamment de :

- déterminer si les actions attribuées gratuitement sont des actions à émettre ou existantes ;
- déterminer l'identité des bénéficiaires, ou de la ou des catégories de bénéficiaires, des attributions d'actions parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements susvisés et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux ;
- fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, notamment les conditions de performance ou la période d'acquisition minimale et la durée de conservation requise de chaque bénéficiaire, dans les conditions prévues ci-dessus étant précisé que s'agissant des actions octroyées gratuitement aux mandataires sociaux, le Conseil d'Administration doit, soit (a) décider que les actions octroyées gratuitement ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit (b) fixer la quantité d'actions octroyées gratuitement qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
- prévoir la faculté de suspendre provisoirement les droits à attribution ;
- constater les dates d'attribution définitives et les dates à partir desquelles les actions pourront être librement cédées, compte tenu des restrictions légales ;
- en cas d'émission d'actions nouvelles, imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions, constater la réalisation des augmentations de capital réalisées en application de la présente autorisation, procéder aux modifications corrélatives des statuts, et d'une manière générale accomplir tous actes et formalités nécessaires ;

- décide que la Société pourra procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement nécessaires à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, en fonction des éventuelles opérations portant sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, d'émission de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires, de division ou de regroupements de titres, de distribution de réserves, de primes d'émission ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, de modification de la répartition des bénéfices par la création d'actions de préférence ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou sur le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle). Il est précisé que les actions attribuées en application de ces ajustements seront réputées attribuées le même jour que les actions initialement attribuées ;

- constate qu'en cas d'attribution gratuite d'actions nouvelles, la présente autorisation emportera, au fur et à mesure de l'attribution définitive desdites actions, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires desdites actions à leur droit préférentiel de souscription sur lesdites actions ;

- prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L.225-197-4 dudit Code ;

- décide que cette délégation est donnée pour une période de 26 mois à compter de ce jour.

Cette délégation rend caduque toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT TROISIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital réservées aux salariés avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et d'autre part à celles des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence nécessaire à l'effet d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par l'émission d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, réservée aux salariés de la Société et des sociétés du Groupe au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce adhérant au plan d'épargne d'entreprise (ou à tout fonds commun de placement existant ou à créer dont ces salariés seraient souscripteurs des parts) ;

- supprime en faveur de ces bénéficiaires le droit préférentiel de souscription aux actions ou autres titres donnant accès au capital de la Société, qui pourront être émis en vertu de la présente autorisation ;

- fixe à 26 mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;
- limite le montant nominal maximal de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à 2 000 000 euros, lequel plafond s'imputera sur le plafond nominal global fixé par l'alinéa 2 de la 25^{ème} résolution ;
- autorise le Conseil d'Administration à imputer, le cas échéant, les frais, droits et honoraires occasionnés par de telles émissions sur le montant des primes d'émission et prélever, le cas échéant, sur les montants des primes d'émission, les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale ;
et
- d'une manière générale, autorise le Conseil d'Administration à accomplir, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, tous actes et formalités, prendre toutes décisions et conclure tous accords utiles ou nécessaires (i) pour parvenir à la bonne fin des émissions réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et, notamment, pour l'émission, la souscription, la livraison, la jouissance, la cotation, et le service financier des actions nouvelles, ainsi que l'exercice des droits qui y sont attachés, et (ii) pour constater la réalisation définitive de la ou des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation de compétence et modifier corrélativement les statuts.
- décide enfin que la présente délégation rend caduque toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT QUATRIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'utiliser les délégations ci-dessus en période d'offres publiques)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce, décide expressément que toutes les délégations d'augmenter le capital social de la Société par l'émission d'actions et autres valeurs mobilières ainsi que les délégations de réduction du capital social, dont dispose le Conseil d'Administration en vertu des résolutions adoptées par la présente Assemblée Générale pourront être utilisées même en période d'offre publique d'achat ou d'échange sur les titres de la Société, pour autant que les conditions légales et réglementaires soient réunies.

VINGT CINQUIEME RESOLUTION (Plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée générale, statuant en la forme d'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- 1) comme conséquence de l'adoption des 16^{ème}, 17^{ème} et 18^{ème} résolutions, de fixer à 30 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées, étant

précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, conformément à la loi ;

2) comme conséquence de l'adoption des 21^{ème}, 22^{ème}, et 23^{ème} résolutions, que le nombre d'actions susceptibles d'être souscrites ou acquises en vertu des délégations conférées par les résolutions susvisées ne pourra pas représenter plus de 5 % du capital, étant précisé que ce plafond s'apprécie, à quelque moment que ce soit, à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée Générale, et qu'à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant des augmentations du capital social résultant des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits de porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital.

VINGT SIXIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission de bons de souscriptions d'actions à attribuer à titre gratuit aux actionnaires de la Société au cours d'une offre publique)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions légales et réglementaires régissant les sociétés commerciales et notamment celles des articles L.225-129 à L.225-129-6, L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, la compétence de décider de procéder, tant en France qu'à l'étranger, à l'émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement aux actionnaires de la Société.

L'Assemblée Générale décide que les émissions visées au titre de la présente résolution ne pourront être mises en œuvre qu'au cours d'une offre publique portant sur les titres de la Société, et que seuls les actionnaires de la Société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique seront bénéficiaires de cette attribution gratuite de bons de souscription d'actions.

L'Assemblée Générale décide que :

- le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée à terme, en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 15 millions d'euros ou sa contre valeur en devises ou en unités monétaires composites, ces limites étant majorées du montant nominal des augmentations de capital au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables pour réserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à l'accès au capital de la Société. Il est précisé que le plafond de 30 millions d'euros visé ci-avant est indépendant du plafond fixé sous l'alinéa 1 de la 25^{ème} résolution ;

Le nombre maximal de bons qui pourra être émis ne pourra pas excéder un nombre de bons égal au nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de la décision d'émission.

L'Assemblée Générale prend acte, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de bons de souscription d'actions susceptibles d'être émis au titre de la présente

résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit.

L'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer l'identité des bénéficiaires, le nombre, les caractéristiques et les conditions d'exercice de ces bons, les dates et modalités des émissions, fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société et ce en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et contractuelles, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute émission réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée.

VINGT SEPTIEME RESOLUTION(Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions des articles L. 225-147 alinéas 5 et 6, L.225-129 et suivants et L.228-91 et suivants du Code de commerce, délègue au Conseil d'Administration, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social de la Société, en vue de rémunérer des apports en nature, consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital non admis aux négociations sur le marché réglementé.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et des droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale, et de procéder aux modifications des statuts.

La présente autorisation est valable pour une durée maximum de 26 mois à compter de ce jour, et rend caduque toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT HUITIEME RESOLUTION (Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait admise)

L'Assemblée générale, statuant en la forme d'Assemblée Générale Extraordinaire mais aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires prévues à l'article L.225-98 du Code de commerce conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de commerce, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration :

- i) délègue, conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 et suivants du Code de commerce, au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation au capital de tout ou parties des réserves, bénéfices, primes ou autres dont la capitalisation serait légalement et statutairement admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire, et/ou sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations ;
- ii) décide que le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 5 millions d'euros, montant auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société, conformément à la loi.
- iii) décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre ou non la présente délégation à l'effet notamment :
 - d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais, droits et honoraires entraînés par la réalisation des émissions ;
 - de décider conformément aux dispositions des articles L. 225-130 et R.225-130 du Code de commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard 30 jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées ;
 - de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, et rend caduque toute délégation antérieure ayant le même objet.

VINGT NEUVIEME RESOLUTION (Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'occasion de toute augmentation de capital à l'ajustement des conditions de souscription ou d'acquisition des actions en cas d'exercice des BSAAR)

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, délègue, en application des dispositions des articles L.228-99 et R.228-87 à R.228-92 du Code de commerce, au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires, les pouvoirs nécessaires à l'effet de prendre toute mesure à même de préserver les droits des porteurs des Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR).

A cet effet, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à l'ajustement des conditions de souscription ou d'acquisition des actions en cas d'exercice des BSAAR, conformément aux dispositions de l'article L.228-99 du Code de commerce et de façon à tenir compte de l'incidence de toute augmentation du capital de la Société.

Dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, il informera les bénéficiaires des BSAAR des modalités d'ajustement et leur indiquera le nouveau prix d'exercice des bons ainsi que le nouveau nombre d'actions auquel chaque bénéficiaire pourra prétendre.

TRENTIEME RESOLUTION (Modification de l'article 20 des statuts : suppression du droit de vote double)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de supprimer le droit de vote double.

En conséquence, l'article 20 des statuts sera désormais libellé de la manière suivante :

Article 20 – DROIT DE VOTE

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Cependant, les actionnaires dont les actions sont démembrées entre nu-propiétaire et usufruitier, peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux assemblées générales.

En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la société par lettre recommandée adressée au siège social, la société étant tenue de respecter cette convention pour toute assemblée

générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

Tout actionnaire, de même que tout titulaire d'un certificat de droit de vote, peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dans les conditions et selon les modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. »

TRENTE ET UNIEME RESOLUTION (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires.

M. RENSEIGNEMENTS DE CARRACTERE GENERAL CONCERNANT LE GROUPE LAFUMA

1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE LAFUMA S.A.

Dénomination sociale : LAFUMA S.A.

Siège social : Rue Victor Lafuma B.P. 60 - 26140 Anneyron

Date de création de la Société : 7 décembre 1990

Nationalité : Française

Forme juridique : Société Anonyme, régie par les dispositions du Code de Commerce.

Capital social : 27.903.472 euros composé de 3.487.934 actions de 8 euros de nominal.

Durée : La société a une durée de vie de 99 ans, et ce à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, le 7 décembre 1990, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Registre du Commerce et des Sociétés : RCS Romans B 380 192 807

Code APE : 174C

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société :

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales peuvent être consultés au siège social.

Objet social (article 2 des statuts) :

LAFUMA S.A. a pour objet en France et dans tous pays :

- la fabrication et le négoce, sous toutes ses formes, de tous articles, en toutes matières, se rapportant au plein air, au sport, aux loisirs, aux voyages, à la santé, au ménage et à l'ameublement ;
- la prise de tous intérêts et participations dans toutes sociétés ou affaires, sous quelque forme que ce soit, notamment par souscription ou achat de droits sociaux, apports, création de sociétés, etc..., et la gestion de portefeuille de valeurs mobilières et droits sociaux ;
- l'animation des entreprises auxquelles elle est intéressée notamment par l'accomplissement de tous mandats de gestion, administration et direction ;
- l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur et l'exploitation, sous toutes formes, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ;
- la fourniture de services et l'assistance aux entreprises dans les domaines administratifs, financiers, commerciaux, techniques, immobiliers et plus généralement concernant la gestion des entreprises ;
- et d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, pour son compte ou celui de tiers, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser sous quelque forme que ce soit les opérations entrant dans son objet.

Exercice social : du 1er octobre au 30 septembre.

Droits attachés aux actions (articles 10 et 25 des statuts) :

Toutes les actions sont de même catégorie et bénéficient des mêmes droits, tant dans la répartition des bénéfices que dans le boni de liquidation.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital donne droit à une voix.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mai 1995 a décidé d'attribuer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins à compter du 5 mai 1997, au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus par le Code de Commerce.

Les dividendes et acomptes mis en paiement se prescrivent au terme de cinq ans au profit de l'Etat.

Païement des dividendes en actions :

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre un paiement en numéraire et un paiement en actions.

Franchissement de seuils (article 9 des statuts) :

Outre les seuils légaux prévus par le Code du Commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 3% du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 3%, est tenue d'en informer la société, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 3% du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.

Rachat par la Société de ses propres actions :

Cf. Résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale ordinaire

Assemblées Générales (articles 18 et 19 des statuts) :

Les Assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée.

Toutefois, ce droit est subordonné à l'inscription en compte des actions nominatives et pour les actions au porteur au dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat délivré par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Répartition des bénéfices (article 24 des statuts) :

Sur les bénéfices de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est d'abord prélevé :

- cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale, prélèvement qui cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds a atteint le dixième du capital, mais qui reprend son cours si, pour une cause quelconque, cette quotité n'est plus atteinte,
- et toutes sommes à porter en réserve en application de la loi.

Le solde, augmenté du report bénéficiaire, constitue le bénéfice distribuable qui est à la disposition de l'assemblée générale pour être réparti aux actions à titre de dividende, affecté à tous comptes de réserves ou reporté à nouveau.

L'assemblée générale peut, en outre, décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition. En ce cas, la décision indique expressément les postes sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale peut, conformément aux dispositions du Code du Commerce accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Cession des actions : aucune clause statutaire ne restreint le transfert des actions.

2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LA DIRECTION DU GROUPE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

DELOITTE & ASSOCIES

81, boulevard Stalingrad – 69100 Villeurbanne

Siège social :

185 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine

Représenté par Monsieur Olivier Rosier

Date de nomination : 2009

Fin de mandat : 2015 (AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30.09.14)

GRANT THORNTON

42 avenue Georges Pompidou – 69003 Lyon

Représenté par Monsieur François PONS

Date de nomination : 2009

Fin de mandat : 2015(AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos au 30.09.14)

RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Monsieur Philippe JOFFARD

Monsieur Rémi WEIDENMANN

Président du Conseil d'Administration

Directeur Financier et Administratif

Coordonnées :

LAFUMA SA

BP 60

26140 ANNEYRON

Tel : 04-75-31-31-31

e-mail : infos-finance@lafuma.fr

site web : www.groupe-lafuma.com

LAFUMA

Société Anonyme

ANNEYRON

26140 SAINT-RAMBERT D'ALBON

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 30 septembre 2012

GRANT THORNTON
42 avenue Georges Pompidou
69003 LYON

DELOITTE & ASSOCIES
81 boulevard de Stalingrad
69100 VILLEURBANNE

LAFUMA

Société Anonyme

ANNEYRON
26140 SAINT-RAMBERT D'ALBON

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 septembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lyon et Villeurbanne, le 30 janvier 2013

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

Membre français de Grant Thornton International

DELOITTE & ASSOCIES

François PONS

Olivier ROSIER

3. RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et en comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprise dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2010 incorporés par référence dans le présent Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes, qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur : la note 2.2 aux états financiers qui expose les changements de méthodes comptables résultant de la première application de la norme IAS 1 révisée - « Présentation des états financiers » et de la norme IAS 27 révisée - « Etats financiers consolidés et individuels » et les notes 12.1, 12.2 et 14 aux états financiers relatives à la situation financière du Groupe. »

Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2011 incorporés par référence dans le présent Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes, qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes annexes 1.2 et 14 aux états financiers relatives à la situation financière du Groupe »

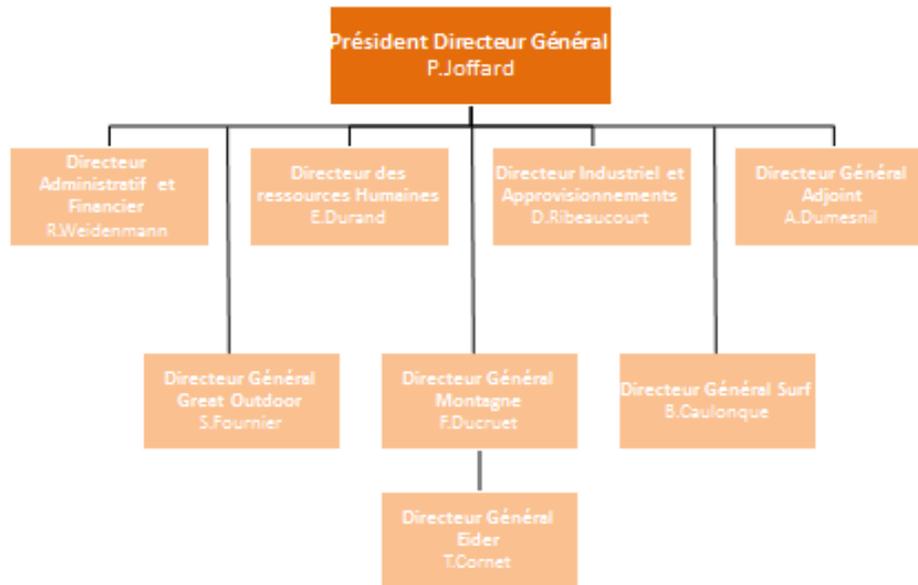
Les comptes consolidés pour l'exercice clos le 30 septembre 2012 détaillé dans le présent Document de Référence ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux Comptes, qui ne contient pas d'observation.

Anneyron, le 30 janvier 2013



Philippe JOFFARD
Président du Conseil d'Administration

4. ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

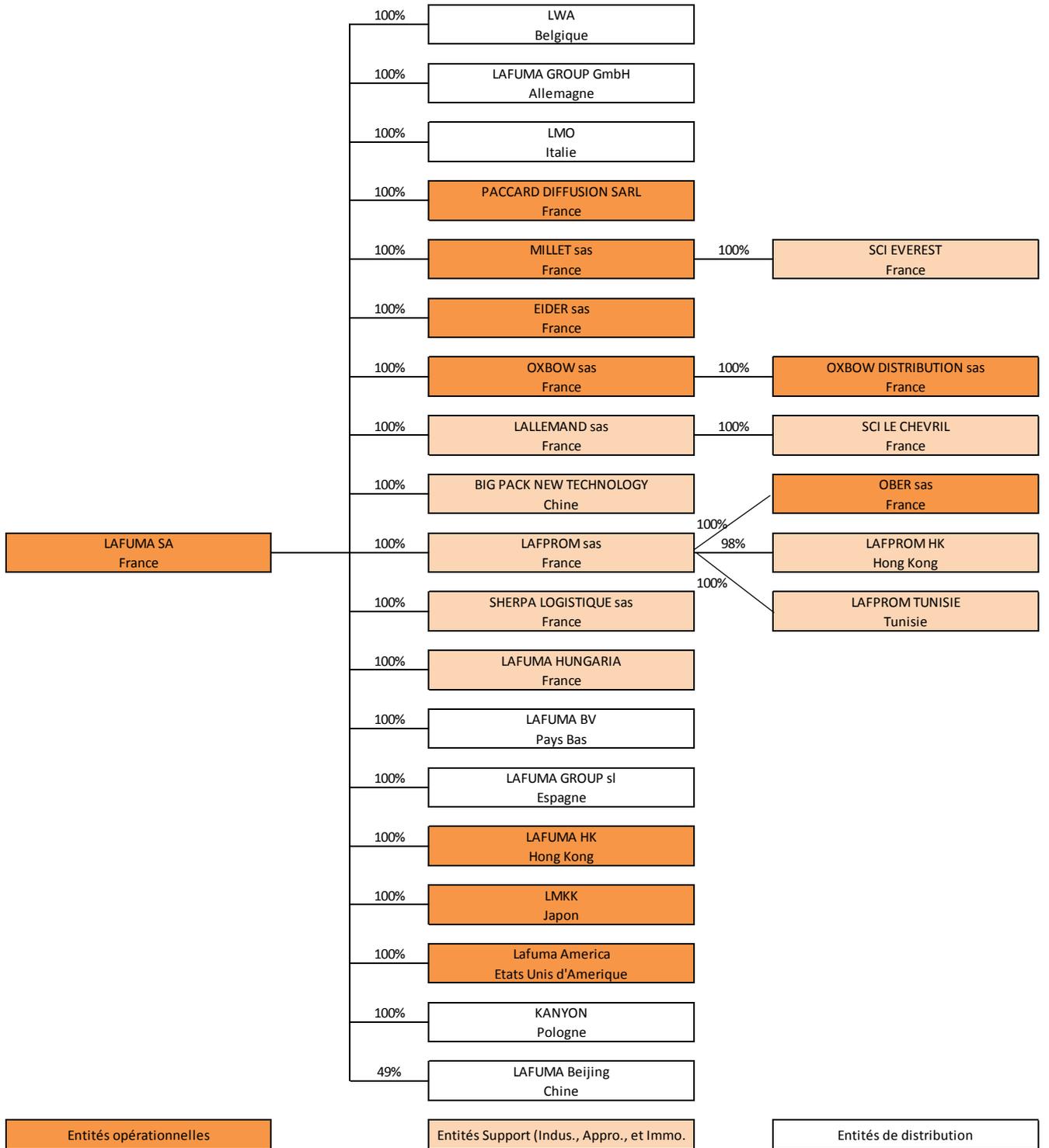


5. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

La société Lafuma SA, société mère du groupe cumule le rôle de holding avec une centralisation de certaines fonctions régaliennes (financement, fiscalité,...) et le rôle de société opérationnelle avec l'ensemble des activités à marque Lafuma (offre textile, chaussure, équipement technique et mobilier de camping) opérées depuis la France.

Au 30 septembre 2012, les principaux actifs et passifs du groupe se répartissent de la manière suivante :

- écart d'acquisition : 88% concernent la société Oxbow SAS en France
- immobilisations corporelles et incorporelles : 48% concernent la société Oxbow SAS en France, 17% la société Lafuma SA et 9% la société Eider SAS.
- dette financière nette externe : 97% concernent la société Lafuma SA en France.



N. TABLE DE CONCORDANCE

Sections – rubriques	Pages Document Référence 30.09.2012
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1. Nom et fonction des responsables du document	190
1.2. Attestation des responsables	194
2. NOM ET ADRESSE DES CONTROLEURS LEGAUX	190
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	
3.1 Informations financières historiques	15-17
3.2 Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	NA
4. FACTEURS DE RISQUES	70-76
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de la société	15-17
5.2 Investissements	84
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1 Principales activités	8-15
6.2 Principaux marchés	8-15
6.3 Evènements exceptionnels	NA
6.4 Dépendance éventuelle	NA
6.5 Position concurrentielle	14
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Description du groupe et place occupée par l'émetteur	196
7.2 Liste des filiales importantes de l'émetteur	129-131
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	112
8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	NA
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1 Situation financière	83-84
9.2 Résultat d'exploitation	81;105-106
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1 Capitaux de l'émetteur	25
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	84
10.3 Conditions d'emprunt de la structure financière	44-50
10.4 Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	NA
10.5 Sources de financement attendues	118-120; 72-73
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES	janv-00
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	26
13. PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, DIRECTION GENERALE	
14.1 Organes d'administration et de direction	55-60; 195
14.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction	61

Sections – rubriques	Pages Document Référence 30.09.2012
15. REMUNERATION ET AVANTAGES DES PERSONNES VISEES AU POINT	
15.1 Montant de la rémunération versée et avantage en nature	63-64
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	63-64
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	56
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction	65
16.3 Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	62-63
16.4 Déclaration de conformité aux régimes de gouvernement d'entreprises	55
17. SALAIRES	
17.1 Effectifs	27-28
17.2 Stock-options	116
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	31-45
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1 Actionnaires détenant plus de 3% du capital social ou des droits de vote	46
18.2 Existence de droits de vote différents	45; 188-189
18.3 Contrôle de l'émetteur	47
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la société	45-46
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	125
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE	
20.1 Informations financières historiques	5-6
20.2 Informations financières pro-format	100-102
20.3 Etats financiers annuels (comptes sociaux et comptes consolidés)	81-85; 136-138
20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	132-135
20.5 Date des informations financières vérifiées	132-135
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	161-164
20.7 Politiques de distribution des dividendes	41
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1 Capital social	44
21.2 Acte constitutif et statuts	188-189
22. CONTRATS IMPORTANTS	NA
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	NA
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	53-54
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	159

